

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Institut National de la Statistique
et de la Démographie
INSD



Fonds des Nations-Unies
pour la Population
UNFPA



**RAPPORT ANALYTIQUE DE L'ÉVALUATION DE LA
PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DES DROITS
HUMAINS DANS LES OUTILS DE COLLECTES DES
ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE**

Equipe de consultants

BONKOUNGOU Robert, Expert en Genre

LOUGUE Siaka, Démographe

ZIDA/ BANGRE Hélène, Démographe

Juin 2009

AVANT PROPOS

Dans le cadre de la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et ses partenaires ont manifesté leur intérêt d'obtenir des statistiques désagrégées selon le sexe et/ou sensibles au genre.

La production d'un annuaire statistique des indicateurs sociodémographiques désagrégés selon le sexe et/ou sensibles au genre et d'un rapport analytique de la prise en compte du genre et des droits humains répond donc aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé. Ces outils viennent renforcer les capacités pour le suivi des progrès réalisés dans la prise en compte du genre conformément au Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la note conceptuelle de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) du Burkina Faso.

Ces productions ont été réalisées à partir de l'exploitation des données des Recensements généraux de la population et des enquêtes conduits par l'INSD au cours de la période 2000-2006 d'une part et d'autre part des statistiques de sources administratives telles que celles produites par les Directions des études et de la planification des ministères ainsi que d'autres institutions. Les fruits de ce travail à n'en point douter contribueront à améliorer la prise en compte de l'égalité de genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques, plans et programmes de développement.

L'annuaire et le rapport analytique doivent leur réalisation à la coopération technique et financière fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement et en particulier le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). L'INSD s'engage à poursuivre cette œuvre en assurant sa production régulière en collaboration avec toutes les structures partenaires clés. Le Gouvernement du Burkina Faso adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de ces productions, ses sincères remerciements.

Le Ministre de l'Economie et des Finances



TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	7
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	9
II. CONCEPT ET DEFINITION DE « GENRE »	12
II.1- CONCEPT DE « GENRE ».....	12
II.1.1. DIFFERENCE ENTRE GENRE ET SEXE	13
II.1.2. LA DIFFERENCIATION SELON LE GENRE	13
II.2. CONCEPT GENRE ET DEVELOPPEMENT	14
II.2.1. DEFINITION DU GENRE ET DEVELOPPEMENT.....	14
II.2.2. LE BUT DU GENRE ET DEVELOPPEMENT	15
II.2.3. L'OBJECTIF DU GENRE ET DEVELOPPEMENT.....	15
II.3. STATISTIQUES DU GENRE ET INDICATEURS GENRE SENSIBLES	15
II.3.1. STATISTIQUES ET INDICATEURS.....	15
II.3.2. INDICATEURS GENRE SENSIBLES	16
III. METHODOLOGIE	17
PARTIE 1 : DEMOGRAPHIE	20
DOMAINE 1 : POPULATION	21
DOMAINE 2 : MIGRATION	22
DOMAINE 3 : NUPTIALITE ET FECONDITE	23
DOMAINE 4 : MORTALITE	24
PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	25
DOMAINE 1 : EDUCATION	26
DOMAINE 2 : SANTE.....	28
DOMAINE 3 : VIH/SIDA	29
DOMAINE 4 : NUTRITION	30
PARTIE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PAUVRETE	31
DOMAINE 1 : ACCES AUX COMMODITES	32
DOMAINE 2 : NTIC	33
DOMAINE 3 : MEDIAS.....	34
DOMAINE 4 : STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	35
DOMAINE 5 : REVENU ET PAUVRETE.....	36
PARTIE 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI	37
DOMAINE 1 : ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE MARCHES	38
DOMAINE 2 : ECONOMIE DES MENAGES.....	39
DOMAINE 3 : ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES	40
PARTIE 5 : GOUVERNANCE	41
DOMAINE 1 : PARTICIPATION POLITIQUE.....	42

DOMAINE 2 : POUVOIR DE DECISION DANS L'ADMINISTRATION ET DANS LES SYNDICATS	43
DOMAINE 3 : POUVOIR DE DECISION AU SEIN DU MENAGE	44
PARTIE 6 : INEGALITES DE DROITS ET DE FAITS	45
DOMAINE 1 : INEGALITES DE DROITS.....	46
DOMAINE 2 : INEGALITES DE FAITS	47
CONCLUSION.....	48
BIBLIOGRAPHIE	49
ANNEXES	51
ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DES DROITS HUMAINS DANS LES OUTILS DE COLLECTES DES DONNÉES D'ENVERGURE NATIONALE	52
ANNEXE 2 : AUTRES DEFINITIONS UTILES	105
A.2.1. POPULATION ECONOMIQUEMENT ACTIVE.	105
A.2.2. CHOMEUR.	105
A.2.3. POPULATION ACTIVE OCCUPEE.....	105
A.2.4. ANEMIE.....	106
A.2.5. INDICE DE MASSE CORPORELLE (IMC) OU ENCORE INDICE DE QUETELET.....	106
A.2.6. LES INDICES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN.	106
A.2.6.1. INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH).....	106
A.2.6.2. INDICE SEXO-SPECIFIQUE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH)	107
A.2.6.3. L'INDICE DE PARTICIPATION DES FEMMES (IPF).....	108
A.2.6.4. INDICE DE PAUVRETE HUMAINE (IPH-1)	108
A.2.6.5. INDICE DE DEVELOPPEMENT ET D'INEGALITES ENTRE LES SEXES EN AFRIQUE (IDISA).....	109
A.2.6.6. L'INDICE DE LA CONDITION DE LA FEMME (ICF).....	109
A.2.6.7. LE TABLEAU DE BORD DE LA PROMOTION DE LA FEMME AFRICAINE (TBPFA).....	110
ANNEXE 3 : LOIS ET POLITIQUES RELATIVES AUX DROITS HUMAINS ET AUX INEGALITES DE GENRE.....	111
A.3.1. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES DE PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME.....	111
A.3.2. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME.....	112
A.3.2.1. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	112
A.3.2.2. L'EMPLOI.....	116
A.3.2.3. LA SANTE	117
A.3.2.4. L'EDUCATION	117
MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DE L'ETUDE.....	120

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AN Stat	:	Annuaire Statistique
BCG	:	Bacille de Calmette et Guérin (Vaccin antituberculeux)
BIT	:	Bureau International du Travail
BM	:	Banque Mondiale
CAD	:	Centre d'Aide au Développement
CEDEF	:	Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CFPI	:	Centre de Formation Professionnelle de l'Information
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CHU	:	Centre Hospitalier Universitaire
CMLS	:	Comité Ministériel de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles
CONAPO	:	Conseil National de la Population
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGEP	:	Direction Générale de l'Économie et de la Planification
DTCOQ	:	Vaccin contre la combinaison Diphtérie-Tétanos-Coqueluche
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
GTZ	:	Coopération Allemande au Développement
ICF	:	Indice de la Condition de la Femme
IDH	:	Indice de Développement Humain
IDISA	:	Indice de Développement et d'Inégalités entre les Sexes en Afrique
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPF	:	Indice de Participation des Femmes
IPH	:	Indice de Pauvreté Humaine
ISDH	:	Indice Sexo-Spécifique de Développement Humain
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
IMC	:	Indice de Masse Corporelle des femmes
MPF	:	Ministère de la Promotion de la Femme
NA	:	Non applicable
NCHS	:	National Center of Health Statistics.
ND	:	Non Déclaré
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	:	Produit Intérieur Brut

PNG	:	Politique Nationale Genre
PNM	:	Plan National Multisectoriel
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPA	:	Parité de Pouvoir d'Achat
PROSAD	:	Programme Santé sexuelle, Droits Humains
QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SP/CNLS	:	Secrétariat Permanent / Conseil National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles
TBPFA	:	Tableau de Bord de la Promotion de la Femme Africaine
UIT	:	Union Internationale des Télécommunications
UNFPA	:	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNIFEM	:	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
VAT	:	Vaccin Anti Tétanique
VIH/SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise.

INTRODUCTION

La démocratie est par essence un mode de gestion de la société qui met à contribution tout le peuple sans distinction. Cependant, en dépit des discours et des textes juridiques, la participation à la gestion de la société est encore le privilège de certains groupes sociaux. Ce privilège est généralement lié à la position sociale de l'individu, son appartenance sexuelle, sa classe sociale ou son âge.

Le constat le plus flagrant est celui de la situation des femmes. Malgré le contexte de démocratie en Afrique, le rôle de la femme n'a pas beaucoup changé surtout en ce qui concerne sa participation à la vie politique. Il ressort de bon nombre d'études qu'elle est toujours réduite à un rôle de ménagère.

Ces discriminations entre sexe sont présentes dans de nombreux pays à travers le monde mais à des degrés divers. Au Burkina Faso comme partout en Afrique des efforts sont consentis pour palier à ce problème. Mais pourquoi les résultats de ces efforts ne sont ils pas visibles ? Pourquoi de nombreuses femmes ne ressentent elles pas toujours de changements ?

L'importance de s'attaquer au problème n'est plus à démontrer mais les méthodes utilisées peuvent être sujet à polémique ainsi que les résultats obtenus.

D'où partons-nous et comment savoir si nous sommes sur la bonne voie ? Comment pouvons-nous comprendre et nous inspirer de ce « qui fonctionne » pour aboutir à des transformations positives ?

Disposer de statistiques fiables en matière de « genre » serait un atout précieux et un pas important dans la quête d'une solution efficace et durable. En effet, mesurer les avancées dans la réduction des inégalités de genre requiert un suivi du niveau et de la manière dont les changements s'opèrent au fil du temps. En matière d'égalité des genres, il peut s'agir de mesurer

- les changements observables dans les relations entre hommes et femmes ;
- les changements qu'induisent une politique, un programme ou une activité pour les hommes et les femmes ;
- les changements dans la condition ou la situation des hommes et des femmes au regard d'un problème particulier tel que la pauvreté ou la participation politique.

Pour mesurer ces changements, nous devons savoir où nous en sommes et d'où nous partons. Nous devons également définir ce que nous voulons mesurer, quels types de données sont nécessaires, et comment ces données peuvent être collectées et analysées.

La présente activité initiée par l'INSD dans le cadre du programme de coopération entre le Burkina Faso et l'UNFPA en collaboration avec la DGEP se situe dans ce contexte de promotion de l'égalité entre les sexes.

Cette étude, première du genre au Burkina Faso, vise à contribuer à la prise de conscience des impacts négatifs des inégalités de genre dans le processus du développement. Elle permettra dans une certaine mesure, d'évaluer le niveau des discriminations basées sur le genre et mettra en exergue l'insuffisance de statistiques sur la question.

En effet, l'objectif global de l'étude est de contribuer à l'amélioration de la prise en compte du genre et des droits humains dans la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des plans et programmes de développement à travers la mise à disposition d'indicateurs socio démographiques désagrégés selon le sexe ou sensibles au genre.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier les indicateurs sociodémographiques désagrégés selon le sexe ou sensibles au genre y compris ceux se rapportant aux différents secteurs de planification à partir des données des opérations de collecte d'envergure nationale existantes;
- Définir les indicateurs sociodémographiques désagrégés selon le sexe ou sensibles au genre y compris ceux se rapportant aux différents secteurs de planification à partir des données des opérations de collecte d'envergure nationale existantes;
- Calculer les indicateurs sociodémographiques désagrégés selon le sexe ou sensibles au genre y compris ceux se rapportant aux différents secteurs de planification à partir des données des opérations de collecte d'envergure nationale existantes;
- Évaluer la prise en compte du genre et des droits humains dans les outils de collectes des données d'envergure nationale (questionnaires, documents de méthodologie de collecte, les manuels des agents de collecte);
- Proposer des supports de diffusion de l'annuaire d'informations statistiques des données sociodémographiques désagrégées selon le sexe ou sensible au genre.

Ce présent document fait l'évaluation du niveau de prise en compte du genre et des droits humains dans les outils de collecte des enquêtes d'envergure nationales. Il contient également des recommandations utiles pour une meilleure prise en compte des questions de genre dans les statistiques nationales.

Pour aboutir aux objectifs fixés par cette étude, il s'agira premièrement de présenter le contexte et la justification de l'étude ; deuxièmement de définir le « Genre ». En troisième position, il sera présenté la méthodologie d'évaluation. Enfin, les résultats et recommandations issues de l'évaluation des enquêtes d'envergure nationale seront mentionnés suivant les domaines ci après :

- Démographie,
- Développement du capital humain,
- Développement économique, pauvreté,
- Activités économiques et emploi,
- Gouvernance,
- Inégalités de droit et de faits.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le début des années 1990 a marqué un changement radical par rapport aux idées traditionnelles sur la manière dont les gouvernements doivent tenter d'influer sur la dimension et le bien-être des sociétés dont ils assurent la gestion et un consensus sans précédent entre gouvernements nationaux en matière de politique démographique a également vu le jour. Cette nouvelle perspective a déplacé l'axe de concentration des politiques démographiques du ralentissement de la croissance démographique à l'amélioration des conditions de vie des gens, et notamment des femmes. Les stratégies nées de ce consensus continuent leur évolution.

L'un des moments les plus importants pour ces débats internationaux fut la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), organisée au Caire en 1994.

Les gouvernements ont en effet reconnu que les politiques démographiques devaient prendre en considération le développement social au-delà des services de la planification familiale, et plus particulièrement la promotion de la femme, et que la planification familiale devait être offerte dans le cadre d'un train de mesures plus complet sur la santé de la reproduction. À la base de ce nouvel axe de concentration figurait la conviction selon laquelle l'amélioration de la santé et du respect des droits finirait par réduire la fécondité et ralentir la croissance démographique.

L'un des enseignements les plus importants du processus du Caire est le fait que maintenant que les ONG et les activistes individuels ont assumé un rôle prépondérant de surveillance des accords internationaux, ils continueront sans doute à faire pression sur les gouvernements pour que ces derniers respectent les droits de chacun.

Étant donné (a) le volume croissant de preuves confirmant les liens entre la condition féminine et les tendances en matière de population et de développement, et (b) l'influence croissante des associations féminines, il est difficile d'imaginer que les questions relatives à la santé féminine et aux droits de la femme pourraient disparaître des discussions sur les politiques démographiques.

En 1995, avec l'adoption de la plate-forme de Beijing, les gouvernements africains se sont engagés à intégrer la dimension genre dans tous les domaines de la vie politique, économique et socioculturelle de leurs Etats. Cet engagement a été réitéré par de nombreux pays africains avec l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000, dont l'objectif 3 porte spécifiquement sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Conformément à cet engagement, des mesures politiques ont été prises pour mettre en place des structures chargées d'élaborer et de suivre la mise en place de plans nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. C'est ainsi qu'au Burkina Faso le ministère de la promotion de la femme fut créé en 1997 avec pour mandat de mettre en œuvre les engagements du gouvernement en matière de promotion de la femme et de l'égalité des sexes. Les Gouvernements recommandent également aux

planificateurs d'intégrer la dimension genre dans tous les programmes et politiques de développement.

Au Burkina Faso, la réduction de la pauvreté et des inégalités entre les sexes sont les aspects fondamentaux des priorités nationales en matière de développement. Cependant un des obstacles majeurs à la prise en compte de l'égalité et l'équité entre les sexes demeure l'insuffisance d'indicateurs sociodémographiques désagrégés selon le sexe et d'autres caractéristiques socio-économiques.

Le même constat a été fait lors du processus d'élaboration de la politique nationale genre (PNG) où le diagnostic des inégalités et disparités de genre a révélé l'insuffisance de ce type d'information. Ces insuffisances limitent la prise en compte du genre dans le processus de planification du développement.

Cette lacune explique en effet, les faiblesses et insuffisances souvent constatées, notamment dans la définition des objectifs et des indicateurs de changements sensibles au genre et lors des évaluations menées pour apprécier les efforts déployés à travers les différentes interventions visant l'égalité et l'équité entre les sexes. Ce constat a été également fait récemment au 6^{ème} forum pour le développement de l'Afrique tenu à Addis Abeba du 19 au 21 novembre 2008, au cours duquel il est ressorti que l'absence ou l'insuffisance des données et d'indicateurs sensibles au genre constitue une contrainte majeure à lever. C'est pourquoi l'un des trois domaines d'intervention retenus dans le plan d'action issus de ce forum porte sur la mise à disposition des données et indicateurs pour faciliter l'appréciation des évolutions et de l'impact des actions dans ce domaine.

Certains aspects des inégalités hommes-femmes sont particulièrement difficiles à mesurer. La dimension de genre de la pauvreté et l'émancipation des femmes, par exemple, entrent difficilement dans un concept. D'autres aspects touchent à des sujets sensibles, comme la violence sexospécifique.

Mesurer la pauvreté selon une perspective de genre requiert toute une gamme d'indicateurs sexospécifiques qui prêtent attention aux relations de pouvoir relatives aux questions de genre au sein du foyer comme aux niveaux sociétaux. Les études sur la « pauvreté de temps » qui permettent de mesurer le travail reproductif non rémunéré des femmes, et les évaluations participatives de la pauvreté sensibles à la dimension de genre sont des approches utiles.

Pour mesurer efficacement les avancées en termes d'émancipation des femmes, il est nécessaire de combiner des indicateurs multidimensionnels et de différents niveaux. De nombreuses organisations incorporent des données qualitatives dans leurs évaluations de l'émancipation des femmes, afin de tenter d'en saisir les complexités.

En ce qui concerne la violence sexospécifique, l'intégration de listes de contrôle dans les enquêtes ou les services axés sur d'autres thèmes donnent des résultats.

Cependant, il est nécessaire de mesurer et de documenter les inégalités entre les genres car ce qui est mesuré a plus de chances d'être traité, et le « genre » a souvent été marginalisé au sein du développement traditionnel.

En mettant un coup de projecteur sur les disparités de genre, les défenseurs de l'égalité des genres peuvent démontrer le besoin urgent d'œuvrer à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Par exemple, des députées rwandaises ont œuvré de concert avec des ONG internationales, des agences des Nations-Unies et la machinerie nationale chargée des questions de l'égalité des genres, en utilisant des statistiques sur la violence liée au genre pour réclamer une loi dans ce domaine.

Cette initiative a entraîné un brusque revirement des parlementaires masculins, et l'adoption du projet de loi en vue de criminaliser le viol conjugal et d'autres types de problèmes familiaux dits « privés ». (PNUD Rwanda, PNUD/BRIDGE discussion électronique, mars 2007).

La disponibilité d'indicateurs sociodémographiques désagrégés selon le sexe et leur diffusion est donc l'un des préalables pour faciliter l'analyse selon le genre, la définition des objectifs de changements et le choix d'indicateurs de processus, de performance et d'impact sensibles au genre. La disponibilité de ces informations constituent également une base pour l'établissement de situations de référence et soutenir tout argumentaire de plaidoyer visant les changements des rapports sociaux de genre.

II. CONCEPT ET DEFINITION DE « GENRE »

II.1- CONCEPT DE « GENRE »

« Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ». Atelier National Décembre 2005.

Le concept genre fait référence à des manières particulières d'être, à des comportements imposés par la société ainsi qu'à des attentes spécifiques associées à chaque sexe.

- Les hommes et les femmes sont différents sur le plan biologique. Cette différence détermine des besoins spécifiques dans plusieurs domaines : santé, éducation, emploi, etc.
- Chaque culture interprète à sa façon ces différences biologiques et élabore en conséquence un ensemble d'attentes sociales et économiques, lesquelles déterminent la conduite appropriée, les droits, les ressources à la disposition de chacun ainsi que le pouvoir propre à chacun.

Le « genre » décrit les relations construites socialement entre femmes et hommes, il fait référence aux différences et/ou inégalités qui caractérisent et influencent la vie des femmes et des hommes dans un contexte donné.

Parce que les relations genre sont socialement construites et non biologiques, elles ont donc les caractéristiques suivantes:

- Elles sont spécifiques au contexte ;
- Elles peuvent changer et elles changent selon les conditions économiques, politiques, physiques/environnementales, etc.
- Elles résistent au changement parce qu'elles sont ancrées dans les institutions de la société ;
- Elles sont influencées par d'autres relations sociales. "Femmes" et "Hommes" ne sont pas des groupes homogènes.

Les relations de genre sont influencées par des variables telles l'âge, le sexe, le statut socio-économique, le statut matrimonial, la religion, la profession, l'ethnie, le milieu de résidence, la migration, le handicap, etc.

En résumé, le genre est un concept qui établit, dans une large mesure les chances et opportunités d'un individu dans la vie, en déterminant sa participation dans la société et l'économie. Il varie dans l'espace et dans le temps.

En d'autres termes, le Genre est une construction sociale qui confère dans une société donnée des rôles, des positions et statuts aux hommes et aux femmes.

C'est à travers la socialisation qui se définit comme un processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir des connaissances, d'intérioriser les modèles culturels et les codes de conduites de la société dans laquelle il vit, que se construisent les rôles, les responsabilités de chaque individu, rôles et responsabilités qui définissent leurs positions et leurs statuts dans sa société.

La socialisation apprend aux hommes à être des hommes idéaux, qui incarnent la force et la puissance conformément aux principes du système patriarcal qui régissent nos sociétés.

Quant aux femmes, cette socialisation leur apprend à se soumettre aux hommes qui doivent selon les normes, décider à leur place, gérer pour elles et déterminer ce qui leur revient en termes de bénéfices, d'avantages et de privilèges.

Dans certaines les sociétés, les disparités entre hommes et femmes, entre filles et garçons créées et maintenues par des systèmes de discrimination légitimées par des valeurs et normes sociales fondées sur le système patriarcal qui confère à l'homme toutes les prérogatives.

II.1.1. DIFFERENCE ENTRE GENRE ET SEXE

- Genre : décrit donc les relations et les rôles des hommes et des femmes qui sont déterminés par la société et qui dépendent d'une société à l'autre de telle sorte que dans une société donnée des tâches dévolues aux femmes sont plutôt assignées aux hommes dans une autre société.
- Sexe : se réfère aux rôles biologiques qui sont déterminés par la nature et qui sont liés aux fonctions reproductives et qui sont universelles (par exemple, pour une femme, mettre un enfant au monde, l'allaiter...).
- Les rôles liés au genre sont ceux qui sont distribués aux hommes et aux femmes, sur la base de la perception sociale (ce qu'on attend de la femme et de l'homme) et non sur la base de leurs réelles capacités. C'est ainsi que la grossesse et l'allaitement sont des rôles sexuels qui incombent à la femme en revanche, nourrir un enfant, faire la cuisine et le ménage, ne sont pas des rôles sexuels.

Contrairement au *SEXE*, qui est biologique, le *GENRE* est une construction sociale et psychologique.

II.1.2. LA DIFFERENCIATION SELON LE GENRE

Le fait de prendre des décisions sans tenir compte des différences c'est-à-dire des différents besoins de genre crée des inégalités de genre. Par exemple : programmer des activités d'alphabétisation sans tenir compte des responsabilités domestiques des femmes (fixer les heures de démarrage et de fin sans tenir compte des moments où elles doivent aller au puits, au moulin, préparer les repas, etc)..

- la différenciation selon le genre signifie prendre en considération la position des différents groupes sociaux dans toutes les sphères de la société afin de pouvoir identifier leurs potentiels, aspirations, besoins pratiques et intérêts stratégiques spécifiques ;
- une approche différenciée selon le genre met en relief l'interdépendance des relations de genre et souligne l'importance de travailler avec les différents groupes sociaux à tous les niveaux. Elle est orientée vers un développement équitable et permanent où les hommes et les femmes agissent comme des partenaires égaux dans la prise de décision ;
- Les politiques/programmes sensibles au genre sont pour ce faire des politiques qui prennent en compte les différences de genre et la structure de pouvoir inégalitaire entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons ;
- par contre les politiques/programmes dites neutres ou encore appelées genre « aveugle » sont celles qui prétendant ne faire aucune discrimination entre les hommes et les femmes, appliquent les mêmes règles à toutes et à tous. Ces politiques sont insensibles au genre.

II.2. CONCEPT GENRE ET DEVELOPPEMENT

II.2.1. DEFINITION DU GENRE ET DEVELOPPEMENT

L'approche Genre et Développement est un autre modèle de développement.

C'est à la fois une philosophie, une vision, une approche qui met l'accent sur l'analyse sociale et considère les conditions socio-économiques des hommes et des femmes en vue d'un meilleur équilibre social, d'une société plus équitable, plus juste où ces deux catégories sociales (hommes et femmes) jouissent équitablement des fruits du développement. Elle part du principe qu'il y a un problème à résoudre à savoir les relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes, qui constituent un frein à un développement équitable, ainsi que la participation des femmes.

L'approche genre et développement vise un certain nombre d'éléments qui sont entre autres :

- donner des chances égales aux hommes et aux femmes bénéficiaires d'un projet, grâce à l'identification et la prise en compte des différences de rôles, de responsabilités, de capacités liées au genre ; c'est à dire à la perception que la société se fait des rapports entre hommes et femmes. A chaque étape d'un projet, l'approche genre permet de se poser des questions essentielles.
- renforcer les capacités à mieux contrôler ses choix dans la vie courante et à jouer un rôle plus actif au sein de la société et dans le processus de développement national.

Ce qui suppose un accès aux ressources nécessaires, aux processus de prise de décision.

Des réponses aux interrogations ci-après permettent d'identifier les inégalités de genre et de proposer de solutions adéquates pour un meilleur équilibre et une équité de genre.

- Qui fait quoi ? et avec quelles ressources ?
- Qui a accès aux ressources et aux bénéfices ?
- Qui contrôlent les ressources et les bénéfices ?
- Quelles sont les forces motrices, favorables aux changements recherchés ?
- Quelles sont les forces d'obstruction, et facteurs défavorables aux changements recherchés ?

II.2.2. LE BUT DU GENRE ET DEVELOPPEMENT

C'est créer les conditions d'un développement équitable et durable avec les hommes et les femmes chargés de prendre des décisions.

II.2.3. L'OBJECTIF DU GENRE ET DEVELOPPEMENT

L'objectif du genre et développement est de transformer les rapports inégalitaires et rechercher l'égalité de chance, et l'équité d'impact pour tenir compte de la spécificité des genres. Elle veut donner plus de pouvoir et plus de possibilités aux Femmes.

II.3. STATISTIQUES DU GENRE ET INDICATEURS GENRE SENSIBLES

II.3.1. STATISTIQUES ET INDICATEURS

Dans les efforts pour avancer dans l'égalité et l'équité entre femmes et hommes, il est nécessaire de produire des informations/données précises et pertinentes sur le statut des femmes, des hommes et des relations de genre en termes de rôles, de responsabilités, d'accès et de contrôle des ressources (sociales, productives et d'influence), d'accès et de participation à la prise de décision, de jouissance des droits fondamentaux dans divers domaines de la vie sociale, économique et politique. Ces informations et leur analyse permettent de rendre plus visible l'ampleur ou non des inégalités et disparités de genre soutenues et renforcées par les préjugés sexistes.

Les indicateurs construits à partir de ces données serviront de base pour orienter la prise de décision en faveur de l'équilibre recherché dans tous les domaines, c'est-à-dire l'égalité et l'équité entre les sexes.

Le besoin de données désagrégées selon le sexe et d'indicateurs sexospécifiques a été souligné dans de nombreuses conventions internationales et déclarations. On note entre autres, la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) de 1979, les Stratégies Progressistes pour la Promotion des Femmes de

Nairobi de 1985, la Déclaration sur l'Élimination des Violences contre les Femmes de 1993, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), organisée au Caire en 1994. la Plate-forme pour l'Action de la 4^{ème} Conférence Mondiale des Nations-Unies sur les Femmes à Beijing en 1995 et le Plan d'Action du Commonwealth sur le Genre et Développement en 1995.

II.3.2. INDICATEURS GENRE SENSIBLES

Un indicateur genre sensible peut être défini comme une valeur qui saisit les changements liés aux relations entre les hommes/garçons et les femmes/filles dans une société au fil du temps alors que les statistiques genre fournissent une information factuelle et brute sur le statut de la femme.

Un exemple de statistique genre pourrait être: "60% des femmes d'un pays donné sont alphabétisées, par opposition à 30% il y a cinq ans".

Un exemple d'indicateurs genre sensible serait: "60% des femmes d'un pays donné sont alphabétisées contre 82% d'hommes comparativement à 30% et 52% il y a cinq ans".

Les indicateurs genre sensibles au niveau national sont parmi les principaux moyens par lesquels les planificateurs et les décideurs politiques mesurent l'inégalité de genre. Ils fournissent aussi des informations sur la base desquelles les spécialistes du genre plaident en faveur de politiques prometteuses d'une plus grande équité.

III. METHODOLOGIE

Les enquêtes d'envergure nationale organisées périodiquement (chaque année, chaque cinq ans, dix ans,...) sont des sources de données importantes pour le suivi et évaluation des efforts fournis dans le domaine du genre.

A travers ce document, il est question d'évaluer la prise en compte du genre dans quatre enquêtes de ce type, il s'agit des enquêtes QUIBB 2003 et 2005, EDS 2003, et le RGPH 2006. Cependant, seule une méthodologie scientifique et rigoureuse pourrait permettre d'aboutir aux résultats escomptés. Pour se faire, la méthodologie d'évaluation retenue ici repose essentiellement sur une liste d'indicateurs constituant la grille d'évaluation.

Elaboration de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation est un ensemble d'indicateurs clés définis par domaine et permettant de cerner le niveau de prise en compte du « genre » selon différents aspects du développement. Elle a été élaborée à partir d'une liste d'indicateurs genre par domaine définis par l'UNIFEM. Ces indicateurs de l'UNIFEM ont été adaptés au contexte du Burkina et améliorés à travers des apports du comité de suivi, des organisations de la société civile et l'UNFPA lors des différentes réunions de cadrage. Les indicateurs y figurant ont été définis et leur mode de calcul clairement présenté. Dans ce document, un effort a été fait pour affiner la définition de chaque indicateur dans la grille d'évaluation (mode de calcul y compris) pour éviter des interprétations biaisées par certains utilisateurs. Cependant, nul n'est à l'abri de ce problème.

Cette grille permettra de mettre en évidence la possibilité ou non de mesurer ces indicateurs dans les quatre enquêtes périodiques d'envergure nationale ci-dessus citées et permettra également de faciliter le suivi des questions de genre dans le pays. Après l'adoption de la grille d'évaluation, vient l'étape du calcul des indicateurs.

Elaboration de l'annuaire

Le calcul des indicateurs est la seconde étape du travail qui a consisté à

- rechercher et reporter dans l'annuaire les indicateurs déjà existants dans les rapports d'étude officiels,
- calculer les indicateurs non trouvés dans les rapports d'enquête et études (INSD, sectoriels, etc.) en utilisant les bases de données EDS, QUIBB et RGPH,
- rechercher les informations au niveau des ministères et autres structures pour les indicateurs qui ne sont pas saisis par les enquêtes de l'INSD.

L'évaluation de la prise en compte du genre dans les enquêtes constitue la troisième étape.

Elaboration du rapport analytique

Les outils ayant permis l'évaluation de la prise en compte du genre dans les enquêtes EDS, QUIBB et RGPH sont constitués des questionnaires, des bases de données, et de la grille

d'évaluation. En analysant ces différents éléments, l'on évalue la prise en compte du genre pour chaque enquête et par domaine :

- Sur la base des indicateurs disponibles dans la grille d'évaluation, nous vérifions si l'ensemble des indicateurs d'un domaine a été pris en compte par l'enquête tant dans les outils de collecte que dans le rapport,
- Nous essayons ensuite de voir s'il y a des difficultés techniques liés à la prise en compte des indicateurs non renseignés par l'enquête
- Nous formulons enfin des recommandations si nécessaires en vue d'une meilleure intégration du genre dans les opérations de collecte de données statistiques.

L'étude s'est appuyée sur cinq actions :

- Une revue bibliographique de la littérature académique existante, essentiellement conduite par l'INSD, les Ministères techniques, les Agences du système des Nations-Unies et autres sources sur Internet. Ceux-ci abordent très largement la problématique de la prise en compte du genre et des droits humains dans les enquêtes d'envergure nationale.
- Des entretiens auprès de responsables d'organismes nationaux qui ont été très inégaux dans leurs résultats. Plusieurs ont contribué de manière décisive à la réflexion, mais la plupart ont surtout permis de faciliter les contacts ultérieurs, d'orienter la collecte d'informations, voire de valider certaines d'entre elles.
- Des recherches permanentes sur Internet et sur documents divers afin de mieux cerner la question. Les documents divers sont de multiples natures ; rapports annuels et communications à des colloques.
- Le calcul et la production d'indicateurs à partir d'opérations statistiques menées sur des bases de données d'envergure nationale régulières et disponibles.
- Les réunions de cadrage et de suivi par l'équipe intersectoriel de suivi de l'étude.

Difficultés rencontrées

Cette étude a eu comme première limite le temps. La période considérée était d'un mois et demi, ce qui était relativement court eu égard de l'ampleur et de l'importance du travail. Une autre limite est en rapport avec la non disponibilité de certains indicateurs et le refus de certaines structures de donner des informations. Enfin l'insuffisance des données statistiques spécifiquement sectorielles a constitué une entrave majeure à la réalisation des travaux.

Comme autres entraves à l'étude, nous pouvons citer :

- la difficulté de trouver à un niveau très fin des indicateurs suffisamment sensibles aux évolutions de contexte ;

La particularité de cet annuaire statistique est la définition préalable d'une liste d'indicateurs à renseigner et la formulation de recommandations pour que les informations manquantes soient prises en compte dans les opérations de collecte à venir. La liste des indicateurs comporte des informations très spécifiques, ne pouvant être renseignées que par les sectoriels alors que leur système statistique n'est pas encore bien développé. Compte tenu de l'importance de ces indicateurs en matière de discrimination de genre, il serait souhaitable d'accorder une attention particulière et des pistes de solutions devraient être dégagées à cet effet.

- le problème de la disponibilité de données fiables, standardisées et sur une longue période,

Un autre problème, non des moindres réside dans la standardisation des données. En effet, pour un indicateur donné, plusieurs sources peuvent le renseigner mais avec des différences d'ordre conceptuelle, rendant difficile la comparaison et l'évaluation de la progression de l'indicateur. En effet, les différences dans les manières de poser les questions, les différences dans les tranches d'âges considérées, les différences même au niveau de la méthodologie de collecte rendent difficile cet exercice. A titre d'exemple, les informations de sources hospitalières et les informations auprès des ménages donnent des chiffres souvent très différents car la population de base et la méthodologie de collecte ne sont pas les mêmes. Pour la vaccination des enfants, l'EDS fournit les indicateurs sur les enfants vaccinés selon leur âge (mois, année) tandis que le QUIBB fournit l'information pour l'ensemble des moins de 5 ans sans détailler l'âge et les chiffres de sources hospitalières concernent les enfants vaccinés sans précision de l'âge.

- l'existence de certaines données non représentatives au niveau national.

Dans certains domaines, les données obtenues ne concernent que quelques régions et donc difficile à prendre en compte dans cet annuaire qui vise à fournir des informations au niveau national. Dans le domaine des violences faites aux femmes et du VIH/SIDA par exemple, ce problème a été fréquemment rencontré.

PARTIE 1 : DEMOGRAPHIE

DOMAINE 1 : POPULATION

DOMAINE 2 : MIGRATION

DOMAINE 3 : NUPTIALITE ET FECONDITE

DOMAINE 4 : MORTALITE

DOMAINE 1 : POPULATION

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	-La situation des handicapés n'a pas été prise en compte dans cette enquête. -L'EDS 2003 n'a pas estimé l'effectif total de la population comme l'a fait l'enquête QUIBB 2003 et 2005.	-Aucune difficulté technique à prendre en compte la situation des handicapés. - Aucune difficulté technique pour effectuer l'extrapolation.	-Créer un module dans le questionnaire qui permet de saisir la situation des handicapés selon le genre. -Effectuer l'extrapolation après chaque EDS.
Enquête sur les conditions de vie des ménages.	Tous les indicateurs ont été pris en compte. Mais il ne ressort pas clairement dans le rapport des informations sur les orphelins et le handicap surtout selon le genre.	Aucune difficulté technique.	La prise en compte du genre doit être insérée comme une priorité de l'analyse des données. Le handicap et le situation d'orphelins mériteraient une plus grande attention dans les analyses.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Le recensement est l'opération qui renseigne le mieux des questions de genre dans le domaine population. Tous les aspects ont été pris en compte. Cependant, il ya lieu d'harmoniser avec les enquêtes les modalités des variables surtout concernant le handicap.	Aucune difficulté technique.	Créer un cadre de concertation en vue d'harmoniser avec les enquêtes les modalités des variables surtout concernant le handicap.

DOMAINE 2 : MIGRATION

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	<p>-Cette enquête ne se prête pas bien à la collecte de données sur la migration du fait que cela ne soit pas son objectif spécifique.</p> <p>Il n'y a pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires que cela requiert et les objectifs de l'enquête qui ne correspondent pas.</p> <p>-La représentativité de l'enquête ne permet pas d'avoir des données de migration au niveau communal.</p>	<p>-Insérer des questions sur la migration :</p> <p>-« Quel est le lieu (Commune, Province, Pays) de naissance de [NOM] ? »</p> <p>-« Quel est le lieu (Commune, Province, Pays) de résidence il y a un an de [NOM]¹ ? »</p> <p>-« Quelles sont les personnes ayant émigrées (international) de votre ménage et quelle est l'année de leur départ ? ».</p> <p>-Organiser une enquête spécifique sur la migration.</p>
Enquête sur les conditions de vie des ménages.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	<p>Cette enquête ne se prête pas bien à la collecte de données sur la migration du fait que cela ne soit pas son objectif spécifique.</p> <p>Il n'y a pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires que cela requiert et les objectifs de l'enquête qui ne correspondent pas.</p> <p>-La représentativité de l'enquête ne permet pas d'avoir des données de migration au niveau communal.</p>	<p>-Insérer des questions sur la migration.</p> <p>-Dans l'avenir, analyser plus en détail les données collectées (QUIBB 03) sur la migration et ne pas seulement se limiter à un événement particulier tel que la crise en Côte d'Ivoire alors que les données recueillies permettent d'avoir d'autres informations.</p> <p>-Organiser une enquête spécifique sur la migration.</p>
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Tous les indicateurs ont été pris en compte.	Aucune difficulté.	<p>Il faudrait également harmoniser les manuels des agents enquêteurs et les manières de poser les questions relatives à la migration dans les enquêtes et les recensements.</p> <p>-Organiser une enquête spécifique sur la migration.</p>

¹ [NOM] représente le nom de l'interviewé

DOMAINE 3 : NUPTIALITE ET FECONDITE

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	La nuptialité et la fécondité ont été suffisamment prises en compte dans l'EDS.	Aucun problème n'a été rencontré.	Suggestion par rapport à la nuptialité : -Harmoniser avec les autres opérations de collecte les modalités « divorcés » et « séparés » de l'état matrimonial.
Enquête sur les conditions de vie des ménages.	La fécondité, la contraception et la planification familiale (N°83 à N°99) n'ont pas été prise en compte par cette enquête.	Les objectifs de l'enquête sont orientés vers les aspects économiques des ménages c'est la principale contrainte de prise en compte de ces variables sans toutefois négliger les coûts que cela pourrait engendrer.	-Prendre en compte la fécondité, la contraception et la planification familiale dans les enquêtes QUIBB futures même s'il s'agit des grandes tendances. -Suggestion par rapport à la nuptialité : Harmoniser avec les autres opérations de collecte les modalités « divorcés » et « séparés » de l'état matrimonial.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	la contraception et la planification familiale n'ont pas été prises en compte dans le recensement.	Les objectifs du RGPH étant de donner les grandes tendances des phénomènes c'est la principale contrainte. Le questionnaire d'un RGPH ne doit pas être lourd sous peine de nuire à la bonne réalisation de l'opération.	-Prendre en compte la contraception et la planification familiale dans les RGPH à venir même s'il s'agit des grandes tendances. -Suggestion par rapport à la nuptialité : Harmoniser avec les autres opérations de collecte les modalités « divorcés » et « séparés » de l'état matrimonial.

DOMAINE 4 : MORTALITE

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	L'EDS 2003 n'a pas pris en compte la mortalité générale (taux brut de mortalité, espérance de vie à la naissance) et mortalité maternelle.	L'espérance de vie à la naissance ne peut être rigoureusement calculée en Afrique que par les recensements. La mortalité est un phénomène très sensible pour lequel la population n'aime pas déclarer. Il est encore plus difficile lorsqu'il s'agit de la mortalité par âge ou de la mortalité maternelle. C'est pour éviter d'obtenir des résultats qui ne reflètent pas la réalité que l'on laisse souvent le soin au RGPH d'appréhender ces aspects de la mortalité. En effet, le RGPH est exhaustif donc réduit considérablement les erreurs et se prête aux méthodes indirectes.	Insérer la mortalité générale et maternelle puis évaluer la qualité de ces informations avant de l'analyser si possible.
Enquête sur les conditions de vie des ménages.	La mortalité n'a pas été prise en compte par cette enquête.	Le fait que les objectifs de l'enquête soient orientés vers les aspects économiques des ménages constitue la principale contrainte de la non prise en compte de ces variables sans toutefois négliger les coûts supplémentaires que cela pourrait engendrer.	Insérer si possible quelques questions sur la mortalité.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	La mortalité a été prise en compte dans le recensement.	Aucune difficulté.	Le recensement étant exhaustif, c'est l'opération qui se prête le mieux à la collecte de données sur les phénomènes rares et sensibles tels que la mortalité.

PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

DOMAINE 1 : EDUCATION

DOMAINE 2 : SANTE

DOMAINE 3 : VIH/SIDA

DOMAINE 4 : NUTRITION

DOMAINE 1 : EDUCATION

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	<p>Les indicateurs non prises en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les taux de scolarisation et d'alphabétisation des personnes handicapées. -Les proportions d'enseignant(e)s au primaire ou au secondaire. -Les ratios élèves/maîtres au primaire ou au secondaire. -Les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes de 15 ans ou plus. -Proportion de filles inscrites dans les filières techniques et scientifiques dans le supérieur. 	<p>Cette enquête ne fournit pas toutes les données sur l'éducation du fait que cela n'est pas son objectif spécifique. Il n'y a aucun problème technique à prendre en compte toutes les informations manquantes concernant l'éducation. Cependant, vu qu'une partie de l'enquête peut se dérouler pendant l'année scolaire et l'autre partie pendant les vacances scolaires, cela introduit des biais dans le calcul de certains indicateurs.</p> <p>-Aussi, les questions relatives à l'alphabétisation ne concernent que les femmes de 15-49 ans et les hommes de 15-59 ans ce qui ne permet pas le calcul du taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus (indicateur de l'IDH et des OMD). L'insertion de nouvelles questions induit également un coût à ne pas négliger.</p>	<p>L'EDS est une enquête très lourde (plus de 800 questions à renseigner en plus des prélèvements). Mais, cela n'empêche que l'on puisse dans la mesure du possible insérer des questions (relatives à l'éducation) manquantes dans le questionnaire de l'enquête.</p> <p>Pour l'alphabétisation, il suffira de l'insérer dans le questionnaire ménage car il existe déjà dans les questionnaires homme et femme.</p>
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	<p>Les indicateurs non prises en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les proportions d'enseignant(e)s au primaire ou au secondaire -Les ratios élèves/maîtres au primaire ou au secondaire -Proportion de filles inscrites dans les filières techniques et scientifiques dans le supérieur 	<p>Cette enquête ne fournit pas toutes les données sur l'éducation du fait que cela n'est pas son objectif spécifique. Il n'y a aucun problème technique à prendre en compte toutes les informations manquantes concernant l'éducation. L'insertion de nouvelles questions a également un coût à ne pas négliger.</p>	<p>-Insérer une question sur la classe fréquentée (avec des modalités détaillées) au cours de l'année scolaire précédant l'enquête.</p> <p>-Insérer également dans la mesure du possible les autres informations manquantes.</p>
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	<p>Les indicateurs non prises en compte sont :</p>	<p>Le recensement est une opération de collecte très lourde et coûteuse, de ce fait, l'on se contente</p>	<p>Insérer dans la mesure du possible quelques questions telles que la classe fréquentée (avec des modalités détaillées)</p>

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> -Les taux d'achèvement -Les proportions d'enseignant(e)s au primaire ou au secondaire -Les ratios élèves/maîtres au primaire ou au secondaire -Proportion de filles inscrites dans les filières techniques et scientifiques dans le supérieur 	généralement de fournir les tendances générales des phénomènes sans trop entrer dans les détails. Le principal problème de la prise en compte de ces questions dans le RGPH est que cela contribuera à alourdir encore plus le questionnaire ce qui pourra agir sur la qualité des données de façon générale et sur le coût de l'opération qui est déjà élevé.	au cours de l'année scolaire précédant l'enquête. Les autres informations aussi devraient être insérées si possible

Concernant les données relatives à l'éducation, il serait mieux selon les consultants d'utiliser les données fournies régulièrement (chaque année) par les sectoriels (DEP/MEBA, DEP/MESSRS, DEP/MASSN) pour renseigner les variables de cette section. Cependant, l'INSD à travers l'EDS, le QUIBB et le recensement pourrait recueillir les informations ne pouvant être fournies que par les enquêtes auprès des ménages (les taux nets et l'alphabétisation).

DOMAINE 2 : SANTE

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Les indicateurs 164 à 175 n'ont pas été pris en compte par l'EDS. Certaines informations recueillies sur le terrain n'apparaissent ni dans la base de donnée, ni dans le rapport d'analyse. Il s'agit du nombre de fumeurs de sexe masculin.	La prise en compte de ces indicateurs contribuerait à alourdir encore plus le questionnaire de l'EDS sans oublier les coûts que cela engendrerait. Vu la particularité (aspect clinique) de ces indicateurs, il n'est pas certain que l'enquête auprès des ménages aboutisse à des résultats fiables.	L'EDS est une enquête très lourde (plus de 800 questions à renseigner en plus des prélèvements). Mais, cela n'empêche que l'on puisse dans la mesure du possible insérer certaines questions (relatives à la santé) manquantes dans le questionnaire de l'enquête. Surtout que certaines questions non prises en compte soulèvent de réels problèmes actuels de santé publique. Il faudrait aussi analyser dans le rapport de l'enquête l'alcoolisme et le tabagisme qui font de sérieux dégâts dans la société. En fin, il faudrait revoir le fichier homme de la base de données pour ce qui est du tabagisme.
Enquête sur les conditions de vie des ménages.	Les indicateurs 156 à 175 n'ont pas été pris en compte par le QUIBB, ainsi que : -L'âge des enfants vaccinés. -les enfants vaccinés contre la fièvre jaune -La consommation d'alcool. -Le tabagisme.	Cette enquête ne se prête pas bien à la collecte de données sur la santé du fait que cela ne soit pas son objectif spécifique. Il n'ya pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires que cela requiert. Bien que les données sur la vaccination des enfants contre la polio, la rougeole, etc, aient été collectées, le rapport d'analyse ne fait pas apparaître les indicateurs y relatifs.	- Insérer l'âge des enfants vaccinés dans le questionnaire. -Insérer dans la mesure du possible certains indicateurs non pris en compte par l'enquête. -Les données récoltées doivent être analysées selon le genre pour une meilleure valorisation des opérations de collecte.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	Le recensement ne se prête pas bien à la collecte de ces données du fait même de ses objectifs et de sa lourdeur.	*La lourdeur de cette opération de collecte ne permet pas de poser assez de questions pour saisir le problème dans toute sa complexité, il faudrait donc organiser une enquête spécifique (intercensitaire) telle que l'EDS, ... pour fournir des résultats de qualité.

DOMAINE 3 : VIH/SIDA

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	<p>Les indicateurs non prises en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les orphelins du VIH/SIDA. -Le VIH chez les femmes enceintes. -Le VIH chez les enfants de moins de 15 ans. -Le VIH chez les professionnels du sexe. 	<p>La prise en compte de ces indicateurs contribuerait à alourdir encore plus le questionnaire de l'EDS sans oublier les coûts que cela engendrerait. Mais pour ce qui est des professionnels du sexe, la méthodologie de collecte de données de l'EDS ne permet pas de les identifier de façon fiable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Insérer ces informations (orphelins du SIDA) dans le questionnaire de l'enquête et effectuer les prélèvements conséquents (étendre à la population de moins de 15 ans). -Renforcer les sectoriels dans la collecte de certaines données administratives sur la question. -Prévoir un volet particulier de l'EDS (peut être une enquête spécifique) pour mesurer la prévalence chez les professionnels du sexe.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	<p>Il n'y a pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires.</p> <p>NB : Le QUIBB 2007 a pris en compte un volet connaissance du VIH/SIDA.</p>	Insérer les questions relatives à la connaissance du SIDA, les orphelins du SIDA, etc.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	<p>Le recensement est une opération très lourde au cours de laquelle il est surréalistes d'effectuer des prélèvements de sang. Cependant, il n'est pas impossible de poser quelques questions sur le sujet.</p>	Des enquêtes intercensitaires telles que l'EDS pourraient permettre de répondre au manque à gagner du recensement. Mais, il faudrait songer également à insérer des questions sur la connaissance, les conséquences ou autres aspects du SIDA.

DOMAINE 4 : NUTRITION

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Toutes les variables ont été prises en compte.	Aucune difficulté apparente.	Continuer dans la même lancée.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Les indicateurs non prises en compte sont : - L'état nutritionnel des femmes. - l'anémie chez les enfants.	Il n'ya pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires que cela requiert et les objectifs de l'enquête qui ne correspondent pas.	- Insérer dans la mesure du possible les prélèvements de sang dans la méthodologie de cette enquête. - Prendre les dispositions pouvant permettre de mesurer l'état nutritionnel des femmes.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	Le recensement est une opération très lourde au cours de laquelle il serait surréalistes d'effectuer des prises de poids et taille ou des prélèvements de sang.	Des enquêtes intercensitaires telles que l'EDS et le QUIBB pourraient permettre de répondre au manque à gagner du recensement.

PARTIE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PAUVRETE

DOMAINE 1 : ACCES AUX COMMODITES

DOMAINE 2 : NTIC

DOMAINE 3 : MEDIAS

DOMAINE 4 : STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

DOMAINE 5 : REVENU ET PAUVRETE

DOMAINE 1 : ACCES AUX COMMODITES

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Toutes les variables ont été prises en compte.	Aucune difficulté apparente.	Harmoniser les formulations des questions ainsi que les modalités des questions pour faciliter l'analyse de l'évolution de l'accès des populations aux commodités.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Toutes les variables ont été prises en compte.	Aucune difficulté apparente.	Harmoniser les formulations des questions ainsi que les modalités des questions pour faciliter l'analyse de l'évolution de l'accès des populations aux commodités.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Toutes les variables ont été prises en compte.	Aucune difficulté apparente.	Harmoniser les formulations des questions ainsi que les modalités des questions pour faciliter l'analyse de l'évolution de l'accès des populations aux commodités.

DOMAINE 2 : NTIC

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Excepté l'accès au téléphone fixe, aucune variable de l'enquête ne permet d'avoir des informations sur les technologies de l'information et de la communication.	Les enquêtes par sondage de part leur méthodologie présentent des difficultés techniques à la saisie des données de ce type. Des informations aussi détaillées et précises sont à rechercher dans les statistiques sectorielles.	<ul style="list-style-type: none"> -Insérer dans les modalités de la variable sur la possession des biens par les ménages, les modalités ordinateur et internet. -Distinguer les modalités téléphones fixes et téléphones mobiles. -Appuyer sur le plan technique et financier le Ministère de l'information à la production et à la dissémination des statistiques sur les TIC selon le genre.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Excepté l'accès à l'ordinateur et au téléphone (fixe ou mobile), aucune variable de l'enquête ne permet de saisir les technologies de l'information et de la communication.	Les enquêtes par sondage de part leur méthodologie présentent des difficultés techniques à la saisie des données de ce type. Des informations aussi détaillées et précises sont à rechercher dans les statistiques sectorielles.	<ul style="list-style-type: none"> -Insérer dans les modalités de la variable sur la possession des biens par les ménages, la modalité internet. -Distinguer les modalités téléphones fixes et téléphones mobiles. -Appuyer sur le plan technique et financier le Ministère de l'information à la production et à la dissémination des statistiques sur les TIC selon le genre.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Le RGPH a saisi toutes les informations sur la possession des TIC (ordinateur, téléphones, internet) mais aucune autre variable relative aux technologies de l'information et de la communication n'a été saisie.	La lourdeur du recensement ne permet pas de saisir de façon efficace toutes les informations sur les TIC. Ces informations sont à rechercher dans les statistiques sectorielles.	Appuyer sur le plan technique et financier le Ministère de l'information à la production et à la dissémination des statistiques sur les TIC selon le genre.

DOMAINE 3 : MEDIAS

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Aucune variable de l'enquête ne permet de saisir les informations sur les médias.	Les enquêtes par sondage de par leur méthodologie présentent des difficultés techniques à la saisie des données de ce type. Ces informations sont à rechercher dans les statistiques sectorielles.	Appuyer sur le plan technique et financier le Ministère de l'information à la production et à la dissémination des statistiques sur les médias selon le genre.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2005.	Aucune variable de l'enquête ne permet de saisir les informations sur les médias.	Les enquêtes par sondage de par leur méthodologie présentent des difficultés techniques à la saisie des données de ce type. Ces informations sont à rechercher dans les statistiques sectorielles.	Appuyer sur le plan technique et financier le Ministère de l'information à la production et à la dissémination des statistiques sur les médias selon le genre.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucune variable de l'enquête ne permet de saisir les informations sur les médias.	La lourdeur du recensement ne permet pas de saisir de façon efficace ces informations. Elles sont à rechercher dans les statistiques sectorielles.	Appuyer sur le plan technique et financier le Ministère de l'information à la production et à la dissémination des statistiques sur les médias selon le genre.

DOMAINE 4 : STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Le statut d'occupation du logement a été entièrement pris en compte par cette enquête.	Aucune difficulté n'empêche la prise en compte du statut d'occupation du logement.	Aucune recommandation.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Le statut d'occupation du logement a été entièrement pris en compte par cette enquête.	Aucune difficulté n'empêche la prise en compte du statut d'occupation du logement.	Aucune recommandation.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Le statut d'occupation du logement a été entièrement pris en compte par le recensement.	Aucune difficulté n'empêche la prise en compte du statut d'occupation du logement.	Aucune recommandation.

DOMAINE 5 : REVENU ET PAUVRETE

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Excepté l'indicateur composite de pauvreté des ménages, les indicateurs de ce domaine ne sont pas renseignés par cette enquête. Ils proviennent généralement de la combinaison de plusieurs types de données très différentes et sont également mesurés pour la plupart sur le plan international.	La complexité et le recours à plusieurs types de données constituent les difficultés majeures de la prise en compte de ces indicateurs.	Harmoniser la construction de l'indicateur composite de niveau de vie des ménages afin qu'il puisse y avoir une comparaison dans le temps et insérer l'indicateur construit dans la base de données pour les utilisateurs car sa construction requiert un consensus.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Excepté l'indicateur composite de pauvreté des ménages, les indicateurs de ce domaine ne sont pas renseignés par cette enquête. Ils proviennent généralement de la combinaison de plusieurs types de données très différentes et sont également mesurés pour la plupart sur le plan international.	La complexité et le recours à plusieurs types de données constituent les difficultés majeures de la prise en compte de ces indicateurs.	Harmoniser la construction de l'indicateur composite de niveau de vie des ménages afin qu'il puisse y avoir une comparaison dans le temps et insérer l'indicateur construit dans la base de données pour les utilisateurs car sa construction requiert un consensus.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Excepté l'indicateur composite de pauvreté des ménages, les indicateurs de ce domaine ne sont pas renseignés par cette enquête. Ils proviennent généralement de la combinaison de plusieurs types de données très différentes et sont également mesurés pour la plupart sur le plan international.	La complexité et le recours à plusieurs types de données constituent les difficultés majeures de la prise en compte de ces indicateurs.	Harmoniser la construction de l'indicateur composite de niveau de vie des ménages afin qu'il puisse y avoir une comparaison dans le temps et insérer l'indicateur construit dans la base de données pour les utilisateurs car sa construction requiert un consensus.

PARTIE 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI

DOMAINE 1 : ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE MARCHES

DOMAINE 2 : ECONOMIE DES MENAGES

DOMAINE 3 : ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES

DOMAINE 1 : ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE MARCHES

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	La situation sur la main-d'œuvre féminine dans certain secteur n'est pas saisie.	Les objectifs de l'enquête sont spécifiquement orientés vers les questions de santé.	Néant.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	La situation sur la main-d'œuvre féminine dans certains secteurs n'est pas saisie.	Néant.	Ajouter des questions subsidiaires sur l'emploi qui permettent de saisir la situation de la main-d'œuvre dans tous les domaines.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Une bonne partie des indicateurs de ce domaine est renseignée par le recensement. La situation sur la main-d'œuvre féminine dans certains secteurs n'est pas saisie.	Néant.	Ajouter des questions subsidiaires sur l'emploi qui permettent de saisir la situation de la main-d'œuvre dans tous les domaines.

DOMAINE 2 : ECONOMIE DES MENAGES

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Tous les aspects de l'économie des ménages ont été pris en compte dans l'enquête sauf : -le temps alloué à la confection des repas, - le temps alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres (faire le marché) et -le temps alloué à l'entretien du logement.	Aucune difficulté technique pour la prise en compte de ces indicateurs sauf le coût financier supplémentaire que cela requiert.	-Insérer dans la partie où l'on demande le temps alloué à l'approvisionnement en eau, des questions pour prendre en compte les indicateurs manquants. -Pour approfondir cet aspect, il faudrait organiser l'enquête Emploi-temps.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Tous les aspects de l'économie des ménages ont été pris en compte dans l'enquête sauf -le temps alloué à la confection des repas et -le temps alloué à l'entretien du logement.	Aucune difficulté technique pour la prise en compte de ces indicateurs surtout que ceux-ci s'inscrivent dans les objectifs de l'enquête.	-Insérer des questions pour prendre en compte les indicateurs manquants. -Pour approfondir cet aspect, il faudrait organiser l'enquête Emploi-temps.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Excepté l'utilisation du charbon de bois ou du bois de chauffe comme principale source d'énergie, aucune variable du recensement ne permet de saisir l'économie des ménages.	La lourdeur du recensement fait qu'il est difficile de prendre en compte beaucoup de questions. Les enquêtes viennent en complément au RGPH pour approfondir les aspects non pris ou partiellement pris en compte.	-Au cours de l'arbitrage pour la conception du questionnaire du RGPH, il ne faudrait considérer ce volet portant sur l'économie des ménages et voir dans quelle mesure prendre plus en compte ce domaine. -Pour approfondir cet aspect, il faudrait organiser l'enquête Emploi-temps.

DOMAINE 3 : ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Aucun indicateur de l'accès aux ressources économiques des ménages n'a été pris en compte dans l'enquête.	Aucune difficulté technique n'empêche la prise en compte de ces indicateurs sauf que cela à un impact certain sur le plan financier et le questionnaire de l'EDS est déjà assez volumineux.	Insérer les indicateurs de ce domaine.
Enquête sur les conditions de vie des ménages.	Les variables de cette enquête permettent de saisir l'accessibilité aux ressources économiques. Cependant l'enquête QUIBB 2003 n'avait pas pris en compte le volet accès au crédit bancaire.	Aucune difficulté technique pour la prise en compte de ces indicateurs surtout que ceux-ci s'inscrivent dans les objectifs de l'enquête.	Dans la mesure où l'enquête QUIBB 2005 a pris en compte l'accès aux crédits bancaires, il ne peut être recommandé que cela continue les années futures.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucune variable de l'enquête ne permet de saisir les informations relatives à l'accès aux ressources économiques.	Le recensement ne se prête pas bien à la collecte de ces données du fait même de ses objectifs et de sa lourdeur.	La lourdeur de cette opération de collecte ne permet pas de poser assez de questions pour saisir l'accès aux ressources économiques, il faudrait donc des enquête spécifiques (intercensitaire) telle que l'EDS, QUIBB, ..., pour fournir des résultats de qualité.

PARTIE 5 : GOUVERNANCE

DOMAINE 1 : PARTICIPATION POLITIQUE

DOMAINE 2 : POUVOIR DE DECISION DANS L'ADMINISTRATION

DOMAINE 3 : POUVOIR DE DECISION AU SEIN DU MENAGE

DOMAINE 1 : PARTICIPATION POLITIQUE

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Les variables de cette enquête ne permettent pas de cerner la participation politique aussi bien des hommes que des femmes. Cependant cette enquête a permis d'avoir la proportion des femmes en âge de voter (électrices).	La méthodologie et les objectifs de l'enquête ne se prêtent pas à un tel exercice.	Organiser une enquête spécifique avec une méthodologie conséquente qui permettra de saisir la participation politique des hommes et des femmes. A défaut, s'appuyer sur les données de source administrative et pour ce faire, il faudrait fournir un appui technique et financier aux sectoriels pour la collecte et le traitement de ces statistiques.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Les variables de cette enquête ne permettent pas de cerner la participation politique aussi bien des hommes que des femmes. Cependant cette enquête a permis d'avoir la proportion des femmes en âge de voter (électrices).	La méthodologie et les objectifs de l'enquête ne se prêtent pas à un tel exercice.	Organiser une enquête spécifique avec une méthodologie conséquente qui permettra de saisir la participation politique des hommes et des femmes. A défaut, s'appuyer sur les données de source administrative. Il faudrait par conséquent fournir un appui technique et financier aux sectoriels pour la collecte et le traitement de ces statistiques.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Le recensement ne permet pas de saisir la participation politique. Cependant le RGPH a permis d'avoir la proportion des femmes en âge de voter (électrices).	La nature de cette opération ne permet pas de prendre en compte ces indicateurs.	Organiser une enquête spécifique avec une méthodologie conséquente qui permettra de saisir la participation politique des hommes et des femmes. A défaut, s'appuyer sur les données de source administrative. Il est alors indispensable de fournir un appui technique et financier aux sectoriels pour la collecte et le traitement de ces statistiques.

DOMAINE 2 : POUVOIR DE DECISION DANS L'ADMINISTRATION ET DANS LES SYNDICATS

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Les variables de cette enquête ne permettent pas de cerner la participation politique aussi bien des hommes que des femmes.	La méthodologie et les objectifs de l'enquête ne se prêtent pas à un tel exercice.	Organiser une enquête spécifique avec une méthodologie conséquente qui permettra de saisir la participation politique des hommes et des femmes. A défaut, s'appuyer sur les données de source administrative et pour cela, il faudrait fournir un appui technique et financier aux sectoriels pour la collecte et le traitement de ces statistiques.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Les variables de cette enquête ne permettent pas de cerner la participation politique aussi bien des hommes que des femmes.	La méthodologie et les objectifs de l'enquête ne se prêtent pas à un tel exercice.	Organiser une enquête spécifique avec une méthodologie conséquente qui permettra de saisir la participation politique des hommes et des femmes. A défaut, s'appuyer sur les données de source administrative et pour cela, il faudrait fournir un appui technique et financier aux sectoriels pour la collecte et le traitement de ces statistiques.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Le recensement ne permet pas de saisir la participation politique.	La nature de cette opération ne permet pas de prendre en compte ces indicateurs.	Organiser une enquête spécifique avec une méthodologie conséquente qui permettra de saisir la participation politique des hommes et des femmes. A défaut, s'appuyer sur les données de source administrative. Pour y parvenir, il faudrait fournir un appui technique et financier aux sectoriels pour la collecte et le traitement de ces statistiques.

DOMAINE 3 : POUVOIR DE DECISION AU SEIN DU MENAGE

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Toutes les variables ont été prises en compte dans le questionnaire.	Aucune difficulté technique.	Il faudrait porter ces indicateurs dans le rapport d'analyse final de l'enquête.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2005.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	Il n'ya pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires que cela requiert et les objectifs de l'enquête qui ne correspondent pas exactement.	Insérer ces informations dans le questionnaire de cette enquête.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucun des indicateurs n'est pris en compte.	Le recensement est une opération très lourde au cours de laquelle il est difficile d'appréhender dans les détails certaines questions.	Des enquêtes intercensitaires telles que l'EDS et le QUIBB pourraient permettre de répondre au manque à gagner du recensement à ce niveau.

PARTIE 6 : INEGALITES DE DROITS ET DE FAITS

DOMAINE 1 : INEGALITES DE DROITS

DOMAINE 2 : INEGALITES DE FAITS

DOMAINE 1 : INEGALITES DE DROITS

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	Aucune variable de cette opération ne permet de saisir les inégalités de droits.	La nature de cette opération ne permet pas de saisir les inégalités de droits.	Mettre en place un système de collecte administratif qui permettra de saisir les inégalités de droits.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Aucune variable de cette opération ne permet de saisir les inégalités de droits.	La nature de cette opération ne permet pas de saisir les inégalités de droits.	Mettre en place un système de collecte administratif qui permettra de saisir les inégalités de droits.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucune variable de cette opération ne permet de saisir les inégalités de droits.	La nature de cette opération ne permet pas de saisir les inégalités de droits.	Mettre en place un système de collecte administratif qui permettra de saisir les inégalités de droits.

DOMAINE 2 : INEGALITES DE FAITS

ENQUÊTES D'ENVERGURE NATIONALE	PRISE EN COMPTE DU GENRE	JUSTIFICATION DE LA NON PRISE EN COMPTE	RECOMMANDATIONS
Enquête Démographique et de Santé 2003.	L'EDS a pris en compte toutes les informations relatives aux inégalités de faits sauf la proportion des femmes victimes de violences ou de viol. Cependant, les informations disponibles à travers certaines variables de l'EDS permettent de saisir indirectement les inégalités de faits (opinions sur les violences).	Il n'y a pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires que cela requiert.	Inclure des variables qui permettent de saisir explicitement les inégalités de faits. Surtout en ce qui est des violences faites aux femmes.
Enquête sur les conditions de vie des ménages 2003 et 2005.	Aucune variable de cette enquête ne permet de saisir les inégalités de faits.	Il n'y a pas de difficultés apparentes pour prendre en compte ces informations si ce n'est les coûts supplémentaires que cela requiert et les objectifs de l'enquête qui ne correspondent pas exactement.	Inclure dans la mesure du possible des variables qui permettent de saisir les inégalités de faits.
Recensement Général de la population et de l'habitation 2006.	Aucune variable de cette opération ne permet de saisir les inégalités de faits.	La lourdeur de cette opération ne permet pas de prendre en compte les inégalités de faits.	Organiser une enquête spécifique qui permettra de saisir les inégalités de genre de façon générale et plus spécifiquement les inégalités de faits.

CONCLUSION

Les questions de genre sont, dans une certaine mesure, prises en compte par les enquêtes utilisées pour effectuer cette étude. En effet, la prise en compte de la variable « sexe » dans les questionnaires de ces enquêtes permet la production de la quasi-totalité des statistiques sexospécifiques et d'entrevoir une prise de conscience de la nécessité d'aller au-delà pour considérer la variable « genre » et genre sensible.

En conséquence, des efforts restent encore à fournir dans ce domaine. La prise en compte du genre dans les rapports des enquêtes demeure insuffisante. Un certain nombre d'indicateurs sont fournis pour l'ensemble de la population sans une désagrégation selon le sexe. En outre, aucun rapport d'enquête ne comporte de chapitre portant sur une analyse spécifique du « genre ».

La limite majeure observée dans cette étude réside dans le fait qu'il n'existe pas d'opération de collecte unique qui pourrait fournir toutes les informations nécessaires. Ainsi, il a fallu avoir recours à des sources de données diverses répondant souvent à des objectifs et méthodologies différents.

Au terme de cette étude, il ressort les recommandations suivantes :

- Harmoniser les formulations et modalités des questions identiques aux enquêtes EDS et QUIBB.
- Formuler les questions des opérations de collecte de sorte à permettre les comparaisons entre plusieurs années.
- Insérer un chapitre spécifique « genre » dans les rapports des opérations de collecte.
- Sensibiliser et appuyer les sectoriels dans la production de statistiques fiables désagrégées selon le sexe et/ou sensible au genre.
- Organiser une enquête spécifique « genre » pour appréhender les inégalités de genre dans tous les domaines et dans toute sa complexité.
- Renforcer les capacités des statisticiens et démographes en matière d'analyse selon le genre. Cela pourrait améliorer la qualité des rapports d'enquête notamment en termes de prise en compte du genre.

BIBLIOGRAPHIE

- ❖ CEA (2004), Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, Addis Abeba, Ethiopie, 65 pages ;
- ❖ *CMLS-VIH/SIDA-IST (2006)*, Rapport général sur l'atelier de validation des données 2005 de surveillance épidémiologique du VIH/SIDA et des IST, Ouaga, Burkina Faso, 30 pages.
- ❖ *Emily ESPLIN et Emma BELL (2007)*, *Genre et Indicateurs*, 70 pages.
- ❖ *INSD (2006)*, Annuaire statistique, Ouagadougou, Burkina Faso, 407 pages.
- ❖ *INSD (2007)*, Annuaire statistique, Ouagadougou, Burkina Faso, 433 pages.
UNICEF (2007), La situation des enfants dans le monde 2007, femmes et enfants. Le double dividende de l'égalité des sexes, 147 pages
- ❖ *INSD (2003)* Analyse des résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages, Ouagadougou, Burkina Faso, 223 page +annexe.
- ❖ *INSD (2006)* Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005, Ouagadougou, Burkina Faso, 211 page
- ❖ *INSD (2000)*, *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, Vol 2, Ouagadougou Burkina Faso, 180 pages*
- ❖ *INSD (2000)*, *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, Vol 1, Ouagadougou Burkina Faso, 348 pages*
- ❖ *INSD et ORC Macro (2004)*, Enquête démographique et de santé du Burkina Faso, 2003, Calverton Maryland, USA, 455 pages.
- ❖ *Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (2008)*, *Indicateurs statistiques du pré-scolaire*, 33 pages.
- ❖ Ministère de la Promotion de la femme (2006), Guide des droits de la femme, Ouagadougou, Burkina Faso, 86 pages ;
- ❖ *Mottin-Sylla, M.*, *Fracture numérique de genre en Afrique francophone: une inquiétante réalité.*
- ❖ *PROSAD (2008)*, Annuaire statistique 2007-2008, Ouagadougou, Burkina Faso, 83 pages.
- ❖ *Réseau genre et TIC (Technologies d'information et de communication)*, *Études et recherches n° 244, Enda Tiers Monde, Dakar.*
- ❖ *SP/CNLS-IST (2009)*, Bilan général de la mise en œuvre du plan national multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST (PNM) de l'année 2008, VIIIème session du CNLS-IST, Ouagadougou, 577 pages.

- ❖ *SP/CNLS-IST (2007)*, Bilan général de la mise en œuvre du plan national multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST (PNM) de l'année 2007, VIIème session du CNLS-IST, Ouagadougou, 305 pages.
- ❖ *UNICEF (2007)*, La situation des enfants dans le monde 2007, femmes et enfants. Le double dividende de l'égalité des sexes, 147 pages.
- ❖ http://www.finances.gov.ma/genre/pdf/atelier_stat_rabat/IDH.pdf

ANNEXES

ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DES DROITS HUMAINS DANS LES OUTILS DE COLLECTES DES DONNÉES D'ENVERGURE NATIONALE

ANNEXE 2 : AUTRES DEFINITIONS UTILES

ANNEXE 3 : LOIS ET POLITIQUES RELATIVES AUX DROITS HUMAINS ET AUX INEGALITES DE GENRE

**ANNEXE 1 : GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE ET
DES DROITS HUMAINS DANS LES OUTILS DE COLLECTES DES
DONNÉES D'ENVERGURE NATIONALE**

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
PARTIE 1 : DEMOGRAPHIE		
CHAPITRE 1 : POPULATION		
1	Population totale (habitants).	<p>C'est un indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population ou une estimation de son effectif tout sexe confondu.</p>
2	Taille moyenne des ménages.	<p>Cet indicateur peut mettre en exergue la charge de travail domestique des femmes mais également la promiscuité.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre total d'individus dans les ménages et le nombre de ménages.</p>
3	Taille moyenne des ménages dirigés par des hommes.	<p>Cet indicateur peut mettre en exergue la charge de travail domestique des femmes mais également la promiscuité.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre total d'individus dans les ménages dirigés par des hommes et les nombre total de ménages dirigés par des hommes.</p>
4	Taille moyenne des ménages dirigés par des femmes.	<p>Cet indicateur peut mettre en exergue la charge de travail domestique des femmes mais également la promiscuité.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre total d'individus dans les ménages dirigés par des femmes et les nombre total de ménages dirigés par des femmes.</p>
5	Population féminine (habitants).	<p>Cet indicateur permet, en comparaison avec l'effectif total de la population et celui des hommes, d'appréhender l'importance démographique de la population féminine et leurs besoins spécifiques. C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population féminine ou une estimation de son effectif.</p>
6	Population masculine (habitants).	<p>Cet indicateur permet, en comparaison avec l'effectif total de la population et celui des femmes, d'appréhender les besoins relatifs à chaque sexe selon leur importance démographique. C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population masculine ou une estimation de son effectif.</p>
7	Population urbaine totale (habitants).	<p>C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population urbaine ou une estimation de son effectif tout sexe confondu.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
8	Population féminine urbaine (habitants).	<p>Cet indicateur permet, en comparaison avec l'effectif total de la population urbaine et celui des hommes du milieu urbain, d'appréhender l'importance démographique de la population féminine urbaine et leurs besoins spécifiques. C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population féminine urbaine ou une estimation de son effectif.</p>
9	Population masculine urbaine (habitants).	<p>Cet indicateur permet, en comparaison avec l'effectif total de la population urbaine et celui des femmes du milieu urbain, d'appréhender les besoins relatifs à chaque sexe selon leur importance démographique. C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population masculine urbaine ou une estimation de son effectif.</p>
10	Population rurale totale (habitants).	<p>C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population rurale ou une estimation de son effectif tout sexe confondu.</p>
11	Population féminine rurale (habitants).	<p>Cet indicateur permet, en comparaison avec l'effectif total de la population rurale et celui des hommes du milieu rural, d'appréhender l'importance démographique de la population féminine rurale et leurs besoins spécifiques. C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population féminine rurale ou une estimation de son effectif.</p>
12	Population masculine rurale (habitants).	<p>Cet indicateur permet, en comparaison avec l'effectif total de la population rurale et celui des femmes du milieu rural, d'appréhender les besoins relatifs à chaque sexe selon leur importance démographique. C'est un Indicateur de base fourni par les recensements et les projections de population.</p> <p>C'est le comptage de la population masculine rurale ou une estimation de son effectif.</p>
13	Taux d'accroissement annuel moyen.	<p>Il permet d'appréhender la variable de l'effectif global de la population au cours du temps.</p> <p>La population du Burkina Faso continue à croître de façon exponentielle, la formule généralement utilisée est donc :</p> <p>Pi : Effectif de la population à une date i Pf : Effectif de la population à une date f r : taux d'accroissement annuel moyen entre la date i et la date f</p> <p>Mode de calcul</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ $Pf = Pi (1+r)^{f-i}$ ➤ $r = -1 + (Pf/Pi)^{1/(f-i)}$

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
14	Temps de doublement.	<p>C'est le nombre d'années requis pour que l'effectif de la population double.</p> <p>T= temps de doublement de la population r = taux d'accroissement annuel moyen entre la date i et la date f</p> <p>Mode de calcul :</p> <p>➤ $P_f = P_i (1+r)^{f-i}$</p> <p>$T = \ln 2 / \ln(1+r) = 0,70/\ln(1+r) \approx 70/r.$</p>
15	Proportion des ménages dirigés par des femmes (%).	<p>Il s'agit de la proportion des femmes chefs de ménage. Il appréhende la responsabilité des femmes au sein des ménages.</p> <p>Le complément à un (1) donne la part des ménages dirigés par les hommes.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes chefs de ménage par l'ensemble des chefs de ménage (le tout multiplié par 100).</p>
16	Proportion des ménages dirigés par des femmes en milieu urbain (%).	<p>Il s'agit de la proportion des femmes chefs de ménage en milieu urbain. Il appréhende la responsabilité des femmes au sein des ménages. Le complément à un donne la part des ménages dirigés par les hommes en milieu urbain.</p> <p>Rapport entre le nombre de chefs de ménages femmes en milieu urbain et le nombre total de chefs de ménages en milieu urbain (le tout multiplié par 100).</p>
17	Proportion des ménages dirigés par des femmes en milieu rural (%).	<p>Il s'agit de la proportion des femmes chefs de ménage en milieu rural. Il appréhende la responsabilité des femmes au sein des ménages. Le complément à un (1) donne la part des ménages dirigés par les hommes en milieu rural.</p> <p>Rapport entre le nombre de chefs de ménages femmes milieu rural et le nombre total de chefs de ménages en milieu rural (le tout multiplié par 100).</p>
18	Proportion de la population de 0-4 ans (% totale).	<p>Il s'agit du poids de la population des enfants de moins de 5 ans dans l'ensemble de la population.</p> <p>Ce groupe d'âge fait partie de la population vulnérable. Le plus souvent, les actes discriminatoires commencent dès cet âge avec les premiers actes de socialisation.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population de moins de 5 ans au Burkina Faso par l'effectif total de la population du pays (le tout multiplié par 100).</p>
19	Proportion de la population 5-14 ans (% totale).	<p>Il s'agit du poids de la population âgée de 5 à 14 ans dans l'ensemble de la population.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population du Burkina Faso dont l'âge est compris entre 5 et 14 ans par l'effectif total de la population du Burkina Faso (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
20	Proportion de la population 15-49 ans (% totale).	<p>Il s'agit du poids de la population âgée de 15 à 49 ans dans l'ensemble de la population.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population du Burkina Faso dont l'âge est compris entre 15 et 49 ans par l'effectif total de la population du Burkina Faso (le tout multiplié par 100).</p>
21	Proportion de la population 15-64 ans (% totale).	<p>Il s'agit du poids de la population en âge de travailler dans l'ensemble de la population. C'est aussi la proportion de la population active.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population du Burkina Faso dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans par l'effectif total de la population du Burkina Faso (le tout multiplié par 100).</p>
22	Proportion de la population de 65 ans ou plus (% totale).	<p>Il s'agit du poids des personnes âgées dans l'ensemble de la population.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population du Burkina Faso dont l'âge est supérieur à 65 ans par l'effectif total de la population du Burkina Faso (le tout multiplié par 100).</p>
23	Proportion des femmes en âge de procréer dans l'ensemble de la population féminine.	<p>Il s'agit du poids de la population féminine de 15-49 ans dans l'ensemble de la population féminine.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine du Burkina Faso dont l'âge est compris entre 15 et 49 ans par l'effectif total de la population féminine du Burkina Faso (le tout multiplié par 100).</p>
24	Proportion de la population féminine de 15-49 ans en milieu rural (% totale féminine rurale).	<p>Il s'agit du poids de la population âgée en âge de procréer dans l'ensemble de la population du milieu rural.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine vivant en milieu rural dont l'âge est compris entre 15 et 49 ans par l'effectif total de la population féminine vivant en milieu rural (le tout multiplié par 100).</p>
25	Proportion de la population féminine de 15-49 ans en milieu urbain (% totale féminine urbain).	<p>Il s'agit du poids de la population âgée en âge de procréer dans l'ensemble de la population du milieu urbain.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine vivant en milieu urbain dont l'âge est compris entre 15 et 49 ans par l'effectif total de la population féminine vivant en milieu urbain (le tout multiplié par 100).</p>
26	Rapport de dépendance dans la population totale (%).	<p>Cet indicateur renseigne sur le nombre de personne que prendraient en charge 100 personnes en âge de travailler.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'ensemble des individus de moins de 15 ans plus ceux qui ont un âge supérieur à 65 ans par l'effectif de la population du Burkina Faso dont l'âge est compris entre 15 et 65 ans (le tout multiplié par 100)</p>
27	Rapport de dépendance en milieu rural (%).	<p>Cet indicateur renseigne sur le nombre de personne que prendraient en charge 100 personnes en âge de travailler en milieu rural.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population du milieu rural dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans ou est supérieur à 65 ans par l'effectif de la population du Burkina Faso vivant en milieu rural dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
28	Rapport de dépendance en milieu urbain (%).	<p>Cet indicateur renseigne sur le nombre de personne que prendraient en charge 100 personnes en âge de travailler en milieu urbain.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population du milieu urbain dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans ou est supérieur à 65 ans par l'effectif de la population du Burkina Faso vivant en milieu urbain dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans (le tout multiplié par 100).</p>
29	Rapport de masculinité à la naissance (%).	<p>Il s'agit du nombre de garçons à la naissance pour 100 filles à la naissance. Il met en exergue le poids numérique des garçons par rapport aux filles à la naissance.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des garçons à la naissance par l'effectif de la population féminine à la naissance (le tout multiplié par 100).</p>
30	Rapport de féminité dans la population totale (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes pour 100 hommes. Il met en exergue le poids numérique des femmes par rapport aux hommes.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine par l'effectif de la population masculine (le tout multiplié par 100).</p>
31	Rapport de féminité en milieu rural (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes pour 100 hommes en milieu rural. Il met en exergue le poids numérique des femmes par rapport aux hommes en milieu rural.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine vivant en milieu rural par l'effectif de la population masculine du milieu rural (le tout multiplié par 100).</p>
32	Rapport de féminité en milieu urbain (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes pour 100 hommes en milieu urbain. Il met en exergue le poids numérique des femmes par rapport aux hommes en milieu urbain.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine vivant en milieu urbain par l'effectif de la population masculine du milieu urbain (le tout multiplié par 100).</p>
33	Rapport de féminité dans la population 0-4 ans (%).	<p>Il s'agit du nombre de filles âgées de 0 à 4 ans pour 100 garçons du même âge.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine âgée de 0-4 ans par l'effectif de la population masculine de 0-4 ans (le tout multiplié par 100).</p>
34	Rapport de féminité dans la population 5-14 ans (%).	<p>Il s'agit du nombre de filles âgées de 5 à 14 ans pour 100 garçons du même âge.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine âgée de 5-14 ans par l'effectif de la population masculine de 5-14 ans (le tout multiplié par 100).</p>
35	Rapport de féminité dans la population 15-49 ans (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans pour 100 hommes du même âge.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine âgée de 15-49 ans par l'effectif de la population masculine de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
36	Rapport de féminité dans la population 15-64 ans (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes âgées de 15 à 64 ans pour 100 hommes du même âge.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine âgée de 15-64 ans par l'effectif de la population masculine de 15-64 ans (le tout multiplié par 100).</p>
37	Rapport de féminité dans la population 65 ans ou plus (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes âgées de 65 ans ou plus pour 100 hommes du même âge.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine âgée de plus de 65 ans par l'effectif de la population masculine de 65 ans ou plus (le tout multiplié par 100).</p>
38	Proportion des handicapés (Tout handicap confondu) en %.	<p>Il renseigne sur le poids démographique d'une catégorie de population vulnérable.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des handicapés par l'ensemble de la population (le tout multiplié par 100).</p>
39	Rapport de féminité des personnes handicapées.	<p>Il s'agit du nombre de femmes handicapées pour 100 hommes handicapés. Il met en exergue le poids numérique des femmes handicapées par rapport aux hommes handicapés.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif de la population féminine handicapée par l'effectif de la population masculine handicapée (le tout multiplié par 100).</p>
40	Proportion des femmes handicapées membre supérieur par rapport aux hommes handicapés (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes handicapées membre supérieur pour 100 hommes handicapés membre supérieur. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes handicapées membre supérieur par l'effectif des hommes handicapés membre supérieur (le tout multiplié par 100).</p>
41	Proportion des femmes handicapées membre inférieur par rapport aux hommes handicapés membre inférieur (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes handicapées membre inférieur pour 100 hommes handicapés membre inférieur. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes handicapées membre inférieur par l'effectif des hommes handicapés membre inférieur (le tout multiplié par 100).</p>
42	Proportion de femmes handicapées mentales par rapport aux hommes handicapés mentaux (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes handicapées mentales pour 100 hommes handicapés mentaux. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes handicapées mentales par l'effectif des hommes handicapés mentaux (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
43	Proportion de femmes borgnes par rapport aux hommes borgnes (%)	<p>Il s'agit du nombre de femmes borgnes pour 100 hommes borgnes. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes borgnes par l'effectif des hommes borgnes (le tout multiplié par 100).</p>
44	Proportion de femmes aveugles par rapport aux hommes aveugles (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes aveugles pour 100 hommes aveugles. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes aveugles par l'effectif des hommes aveugles (le tout multiplié par 100).</p>
45	Proportion de femmes sourdes par rapport aux hommes sourds (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes sourdes pour 100 hommes sourds. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes sourdes par l'effectif des hommes sourds (le tout multiplié par 100).</p>
46	Proportion de femmes muettes par rapport aux hommes muets (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes muettes pour 100 hommes muets. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes muettes par l'effectif des hommes muets (le tout multiplié par 100).</p>
47	Proportion de femmes sourdes-muettes par rapport aux hommes sourds-muets (%).	<p>Il s'agit du nombre de femmes sourd-muettes pour 100 hommes sourds-muets. Si l'indicateur est égal à 100 % cela signifie qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans cette situation. Si cela est inférieur à 100% c'est qu'il y a plus d'hommes que de femmes et vice versa.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes sourdes-muettes par l'effectif des hommes sourds-muets (le tout multiplié par 100).</p>
48	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 14 ans) d'un parent par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale. Le complément à un (1) donne la proportion des orphelins d'un parent (âgées de 0 à 14 ans).</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 14 ans orphelines d'un parent par l'ensemble des orphelins d'un parent âgées de 0 à 14 ans, tout sexe confondu (le tout multiplié par 100).</p>
49	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 6 ans) d'un parent par rapport à l'ensemble des orphelins d'un parent (âgées de 0 à 6 ans) tout sexe confondu.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale. Le complément à un (1) donne la proportion des orphelins d'un parent (âgées de 0 à 6 ans).</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 6 ans orphelines d'un parent par l'ensemble des orphelins d'un parent âgées de 0 à 6 ans, tout sexe confondu (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
50	Proportion des orphelines (âgées de 7 à 14 ans) d'un parent par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale. Le complément à un (1) donne la proportion des orphelins d'un parent (âgées de 7 à 14 ans).</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 7 à 14 ans orphelines d'un parent par l'ensemble des orphelins d'un parent âgées de 7 à 14 ans, tout sexe confondu (le tout multiplié par 100).</p>
51	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 14 ans) d'un parent par rapport aux femmes de 0-14 ans.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 14 ans orphelines d'un parent par l'ensemble des femmes âgées de 0 à 14 ans (le tout multiplié par 100).</p>
52	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 6 ans) d'un parent par rapport aux femmes de 0-6 ans.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 6 ans orphelines d'un parent par l'ensemble des femmes âgées de 0 à 6 ans (le tout multiplié par 100).</p>
53	Proportion des orphelines (âgées de 7 à 14 ans) d'un parent par rapport aux femmes de 7-14 ans.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 7 à 14 ans orphelines d'un parent par l'ensemble des femmes âgées de 7 à 14 ans (le tout multiplié par 100).</p>
54	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 14 ans) des deux parents par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale. Le complément à un donne la proportion des orphelins des deux parents (sexe masculin) par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 14 ans orphelines des deux parents par l'ensemble des orphelins des deux parents âgées de 0 à 14 ans, tout sexe confondu (le tout multiplié par 100).</p>
55	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 6 ans) des deux parents par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale. Le complément à un donne la proportion des orphelins des deux parents (sexe masculin) par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu.</p> <p>Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 6 ans orphelines des deux parents par l'ensemble des orphelins des deux parents âgées de 0 à 6 ans, tout sexe confondu (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
56	Proportion des orphelines (âgées de 7 à 14 ans) des deux parents par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu.	Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'une protection parentale. Le complément à un donne la proportion des orphelins des deux parents (sexe masculin) par rapport à l'ensemble des orphelins tout sexe confondu. Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 7 à 14 ans orphelines des deux parents par l'ensemble des orphelins des deux parents âgées de 7 à 14 ans, tout sexe confondu (le tout multiplié par 100).
57	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 14 ans) des deux parents par rapport aux femmes de 0-14 ans.	Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'absence d'une protection parentale. Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 14 ans orphelines des deux parents par l'ensemble des femmes âgées de 0 à 14 ans (le tout multiplié par 100).
58	Proportion des orphelines (âgées de 0 à 6 ans) des deux parents par rapport aux femmes de 0-6 ans.	Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'absence d'une protection parentale. Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 0 à 6 ans orphelines des deux parents par l'ensemble des femmes âgées de 0 à 6 ans (le tout multiplié par 100).
59	Proportion des orphelines (âgées de 7 à 14 ans) des deux parents par rapport aux femmes de 7-14 ans.	Cet indicateur permet d'appréhender une population vulnérable aux discriminations de tout genre, du fait de l'absence d'une protection parentale. Il s'obtient en divisant l'effectif des femmes de 7 à 14 ans orphelines des deux parents par l'ensemble des femmes âgées de 7 à 14 ans (le tout multiplié par 100).
60	Structure par âge et sexe de la population.	Ce concept permet de mettre en exergue l'état de la population en un moment donnée. L'âge et le sexe étant deux variables clés en démographie, cette structure de la population renferme beaucoup d'informations détaillées sur les rapports de genre. Contrairement aux autres indicateurs contenus dans cette grille d'évaluation, il s'agira ici à partir d'un tableau de fournir la répartition en fréquences absolues de la population par âge et sexe.
CHAPITRE 2 : MIGRATION		
61	Proportion des migrants internes de sexe féminin par rapport à l'ensemble des femmes (%).	Les migrants internes sont toutes les personnes résidant dans une commune différente de leur commune de résidence il ya un an ou différente de leur commune de naissance. Rapport entre les migrants internes de sexe féminin et l'effectif total des femmes (le tout multiplié par 100).
62	Proportion des migrants internes de sexe féminin par rapport aux migrants internes de sexe masculin (%).	Les migrants internes sont toutes les personnes résidant dans une commune différente de leur commune de résidence il ya un an ou différente de leur commune de naissance. Rapport entre les migrants internes de sexe féminin et l'effectif des migrants internes de sexe masculin (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
63	Proportion des émigrés internationaux de sexe féminin (%).	<p>Les émigrés internationaux sont les personnes sorties du pays au cours des 5 dernières années.</p> <p>Rapport entre l'effectif des émigrés internationaux de sexe féminin et l'effectif total des émigrés (le tout multiplié par 100).</p>
64	Proportion des émigrés internationaux récents de sexe féminin par rapport aux hommes émigrés internationaux récents (%).	<p>Les émigrés internationaux récents sont les personnes sorties du pays au cours de l'année.</p> <p>Rapport entre l'effectif des émigrés internationaux récents de sexe féminin et l'effectif des émigrés internationaux récents de sexe masculin (le tout multiplié par 100).</p>
65	Proportion des immigrants internationaux de sexe féminin (%).	<p>Les immigrants internationaux sont les personnes résidant actuellement au pays mais nées à l'étranger ou ayant résidé à l'étranger au cours des 10 dernières années.</p> <p>Rapport entre l'effectif des immigrants internationaux de sexe féminin et l'effectif total des femmes (le tout multiplié par 100).</p>
66	Proportion des immigrants internationaux récents de sexe féminin par rapport aux hommes immigrants internationaux récents (%).	<p>Les immigrants internationaux récents sont les personnes ayant résidé à l'étranger et de revenu au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Rapport entre l'effectif des immigrants internationaux récents de sexe féminin et l'effectif des immigrants internationaux récents de sexe masculin (le tout multiplié par 100).</p>
67	Taux de migration.	<p>Il permet d'appréhender le poids de la migration sur la population du pays. Le migrant ici est celui ayant au moins effectué une migration interne ou internationale.</p> <p>Rapport entre le nombre de migrants et l'ensemble de la population.</p>
68	Taux de migration masculine.	<p>Il permet d'appréhender le poids de la migration masculine sur la population masculine du pays.</p> <p>Rapport entre le nombre de migrants de sexe masculin et l'ensemble de la population masculine.</p>
69	Taux de migration féminine.	<p>Il permet d'appréhender le poids de la migration féminine sur la population féminine du pays.</p> <p>Rapport entre le nombre de migrants de sexe féminin et l'ensemble de la population féminine.</p>
70	Solde migratoire pour la migration féminine récente	<p>Cet indicateur permet d'appréhender le gain ou la perte du pays en termes de migration féminine des 12 derniers mois.</p> <p>La différence entre l'effectif des immigrants internationaux récents de sexe féminin et l'effectif des émigrés internationaux récents de sexe féminin.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
71	Solde migratoire pour la migration masculine récente.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender le gain ou la perte du pays en termes de migration masculine des 12 derniers mois.</p> <p>La différence entre l'effectif des immigrants internationaux récents de sexe masculin et l'effectif des émigrés internationaux récents de sexe masculin.</p>
CHAPITRE 3 : NUPTIALITE ET FECONDITE		
72	Proportion des femmes célibataires (%).	<p>Cet indicateur donne la part des femmes de 15-49 ans célibataires sur l'ensemble des individus du même groupe d'âge. Il permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent. Le complément à 100 donne la proportion des hommes célibataires.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans célibataires par l'effectif total des célibataires tout sexe confondu de 15-49 ans.</p>
73	Proportion des femmes mariées (ménages monogames et polygames) (%).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans mariées (ménages monogames et polygames) par l'effectif total des femmes de 15-49 ans.</p>
74	Proportion des hommes mariés (ménages monogames et polygames) (%).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des hommes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des hommes de 15-59 ans mariés (ménages monogames et polygames) par l'effectif total des hommes de 15-59 ans.</p>
75	Proportion des femmes mariées (ménages polygames) (%).	<p>Cet indicateur concerne les femmes de 15-49 ans mariées avec au moins une co-épouse.</p> <p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans mariées (ménages polygames) par l'effectif total des femmes mariées (monogamie et polygamie) de 15-49 ans.</p>
76	Proportion des hommes mariés (ménages polygames) (%).	<p>Cet indicateur concerne les hommes de 15-59 ans mariés avec au moins une épouse.</p> <p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des hommes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des hommes de 15-59 ans mariés (ménages polygames) par l'effectif total des hommes mariés (monogamie et polygamie) de 15-59 ans.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
77	Proportion des veuves (%).	<p>Cet indicateur concerne les femmes de 15-49 ans dont le conjoint est décédé.</p> <p>Il permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans veuves par l'effectif total des veufs tout sexe confondu de 15-49 ans.</p>
78	Proportion des femmes divorcées ou séparées (%).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans divorcées ou séparées par l'effectif total des personnes divorcées ou séparées de 15-49 ans.</p>
79	Proportion des femmes séparées (%).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans séparées par l'effectif total des personnes séparées de 15-49 ans.</p>
80	Proportion des femmes divorcées (%).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans divorcées par l'effectif total des personnes divorcées de 15-49 ans.</p>
81	Proportion des femmes en union libre (%).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des femmes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des femmes de 15-49 ans en union libre par l'effectif total des femmes de 15-49 ans.</p>
82	Proportion des hommes en union libre (%).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'état matrimonial des hommes c'est-à-dire leur situation par rapport au mariage. Ceci permet d'avoir une idée sur leur position sociale et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'effectif des hommes de 15-59 ans en union libre par l'effectif total des hommes de 15-59 ans.</p>
83	Indice synthétique de fécondité.	<p>Il indique la survenance des naissances au sein de la population en âge de procréer.</p> <p>C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde. Il s'obtient en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
84	Taux global de fécondité générale (TGFG).	<p>Le TGFG est le nombre moyen de naissance(s) par femme en âge de procréer dans une population et pour une année donnée.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre total des naissances des 12 derniers mois et l'ensemble de la population en âge de procréer.</p>
85	Taux Brut de Natalité (%).	<p>Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants.</p> <p>Il est obtenu en divisant l'ensemble des naissances des douze derniers mois par l'effectif de la population résidente (le tout multiplié par 1000).</p>
86	Taux de prévalence contraceptive moderne (%).	<p>Il mesure l'accès des femmes aux méthodes contraceptives modernes.</p> <p>Rapport entre le nombre de femmes de 15-49 ans utilisant une méthode contraceptive moderne sur l'ensemble des femmes de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
87	Taux de prévalence contraceptive traditionnelle (%).	<p>Il mesure l'accès des femmes aux méthodes contraceptives traditionnelles.</p> <p>Rapport entre le nombre de femmes de 15-49 ans utilisant une méthode contraceptive traditionnelle sur l'ensemble des femmes de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
88	Taux de prévalence contraceptive quelconque (%).	<p>Il mesure l'accès des femmes aux méthodes contraceptives.</p> <p>Rapport entre le nombre de femmes de 15-49 ans utilisant une méthode contraceptive quelconque sur l'ensemble des femmes de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
89	Âge médian des femmes au premier rapport sexuel.	<p>Il permet d'appréhender la précocité des rapports sexuels et des conséquences que cela peut avoir sur la population en termes de problème de santé de la reproduction (MST, etc..) et d'avortement clandestin chez les femmes.</p> <p>La moitié de la population féminine a eu son premier rapport sexuel avant d'atteindre cet âge (en années révolues).</p>
90	Âge médian des hommes au premier rapport sexuel.	<p>Il permet d'appréhender la précocité des rapports sexuels et des conséquences que cela peut avoir sur la population en termes de problème de santé de la reproduction (MST, etc..) et d'avortement clandestin chez les femmes.</p> <p>La moitié de la population masculine a eu son premier rapport sexuel avant d'atteindre cet âge (en années révolues).</p>
91	Age médian à la première naissance.	<p>Il permet d'appréhender la précocité des naissances et des conséquences que cela peut avoir sur la population en termes de problème de santé de la reproduction (fistules obstétricales, etc..) et de responsabilité parentale.</p> <p>La moitié de la population a eu son premier enfant avant d'atteindre cet âge (en années révolues).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
92	Age médian des femmes à la première naissance en milieu urbain.	<p>Il permet d'appréhender la précocité des naissances et des conséquences que cela peut avoir sur la population en termes de problème de santé de la reproduction (fistules obstétricales, etc..) et de responsabilité parentale.</p> <p>La moitié de la population féminine a eu son premier enfant avant d'atteindre cet âge (en années révolues).</p>
93	Age médian des femmes à la première naissance en milieu rural.	<p>Il permet d'appréhender la précocité des naissances et des conséquences que cela peut avoir sur la population en termes de problème de santé de la reproduction (fistules obstétricales, etc..) et de responsabilité parentale.</p> <p>La moitié de la population masculine a eu son premier enfant avant d'atteindre cet âge (en années révolues).</p>
94	Nombre idéal d'enfants pour les femmes.	<p>C'est le nombre moyen d'enfants que désirent (idéal) avoir les femmes dans toute leur vie.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre total d'enfants que désirent avoir les femmes et l'ensemble des femmes.</p>
95	Nombre idéal d'enfants pour les hommes.	<p>C'est le nombre moyen d'enfants que désirent (idéal) avoir les hommes dans toute leur vie.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre total d'enfants que désirent avoir les hommes et l'ensemble des hommes.</p>
96	Proportion des femmes en âge de procréer n'ayant jamais eu d'enfants.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'infécondité dans un pays.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de femmes de 15-49 ans n'ayant jamais eu d'enfants et le nombre total de femmes de 15-49 ans.</p>
97	Proportion d'adolescentes mères.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender la précocité des naissances et permet de mettre en exergue un type de population de femmes vulnérables. Une adolescente est une fille dont l'âge est compris entre 15 et 19 ans.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre d'adolescente mère et le nombre d'adolescente.</p>
98	Besoins non satisfaits de planification familiale pour la limitation des naissances	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue les efforts qui restent à faire pour la disponibilité des méthodes contraceptives.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre des mères de 15-49 ans ayant eu un besoin non satisfait de planification familiale pour la limitation des naissances et le nombre total des mères de 15-49 ans.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
99	Besoins non satisfaits de planification familiale pour l'espacement des naissances.	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue les efforts qui restent à faire pour la disponibilité des méthodes contraceptives.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre des mères de 15-49 ans ayant eu un besoin non satisfait de planification familiale pour l'espacement des naissances et le nombre total des mères de 15-49 ans.</p>
100	Type de ménages (monogamique, polygamique, total, urbain, rural).	Voir Tableau.
101	Taux de prévalence contraceptive moderne par groupes d'âges et type de méthode.	Voir Tableau.
CHAPITRE 4 : MORTALITE		
102	Taux brut de mortalité (‰).	<p>Il mesure la fréquence des décès au sein de la population.</p> <p>Il est obtenu en divisant les l'ensemble des décès des douze derniers mois par l'effectif de la population résidente (le tout multiplié par 1000).</p>
103	Taux brut de mortalité (‰) masculine.	<p>Il mesure la fréquence des décès au sein de la population masculine.</p> <p>Il est obtenu en divisant les l'ensemble des décès des hommes au cours des douze derniers mois par l'effectif de la population résidente masculine (le tout multiplié par 1000).</p>
104	Taux brut de mortalité (‰) féminine.	<p>Il mesure la fréquence des décès au sein de la population féminine.</p> <p>Il est obtenu en divisant les l'ensemble des décès des femmes au cours des douze derniers mois par l'effectif de la population résidente féminine (le tout multiplié par 1000).</p>
105	Quotient de mortalité infantile.	<p>Le quotient de mortalité infantile permet d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants nés vivants de décéder entre 1 an.</p>
106	Quotient de mortalité infantile pour le sexe masculin.	<p>Le quotient de mortalité infantile permet d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants de sexe masculin nés vivants de décéder entre 1 an.</p>
107	Quotient de mortalité infantile pour le sexe féminin.	<p>Le quotient de mortalité infantile permet d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants de sexe féminin nés vivants de décéder entre 1 an.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
108	Quotient de mortalité juvénile (pour 1000).	<p>Les quotients de mortalité juvénile permettent d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder entre 1et 4 ans.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants nés vivants de décéder entre 1 et 4 ans.</p>
109	Quotient de mortalité juvénile pour le sexe masculin (pour 1000).	<p>Les quotients de mortalité juvénile permettent d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder entre 1et 4 ans.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants de sexe masculin nés vivants de décéder entre 1 et 4 ans.</p>
110	Quotient de mortalité juvénile pour le sexe féminin (pour 1000).	<p>Les quotients de mortalité juvénile permettent d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder entre 1et 4 ans.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants de sexe féminin nés vivants de décéder entre 1 et 4 ans.</p>
111	Quotient de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000).	<p>Les quotients de mortalité infanto-juvénile permet d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants nés vivants de décéder entre 0 et 5 ans.</p>
112	Quotient de mortalité des moins de 5 ans pour le sexe masculin (pour 1000).	<p>Les quotients de mortalité infanto-juvénile permet d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants de sexe masculin nés vivants de décéder entre 0 et 5 ans.</p>
113	Quotient de mortalité des moins de 5 ans pour le sexe féminin (pour 1000).	<p>Les quotients de mortalité infanto-juvénile permet d'appréhender le niveau du risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.</p> <p>C'est la probabilité pour 1000 enfants de sexe féminin nés vivants de décéder entre 0 et 5 ans.</p>
114	Espérance de vie à la naissance (en années).	<p>Le nombre moyen d'année que les enfants nés vivants d'une génération donnée peuvent espérer vivre.</p> <p>Le nombre moyen d'année que les enfants nés vivants d'une génération donnée peuvent espérer vivre.</p>
115	Espérance de vie des hommes.	<p>Le nombre moyen d'année que les enfants de sexe masculin nés vivants d'une génération donnée peuvent espérer vivre.</p> <p>Le nombre moyen d'année que les enfants de sexe masculin nés vivants d'une génération donnée peuvent espérer vivre.</p>
116	Espérance de vie des femmes.	<p>Le nombre moyen d'année que les enfants de sexe féminin nés vivants d'une génération donnée peuvent espérer vivre.</p> <p>Le nombre moyen d'année que les enfants de sexe féminin nés vivants d'une génération donnée peuvent espérer vivre.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
117	Taux de mortalité maternelle (en pour 1000).	<p>C'est un indicateur qui permet de voir les progrès réalisés en matière de santé. C'est le risque de mortalité parmi les femmes en âge de reproduction. Il traduit l'impact de la mortalité maternelle sur la population féminine adulte.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de décès maternels des 12 derniers mois et l'ensemble des femmes de 15-49 ans, multiplié par 1000.</p>
118	Rapport de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes.	<p>C'est le risque de mortalité maternelle par naissance. C'est un indicateur qui permet de voir les progrès réalisés en matière de santé.</p> <p>Le rapport de mortalité maternelle est le nombre de décès maternels par le nombre de naissances vivantes, multiplié par 100 000.</p>
119	Rapport de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes en milieu urbain.	<p>C'est le risque de mortalité maternelle par naissance en milieu urbain. C'est un indicateur qui permet de voir les progrès réalisés en matière de santé.</p> <p>Le rapport de mortalité maternelle est le nombre de décès maternels en milieu urbain par le nombre de naissances vivantes en milieu urbain, (le tout multiplié par 100 000).</p>
120	Rapport de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes en milieu rural.	<p>C'est le risque de mortalité maternelle par naissance en milieu rural. C'est un indicateur qui permet de voir les progrès réalisés en matière de santé.</p> <p>Le rapport de mortalité maternelle est le nombre de décès maternels en milieu rural par le nombre de naissances vivantes en milieu rural, (le tout multiplié par 100 000).</p>
PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN		
CHAPITRE 1 : EDUCATION		
121	Taux brut d'admission au CP1 (%).	<p>Le taux brut d'admission en 1ère année reflète le niveau d'accès à l'éducation primaire. Il montre aussi la capacité du système éducatif à offrir l'accès en 1ère année, aux enfants qui ont l'âge officiel d'entrer à l'école primaire.</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves (tout sexe confondu) nouvellement admis en première année du cycle primaire (CP1) et la population ayant l'âge officiel de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire.</p>
122	Taux Brut d'Admission (TBA) des filles en 1ère année du cycle primaire (CP1) en %.	<p>Le taux brut d'admission en 1ère année reflète le niveau d'accès à l'éducation primaire. Il montre aussi la capacité du système éducatif à offrir l'accès en 1ère année, aux enfants qui ont l'âge officiel d'entrer à l'école primaire.</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves de sexe féminin nouvellement admis en première année du cycle primaire (CP1) et la population féminine ayant l'âge officiel de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
123	Taux Brut d'Admission (TBA) des garçons en 1ère année du cycle primaire (CP1) en %.	<p>Le taux brut d'admission en 1ère année reflète le niveau d'accès à l'éducation primaire. Il montre aussi la capacité du système éducatif à offrir l'accès en 1ère année, aux enfants qui ont l'âge officiel d'entrer à l'école primaire.</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves de sexe masculin nouvellement admis en première année du cycle primaire (CP1) et la population masculine ayant l'âge officiel d'admission dans ce cycle.</p>
124	Taux net d'Admission (TNA) en 1ère année du cycle primaire (CP1) en %.	<p>Le taux net d'admission en 1ère année du cycle primaire est le nombre d'enfants en âge de commencer la première année du cycle primaire et effectivement inscrits en 1ère rapporté à la population totale des enfants en âge de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire.</p> <p>Un taux net d'admission élevé en 1ère année reflète un niveau élevé de l'accès à l'éducation primaire pour les enfants qui ont atteint l'âge officiel de rentrer au CP1 (7 ans).</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves en âge de commencer la première année du cycle primaire et effectivement inscrits en 1ère année du cycle primaire (CP1) et la population en âge de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire (CP1).</p>
125	Taux net d'Admission (TNA) des filles en 1ère année du cycle primaire (CP1) en %.	<p>Le taux net d'admission en 1ère année du cycle primaire est le nombre d'enfants en âge de commencer la première année du cycle primaire et effectivement inscrits en 1ère rapporté à la population totale des enfants en âge de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire.</p> <p>Un taux net d'admission élevé en 1ère année reflète un niveau élevé de l'accès à l'éducation primaire pour les enfants qui ont atteint l'âge officiel de rentrer au CP1.</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves de sexe féminin en âge de commencer la première année du cycle primaire et effectivement inscrits en 1ère année du cycle primaire (CP1) et la population féminine en âge de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire (CP1).</p>
126	Taux net d'Admission (TNA) des garçons en 1ère année du cycle primaire (CP1) en %.	<p>Le taux net d'admission en 1ère année du cycle primaire est le nombre d'enfants en âge de commencer la première année du cycle primaire et effectivement inscrits en 1ère rapporté à la population totale des enfants en âge de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire.</p> <p>Un taux net d'admission élevé en 1ère année reflète un niveau élevé de l'accès à l'éducation primaire pour les enfants qui ont atteint l'âge officiel de rentrer au CP1.</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves de sexe masculin en âge de commencer la première année du cycle primaire et effectivement inscrits en 1ère année du cycle primaire (CP1) et la population masculine en âge de s'inscrire en 1ère année du cycle primaire.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
127	Taux brut de scolarisation dans le primaire.	<p>Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre total d'inscrits à l'école primaire quelque soit l'âge, rapporté à la population d'enfants en âge scolaire.</p> <p>Le taux brut de scolarisation reflète le niveau de fréquentation de l'école primaire par les enfants quelque soit leur âge. Un TBS approchant ou excédant 100% montre que le système éducatif concerné est capable de canaliser ou d'absorber toute la population d'âge scolaire.</p> <p>Rapport entre le nombre total d'élèves inscrits au primaire (tous âges confondus) et la population scolarisable dans ce cycle.</p>
128	Taux brut de scolarisation des filles dans le primaire.	<p>Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre total d'inscrits à l'école primaire quelque soit l'âge, rapporté à la population d'enfants en âge scolaire.</p> <p>Le taux brut de scolarisation reflète le niveau de fréquentation de l'école primaire par les enfants quelque soit leur âge. Un TBS approchant ou excédant 100% montre que le système éducatif concerné est capable de canaliser ou d'absorber toute la population d'âge scolaire.</p> <p>Rapport entre le nombre total de filles inscrites au primaire (tous âges confondus) et la population féminine scolarisable dans ce cycle.</p>
129	Taux brut de scolarisation des garçons dans le primaire.	<p>Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre total d'inscrits à l'école primaire quelque soit l'âge, rapporté à la population d'enfants en âge scolaire.</p> <p>Le taux brut de scolarisation reflète le niveau de fréquentation de l'école primaire par les enfants quelque soit leur âge. Un TBS approchant ou excédant 100% montre que le système éducatif concerné est capable de canaliser ou d'absorber toute la population d'âge scolaire.</p> <p>Rapport entre le nombre total de garçons inscrits au primaire (tous âges confondus) et la population masculine scolarisable dans ce cycle.</p>
130	Taux net de scolarisation dans le primaire.	<p>Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre d'enfants en âge d'être dans cycle primaire et effectivement inscrits au primaire rapporté à la population totale des enfants en âge d'être dans cycle primaire.</p> <p>Le taux net de scolarisation reflète le niveau réel du taux de fréquentation de l'école primaire des enfants de la tranche d'âge scolaire officielle.</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves scolarisés appartenant à la tranche d'âge officiel de scolarisation dans le primaire et le nombre d'enfants dans la population de la tranche d'âge correspondante.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
131	Taux net de scolarisation des filles dans le primaire.	<p>Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre d'enfants en âge d'être dans le cycle primaire et effectivement inscrits au primaire rapporté à la population totale des enfants en âge d'être dans cycle primaire.</p> <p>Le taux net de scolarisation reflète le niveau réel du taux de fréquentation de l'école primaire des enfants de la tranche d'âge scolaire officielle.</p> <p>Rapport entre le nombre de filles scolarisées appartenant à la tranche d'âge officiel de scolarisation dans le primaire et le nombre de filles dans la population de la tranche d'âge correspondante.</p>
132	Taux net de scolarisation des garçons dans le primaire.	<p>Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre d'enfants en âge d'être dans le cycle primaire et effectivement inscrits au primaire rapporté à la population totale des enfants en âge d'être dans cycle primaire.</p> <p>Le taux net de scolarisation reflète le niveau réel du taux de fréquentation de l'école primaire des enfants de la tranche d'âge scolaire officielle.</p> <p>Rapport entre le nombre de garçons scolarisés appartenant à la tranche d'âge officiel de scolarisation dans le primaire et le nombre de garçons dans la population de la tranche d'âge correspondante.</p>
133	Taux d'achèvement au cycle primaire.	<p>Le taux d'achèvement du primaire (TAP) est le nombre total d'élèves qui terminent avec succès la dernière année du primaire pour une année donnée, rapporté au nombre total, dans la population, des enfants ayant l'âge officiellement prescrit pour l'achèvement du primaire. Comme il est difficile d'obtenir des données fiables et comparables sur l'achèvement, il a été convenu d'utiliser un taux approximatif d'achèvement du primaire (TSAP).</p> <p>Le TSAP est le nombre total d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'école primaire – c'est-à-dire l'effectif moins les redoublants – rapporté au nombre total, dans la population, des enfants ayant l'âge officiellement prescrit pour l'achèvement du primaire. Sources: UNESCO (1998b), UIS (2003).</p> <p>TSAP= (les non redoublants inscrits au CM2)/Population de 12 ans.</p>
134	Taux d'achèvement des filles au cycle primaire.	<p>Le taux d'achèvement des filles du primaire (TAP) est le nombre total d'élèves filles qui terminent avec succès la dernière année du primaire pour une année donnée, rapporté au nombre total, dans la population, des filles ayant l'âge officiellement prescrit pour l'achèvement du primaire. Comme il est difficile d'obtenir des données fiables et comparables sur l'achèvement, il a été convenu d'utiliser un taux approximatif d'achèvement du primaire (TSAP).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
		<p>Le TSAP est le nombre total d'élèves de sexe féminin inscrits pour la première fois en dernière année de l'école primaire – c est-à-dire l'effectif moins les redoublants – rapporté au nombre total, dans la population, des filles ayant l'âge officiellement prescrit pour l'achèvement du primaire. Sources: UNESCO (1998b), UIS (2003).</p> <p>TSAP= (les non redoublants de sexe féminin inscrits au CM2)/Population féminine de 12 ans.</p>
135	Taux d'achèvement des garçons au cycle primaire.	<p>Le taux d'achèvement des garçons du primaire (TAP) est le nombre total de garçons qui terminent avec succès la dernière année du primaire pour une année donnée, rapporté au nombre total, dans la population, de garçons ayant l'âge officiellement prescrit pour l'achèvement du primaire. Comme il est difficile d'obtenir des données fiables et comparables sur l'achèvement, il a été convenu d'utiliser un taux approximatif d'achèvement du primaire (TSAP).</p> <p>Le TSAP est le nombre total d'élèves de sexe masculin inscrits pour la première fois en dernière année de l'école primaire – c est-à-dire l'effectif moins les redoublants – rapporté au nombre total, dans la population, des garçons ayant l'âge officiellement prescrit pour l'achèvement du primaire. Sources: UNESCO (1998b), UIS (2003).</p> <p>TSAP= (les non redoublants de sexe masculin inscrits au CM2)/Population masculine de 12 ans.</p>
136	Indice de parité fille/garçon dans l'enseignement primaire.	<p>C'est le rapport entre un indicateur de scolarisation des filles et le même indicateur pour les garçons.</p> <p>Il mesure l'équité entre les filles et les garçons.</p> <p>Quand l'indice de parité est égal à un, cela signifie qu'il existe une parité entre filles et garçons. Si l'indice est inférieur à 1 cela signifie qu'il y a proportionnellement moins de garçons que de filles.</p> <p>Il sera calculé en faisant le rapport entre le taux brut de scolarisation au primaire des filles et celui des garçons.</p>
137	Indice de parité fille/garçon dans l'enseignement secondaire.	<p>C'est le rapport entre un indicateur de scolarisation des filles et le même indicateur pour les garçons.</p> <p>Il mesure l'équité entre les filles et les garçons.</p> <p>Quand l'indice de parité est égal à un, cela signifie qu'il existe une parité entre filles et garçons. Si l'indice est inférieur à 1 cela signifie qu'il y a proportionnellement moins de garçons que de filles.</p> <p>Il sera calculé en faisant le rapport entre le taux brut de scolarisation au secondaire des filles et celui des garçons.</p>
138	Indice de parité fille/garçon dans l'enseignement supérieur.	<p>C'est le rapport entre un indicateur de scolarisation des filles et le même indicateur pour les garçons.</p> <p>Il mesure l'équité entre les filles et les garçons.</p> <p>Quand l'indice de parité est égal à un, cela signifie qu'il existe une parité entre filles et garçons. Si l'indice est inférieur à 1 cela signifie qu'il y a proportionnellement moins de garçons que de filles.</p> <p>Il sera calculé en faisant le rapport entre le taux brut de scolarisation au supérieur des filles et celui des garçons.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
139	Proportion de filles inscrites dans les filières techniques et scientifiques dans le supérieur.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'accessibilité des filles dans les filières techniques et scientifiques. Les filières retenues comme techniques et scientifiques sont toutes les filières de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, de l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou et toutes les filières de l'Université de Ouagadougou sauf les unités de formation et de recherche suivantes : Lettres Arts et Communication ; Sciences Humaines et Sciences Juridiques et Politiques).</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de filles inscrites dans les filières techniques et scientifiques dans le supérieur et le nombre total des inscrits au niveau dans le supérieur.</p>
140	Ratio élèves/maîtres au primaire.	<p>Il permet d'évaluer l'efficacité du système éducatif.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits au primaire et le nombre d'enseignant (les enseignants dans les bureaux ne sont pas comptés) dans le cycle.</p>
141	Ratio élèves/maîtres au secondaire.	<p>Il permet d'évaluer l'efficacité du système éducatif.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits au secondaire et le nombre d'enseignant (les enseignants dans les bureaux ne sont pas comptés) dans le cycle.</p>
142	Proportion d'enseignantes dans le cycle primaire (%) (par rapport aux hommes enseignants).	<p>Cet indicateur permet de mesurer la participation des femmes à l'enseignement primaire en comparaison avec celle des hommes.</p> <p>C'est le rapport entre l'effectif des enseignantes dans le primaire et l'effectif des enseignants dans le primaire (le tout multiplié par 100).</p>
143	Proportion d'enseignantes dans le cycle secondaire (%) (par rapport aux hommes enseignants).	<p>Cet indicateur permet de mesurer la participation des femmes à l'enseignement secondaire en comparaison avec celle des hommes.</p> <p>C'est le rapport entre l'effectif des enseignantes dans le secondaire et l'effectif des enseignants dans le secondaire (le tout multiplié par 100).</p>
144	Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%).	<p>C'est le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui savent lire, écrire et comprendre un texte court et simple.</p> <p>Un taux d'alphabétisme élevé indique l'existence d'un système d'enseignement primaire et de programmes d'alphabétisation des adultes efficaces qui ont permis à une proportion importante de la population d'acquérir la capacité d'utiliser l'écriture et de faire des calculs arithmétiques simples dans la vie de tous les jours.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de personnes de 15 ans ou plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque et l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
145	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans ou plus (%).	<p>C'est le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui savent lire, écrire et comprendre un texte court et simple.</p> <p>Un taux d'alphabétisme élevé indique l'existence d'un système d'enseignement primaire et de programmes d'alphabétisation des adultes efficaces qui ont permis à une proportion importante de la population d'acquérir la capacité d'utiliser l'écriture et de faire des calculs arithmétiques simples dans la vie de tous les jours.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de femmes de 15 ans ou plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque et l'ensemble des femmes de 15 ans ou plus (le tout multiplié par 100).</p>
146	Taux d'alphabétisation des hommes de 15 ans ou plus.	<p>C'est le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui savent lire, écrire et comprendre un texte court et simple.</p> <p>Un taux d'alphabétisme élevé indique l'existence d'un système d'enseignement primaire et de programmes d'alphabétisation des adultes efficaces qui ont permis à une proportion importante de la population d'acquérir la capacité d'utiliser l'écriture et de faire des calculs arithmétiques simples dans la vie de tous les jours.</p> <p>C'est le rapport entre la population masculine de 15 ans ou plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque et l'ensemble de la population masculine de 15 ans plus (le tout multiplié par 100).</p>
147	Indice de parité hommes/femmes en matière d'alphabétisation.	<p>C'est le rapport entre le Taux d'alphabétisation des femmes et celui des hommes.</p> <p>Quand l'indice de parité en matière d'alphabétisation entre les sexes est égal à 1, les taux d'alphabétisme féminin et masculin sont égaux. Une valeur inférieure à 1 indique qu'il y a proportionnellement moins de femmes que d'hommes qui savent lire et écrire.</p> <p>C'est le rapport entre la Taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 ans et plus et le Taux d'alphabétisation les hommes âgés de 15 ans et plus.</p>
148	Taux brut de scolarisation des handicapés dans le primaire.	<p>Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre total d'inscrits à l'école primaire quelque soit l'âge, rapporté à la population d'enfants en âge scolaire.</p> <p>Le taux brut de scolarisation reflète le niveau de fréquentation de l'école primaire par les enfants quelque soit leur âge. Un TBS approchant ou excédant 100% montre que le système éducatif concerné est capable de canaliser ou d'absorber toute la population d'âge scolaire.</p> <p>Rapport entre le nombre total d'élèves handicapés inscrits au primaire (tous âges confondus) et la population handicapée scolarisable dans ce cycle.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
149	Taux d'alphabétisation des personnes handicapées.	<p>C'est le pourcentage des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus qui savent lire, écrire et comprendre un texte court et simple.</p> <p>Un taux d'alphabétisme élevé indique l'existence d'un système d'enseignement primaire et de programmes d'alphabétisation des adultes efficaces qui ont permis à une proportion importante de la population d'acquérir la capacité d'utiliser l'écriture et de faire des calculs arithmétiques simples dans la vie de tous les jours.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de personnes handicapées de 15 ans ou plus sachant lire et écrire dans une langue quelconque et l'ensemble des personnes handicapées de 15 ans ou plus (le tout multiplié par 100).</p>
150	Taux brut de scolarisation des orphelins dans le primaire.	<p>Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre total d'inscrits à l'école primaire quelque soit l'âge, rapporté à la population d'enfants en âge scolaire.</p> <p>Le taux brut de scolarisation reflète le niveau de fréquentation de l'école primaire par les enfants quelque soit leur âge. Un TBS approchant ou excédant 100% montre que le système éducatif concerné est capable de canaliser ou d'absorber toute la population d'âge scolaire.</p> <p>Rapport entre le nombre total d'élèves orphelins inscrits au primaire (tous âges confondus) et la population orpheline scolarisable dans ce cycle.</p>
151	Taux brut de préscolarisation (%)	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'accessibilité des enfants au préscolaire.</p> <p>Rapport entre le nombre d'enfants inscrits au préscolaire et l'ensemble des enfants.</p>
152	Indice de parité fille /garçon dans les structures d'encadrement de la petite enfance.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender la propension d'encadrer les filles dès la petite enfance par rapport aux garçons.</p> <p>Rapport entre le nombre de filles inscrites dans les structures d'encadrement de la petite enfance et l'effectif des garçons inscrits dans les structures d'encadrement de la petite enfance.</p>
153	Proportion des personnes scolarisées et non scolarisées de 6-24 ans par groupes d'âge et sexe en 2006.	Voir tableau.
CHAPITRE 2 : SANTE		
154	Proportion des naissances pour lesquelles la mère a bénéficié d'une consultation prénatale au moins (en %)	<p>Il permet d'apprécier les progrès accomplis dans la lutte contre la mortalité maternelle.</p> <p>Rapport entre le nombre de naissances pour lesquelles la mère a bénéficié d'une consultation prénatale au moins et le nombre de naissances des 12 derniers mois, (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
155	Proportion des accouchements assistés par un personnel de santé (en %).	<p>Il permet d'apprécier les progrès accomplis dans la lutte contre la mortalité maternelle.</p> <p>Rapport entre le nombre d'accouchements assistés par un personnel de santé et le nombre de femmes enceintes au cours des 12 derniers mois, (le tout multiplié par 100).</p>
156	Proportion des accouchements du milieu urbain assistés par un personnel de santé (en %).	<p>Il permet d'apprécier les progrès accomplis dans la lutte contre la mortalité maternelle en milieu urbain.</p> <p>Rapport entre le nombre d'accouchements du milieu urbain assistés par un personnel de santé et le nombre de femmes enceintes au cours des 12 derniers mois en milieu urbain (le tout multiplié par 100).</p>
157	Proportion des accouchements du milieu rural assistés par un personnel de santé (en %).	<p>Il permet d'apprécier les progrès accomplis dans la lutte contre la mortalité maternelle en milieu rural.</p> <p>Rapport entre le nombre d'accouchements assistés par un personnel de santé en milieu rural et le nombre de femmes enceintes au cours des 12 derniers mois en milieu rural (le tout multiplié par 100).</p>
158	Proportion des naissances survenues dans les structures médicales.	<p>Il permet d'appréhender l'accessibilité et la fréquentation des centres médicaux par les femmes.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de naissances survenues dans les structures médicales et l'ensemble des naissances (le tout multiplié par 100).</p>
159	Proportion des naissances survenues dans les structures médicales en milieu urbain.	<p>Il permet d'appréhender l'accessibilité et la fréquentation des centres médicaux par les femmes du milieu urbain.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de naissances survenues dans les structures médicales du milieu urbain et l'ensemble des naissances du milieu urbain (le tout multiplié par 100).</p>
160	Proportion des naissances survenues dans les structures médicales en milieu rural.	<p>Il permet d'appréhender l'accessibilité et la fréquentation des centres médicaux par les femmes du milieu rural.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de naissances survenues dans les structures médicales du milieu rural et l'ensemble des naissances du milieu rural (le tout multiplié par 100).</p>
161	Proportion des naissances vivantes pour lesquelles la mère a bénéficié d'au moins 1 VAT.	<p>Il permet d'appréhender l'accessibilité des femmes enceintes aux consultations prénatales et le niveau de protection des femmes enceintes lors de l'accouchement.</p> <p>Rapport entre le nombre de naissances vivantes pour lesquelles la mère a bénéficié d'au moins 1 Vaccin antitétanique et l'ensemble des naissances vivantes.</p>
162	Proportion des complications obstétricales parmi les naissances vivantes.	<p>Il permet d'appréhender la fréquence des complications obstétricales.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de complications obstétricales parmi les naissances vivantes et nombre total de naissances vivantes (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
163	Proportion des césariennes réalisées parmi les complications obstétricales.	Il permet d'appréhender la fréquence de survenue des césariennes. C'est le rapport entre le nombre de césariennes réalisées parmi les complications obstétricales et le nombre total de complications obstétricales (le tout multiplié par 100).
164	Proportion des décès néonataux parmi les complications obstétricales.	Il permet d'appréhender la fréquence de survenue des décès néonataux parmi les complications obstétricales. C'est le rapport entre le nombre de décès néonataux parmi les complications obstétricales et le nombre total de complications obstétricales (le tout multiplié par 100).
165	Proportion de patientes présentant une fistule.	Cela permet d'appréhender l'ampleur des fistules qui sont des problèmes de santé de la reproduction. Rapport entre le nombre de patientes présentant une fistule et le nombre total de patiente.
166	Proportion des femmes en âge de procréer consultant pour des troubles d'infertilité.	Cet indicateur permet d'appréhender l'ampleur des problèmes d'infertilités mais également l'accès des femmes aux consultations gynécologiques. C'est le rapport entre le nombre de femmes en âge de procréer consultant pour des troubles d'infertilité et l'ensemble des femmes en âge de procréer.
167	Proportion des patientes âgées de 50 ans et plus consultant pour des troubles liés à la ménopause.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de santé des femmes liés à la ménopause. C'est le rapport entre le nombre de patientes âgées de 50 ans et plus consultant pour des troubles liés à la ménopause et le nombre de patientes âgées de 50 ans et plus.
168	Proportion de cancers du système reproductif diagnostiqué parmi les patientes.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de santé des femmes liés au cancer du système reproductif. C'est le rapport entre le nombre de cancers du système reproductif diagnostiqué parmi les patientes et le nombre de cancers.
169	Proportion de cancers du système reproductif diagnostiqué parmi les patientes en milieu urbain.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de santé des femmes liés au cancer du système reproductif en milieu urbain. C'est le rapport entre le nombre de cancers du système reproductif diagnostiqué parmi les patientes en milieu urbain et le nombre de cancers en milieu urbain.
170	Proportion de cancers du système reproductif diagnostiqué parmi les patientes en milieu rural.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de santé des femmes liés au cancer du système reproductif en milieu rural. C'est le rapport entre le nombre de cancers du système reproductif diagnostiqué parmi les patientes en milieu rural et le nombre de cancers en milieu rural.
171	Proportion d'hommes consultant pour un dysfonctionnement sexuel.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de dysfonctionnement sexuel chez les hommes et l'impact dans les relations hommes femmes. C'est le rapport entre le nombre d'hommes consultant pour un dysfonctionnement sexuel et le nombre total d'hommes en consultation.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
172	Proportion d'hommes consultant pour des troubles d'infertilité.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes d'infertilité chez les hommes et l'impact dans les relations hommes femmes. C'est le rapport entre le nombre d'hommes consultant pour des troubles d'infertilité et le nombre total d'hommes en consultation.
173	Proportion de cancers du système reproductif diagnostiqués parmi les patients de sexe masculin.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de cancers du système reproductif chez les hommes et l'impact dans les relations hommes femmes. C'est le rapport entre le nombre de cancers du système reproductif diagnostiqués parmi les patients de sexe masculin et le nombre total d'hommes en consultation.
174	Proportion de cancers du système reproductif diagnostiqués parmi les patients de sexe masculin en milieu urbain.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de cancers du système reproductif chez les hommes et l'impact dans les relations hommes femmes en milieu urbain. C'est le rapport entre le nombre de cancers du système reproductif diagnostiqués parmi les patients de sexe masculin en milieu urbain et le nombre total d'hommes en consultation en milieu urbain.
175	Proportion de cancers du système reproductif diagnostiqués parmi les patients de sexe masculin en milieu rural.	Cet indicateur permet d'appréhender les problèmes de cancers du système reproductif chez les hommes et l'impact dans les relations hommes femmes en milieu rural. C'est le rapport entre le nombre de cancers du système reproductif diagnostiqués parmi les patients de sexe masculin en milieu rural et le nombre total d'hommes en consultation en milieu rural.
176	Proportion d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la rougeole.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants
177	Proportion d'enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la rougeole.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe masculin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la rougeole et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin (le tout multiplié par 100).
178	Proportion d'enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la rougeole.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe féminin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la rougeole et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin (le tout multiplié par 100).
179	Proportion des enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 0.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 0 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
180	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 0.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe masculin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 0 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin (le tout multiplié par 100).
181	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 0.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe féminin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 0 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin (le tout multiplié par 100).
182	Proportion des enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 1.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 1 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans (le tout multiplié par 100).
183	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 1.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe masculin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 1 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin (le tout multiplié par 100).
184	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 1.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe féminin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 1 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin (le tout multiplié par 100).
185	Proportion des enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 2.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 2 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans (le tout multiplié par 100).
186	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 2.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe masculin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 2 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin (le tout multiplié par 100).
187	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 2.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe féminin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 2 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
188	Proportion des enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 3.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la polio 3 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans (le tout multiplié par 100).
189	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 3.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe masculin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la polio 3 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin (le tout multiplié par 100).
190	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 3.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe féminin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la polio 3 et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin (le tout multiplié par 100).
191	Proportion des enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la BCG.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la BCG et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans (le tout multiplié par 100).
192	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la BCG.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe masculin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe masculin vaccinés contre la BCG et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin (le tout multiplié par 100).
193	Proportion des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la BCG.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe féminin. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans de sexe féminin vaccinés contre la BCG et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin (le tout multiplié par 100).
194	Proportion des enfants de 0- 11 mois vaccinés contre la fièvre jaune.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants. Rapport entre le nombre d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la fièvre jaune et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans (le tout multiplié par 100).
195	Proportion des enfants de 12 à 23 mois de sexe masculin vaccinés contre la fièvre jaune.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe masculin. Rapport entre le nombre d'enfants de 12 à 23 mois de sexe masculin vaccinés contre la fièvre jaune et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin (le tout multiplié par 100).
196	Proportion des enfants de 12 à 23 mois de sexe féminin vaccinés contre la fièvre jaune.	Il permet d'apprécier les chances de survie des enfants de sexe féminin. Rapport entre le nombre d'enfants de 12 à 23 mois de sexe féminin vaccinés contre la fièvre jaune et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans de sexe féminin (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
197	Proportion des fumeurs (%).	<p>Le tabagisme est un problème de santé publique dont l'impact est encore plus dramatique sur la femme pendant la grossesse et sur la santé de leur progéniture. Cet indicateur concerne les personnes ayant fumées au cours des trois derniers mois.</p> <p>Rapport entre le nombre de fumeurs de 15-49 ans et l'ensemble de la population de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
198	Proportion des fumeurs (femmes) en %.	<p>Le tabagisme est un problème de santé publique dont l'impact est encore plus dramatique sur la femme pendant la grossesse et sur la santé de leur progéniture. Cet indicateur concerne les personnes ayant fumées au cours des trois derniers mois.</p> <p>Rapport entre le nombre de femmes fumeurs de 15-49 ans et l'ensemble de la population féminine de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
199	Proportion des fumeurs (hommes) en %.	<p>Le tabagisme est un problème de santé publique dont l'impact est encore plus dramatique sur la femme pendant la grossesse et sur la santé de leur progéniture. Cet indicateur concerne les personnes ayant fumées au cours des trois derniers mois.</p> <p>Rapport entre le nombre d'hommes fumeurs de 15-49 ans et l'ensemble de la population masculine de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
200	Prévalence de l'alcoolisme (%).	<p>L'alcoolisme est un problème de santé publique dont l'impact est encore plus dramatique sur la femme pendant la grossesse et sur la santé de leur progéniture.</p> <p>Rapport entre le nombre de personne de 15-49 ans ayant été ivre au cours des trois derniers mois et l'ensemble de la population de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
201	Prévalence de l'alcoolisme (Femmes) en%.	<p>L'alcoolisme est un problème de santé publique dont l'impact est encore plus dramatique sur la femme pendant la grossesse et sur la santé de leur progéniture.</p> <p>Rapport entre le nombre de femmes de 15-49 ans ayant été ivre au cours des trois derniers mois et l'ensemble de la population féminine de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>
202	Prévalence de l'alcoolisme (Hommes) en %.	<p>L'alcoolisme est un problème de santé publique dont l'impact est encore plus dramatique sur la femme pendant la grossesse et sur la santé de leur progéniture.</p> <p>Rapport entre le nombre d'hommes de 15-49 ans ayant été ivre au cours des trois derniers mois et l'ensemble de la population masculine de 15-49 ans (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
CHAPITRE 3 : VIH/SIDA		
203	Nombre d'enfants infectés par le VIH/SIDA.	Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des enfants. Il s'obtient par dénombrement ou estimation des effectifs.
204	Prévalence du VIH/SIDA.	Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes dans les relations hommes/femmes. Rapport entre le nombre de personnes atteintes du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population (le tout multiplié par 100).
205	Prévalence du VIH/SIDA (Femmes).	Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes dans les relations hommes/femmes. Rapport entre le nombre de femmes atteintes du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population féminine (le tout multiplié par 100).
206	Prévalence du VIH/SIDA. (Hommes).	Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes dans les relations hommes/femmes. Rapport entre le nombre d'hommes atteints du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population masculine (le tout multiplié par 100).
207	Prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes vues en consultation prénatale dans les sites sentinelles.	Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes dans les relations hommes/femmes. Rapport entre le nombre de femmes enceintes vues en consultation prénatale atteintes du VIH/SIDA sur l'ensemble de des femmes enceintes vues en consultation prénatale (le tout multiplié par 100).
208	Prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes vues en consultation prénatale en milieu urbain.	Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes dans les relations hommes/femmes en milieu urbain. Rapport entre le nombre de femmes enceintes vues en consultation prénatale atteintes du VIH/SIDA en milieu urbain et l'ensemble de des femmes enceintes vues en consultation prénatale en milieu urbain (le tout multiplié par 100).
209	Prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes vues en consultation prénatale en milieu rural.	Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes dans les relations hommes/femmes en milieu rural. Rapport entre le nombre de femmes enceintes vues en consultation prénatale atteintes du VIH/SIDA en milieu rural et l'ensemble de des femmes enceintes vues en consultation prénatale en milieu rural (le tout multiplié par 100).
210	Proportion des patients présentant une IST et infecté par le VIH/SIDA.	Cet indicateur permet de mettre en exergue l'impact des IST sur la prévalence du VIH/. SIDA. Rapport entre le nombre de patients présentant une IST et infecté par le VIH/SIDA et le nombre total de patients présentant une IST (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
211	Prévalence du VIH/SIDA dans la population jeune (15-19 ans).	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes plus précisément des jeunes filles dans les relations hommes/femmes.</p> <p>Rapport entre le nombre de personnes de 15-19 ans atteintes du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population de 15-19 ans (le tout multiplié par 100).</p>
212	Prévalence du VIH/SIDA dans la population féminine jeune (15-19 ans).	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes plus précisément des jeunes filles dans les relations hommes/femmes.</p> <p>Rapport entre le nombre de filles de 15-19 ans atteintes du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population féminine de 15-19 ans (le tout multiplié par 100).</p>
213	Prévalence du VIH/SIDA dans la population masculine jeune (15-19 ans).	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes plus précisément des jeunes filles dans les relations hommes/femmes.</p> <p>Rapport entre le nombre de garçons de 15-19 ans atteints du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population masculine de 15-19 ans (le tout multiplié par 100).</p>
214	Prévalence du VIH/SIDA dans la population féminine de 15-24 ans.	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes plus précisément des jeunes filles dans les relations hommes/femmes.</p> <p>Rapport entre le nombre de filles de 15-24 ans atteintes du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population féminine de 15-24 ans (le tout multiplié par 100).</p>
215	Prévalence du VIH/SIDA dans la population masculine de 15-24 ans.	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue un aspect de la vulnérabilité des femmes plus précisément des jeunes filles dans les relations hommes/femmes.</p> <p>Rapport entre le nombre de garçons de 15-24 ans atteints du VIH/SIDA sur l'ensemble de la population masculine de 15-24 ans (le tout multiplié par 100).</p>
216	Proportion des femmes de 15-24 ans ayant eu des rapports sexuels à risque de VIH/SIDA.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender l'exposition des jeunes filles au risque de VIH/SIDA.</p> <p>Rapport entre le nombre de femmes de 15-24 ans ayant eu un rapport sexuel sans utilisation d'un condom ou avec plusieurs partenaires sexuels et le nombre de femmes de 15-24 ans ayant eu un rapport sexuel (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
217	Nombre d'orphelins du SIDA.	
218	Nombre d'orphelins du SIDA de sexe masculin.	Cet indicateur permet d'appréhender l'impact du VIH/SIDA. Il s'obtient par simple dénombrement ou par estimation.
219	Nombre d'orphelins du SIDA de sexe féminin.	
220	Proportion des orphelin du VIH/ SIDA.	Cet indicateur permet d'appréhender l'impact du VIH/SIDA. Rapport entre le nombre d'orphelins (un ou deux parents) du VIH/SIDA et le nombre total des orphelins (le tout multiplié par 100).
221	Proportion des adolescents connaissant au moins un moyen de prévention du VIH/SIDA.	Cet indicateur permet d'appréhender les connaissances des adolescents (15-19 ans) en matière de prévention contre le VIH/SIDA. Rapport entre le nombre d'adolescents connaissant au moins un moyen de prévention du VIH/SIDA et le nombre total d'adolescents.
222	Proportion des adolescents de sexe masculin connaissant au moins un moyen de prévention du VIH/SIDA.	Cet indicateur permet d'appréhender les connaissances des adolescents (15-19 ans) de sexe masculin en matière de prévention contre le VIH/SIDA. Rapport entre le nombre d'adolescents de sexe masculin connaissant au moins un moyen de prévention du VIH/SIDA et le nombre total d'adolescents de sexe masculin.
223	Proportion des adolescents de sexe féminin connaissant au moins un moyen de prévention du VIH/SIDA.	Cet indicateur permet d'appréhender les connaissances des adolescents (15-19 ans) de sexe féminin en matière de prévention contre le VIH/SIDA. Rapport entre le nombre d'adolescents de sexe féminin connaissant au moins un moyen de prévention du VIH/SIDA et le nombre total d'adolescents de sexe féminin.
224	Proportion des personnes ayant recours au condom comme moyen de prévention contre le VIH/SIDA.	Cet indicateur permet d'appréhender les personnes ayant utilisé au cours du dernier rapport sexuel le condom comme moyen de prévention du SIDA. Rapport entre le nombre personnes ayant utilisé au cours du dernier rapport sexuel le condom comme moyen de prévention du SIDA et le nombre de personnes ayant eu un rapport sexuel.
225	Proportion des adolescentes utilisant les condoms comme moyen de prévention contre le VIH/SIDA.	Cet indicateur permet d'appréhender les adolescentes (15-19 ans) ayant utilisé au cours du dernier rapport sexuel le condom comme moyen de prévention du SIDA. Rapport entre le nombre d'adolescentes ayant utilisé au cours du dernier rapport sexuel le condom comme moyen de prévention du Sida et le nombre d'adolescentes ayant eu un rapport sexuel.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
226	Proportion des jeunes non mariés ayant des rapports sexuels non protégé.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender les jeunes célibataires n'ayant pas utilisé le condom au cours du dernier rapport sexuel au cours des 12 derniers mois. Les jeunes sont les individus dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans.</p> <p>Rapport entre le nombre de jeunes n'ayant pas utilisé le condom au cours du dernier rapport sexuel et le nombre de jeunes ayant eu un rapport sexuel.</p>
227	Proportion des jeunes de sexe masculin non mariés ayant des rapports sexuels non protégé.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender les jeunes célibataires de sexe masculin n'ayant pas utilisé le condom au cours du dernier rapport sexuel au cours des 12 derniers mois. Les jeunes sont les individus dont l'âge est compris entre 15 -24 ans.</p> <p>Rapport entre le nombre de jeunes de sexe masculin n'ayant pas utilisé le condom au cours du dernier rapport sexuel et le nombre de jeunes de sexe masculin ayant eu un rapport sexuel.</p>
228	Proportion des jeunes de sexe féminin non mariés ayant des rapports sexuels non protégé.	<p>Cet indicateur permet d'appréhender les jeunes célibataires de sexe féminin n'ayant pas utilisé le condom au cours du dernier rapport sexuel au cours des 12 derniers mois. Les jeunes sont les individus dont l'âge est compris entre 15 - 24 ans.</p> <p>Rapport entre le nombre de jeunes de sexe féminin n'ayant pas utilisé le condom au cours du dernier Rapport sexuel et le nombre de jeunes de sexe féminin ayant eu un rapport sexuel.</p>
229	Proportion de professionnels de sexe infectés par le VIH/SIDA.	<p>Cet indicateur permet de mettre en relation la prostitution et le risque de contamination au VIH/SIDA.</p> <p>Rapport entre le nombre de professionnels de sexe infectés par le VIH/SIDA.et le nombre total de professionnels de sexe.</p>
230	Nombre et proportion des personnes infectées par le VIH/SIDA (ensemble, sexe, âge).	Voir tableau (EDS page 272).
231	Connaissance des modes de transmission du Sida (ensemble, sexe, âge).	Voir Tableau.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
CHAPITRE 4 : NUTRITION		
232	Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans.	<p>Cet indicateur reflète la charge de travail et les conditions de vie de bon nombre de femmes. Il concerne les enfants trop maigres par rapport à leur âge. Leur poids pour âge se situe à plus de deux écarts type en dessous du standard poids pour âge de la population de référence du National Center of Health Statistics (NCHS).</p> <p>Rapport entre les enfants pour lesquels le poids est trop petit pour leur âge et l'ensemble des enfants (le tout multiplié par 100).</p>
233	Retard de croissance (25-59 mois).	<p>Cet indicateur reflète la charge de travail et les conditions de vie de bon nombre de femmes. Il concerne les enfants trop petits par rapport à leur âge. Leur taille pour âge se situe à plus de deux écarts types en dessous du standard taille pour âge de la population de référence du National Center of Health Statistics (NCHS).</p> <p>Rapport entre les enfants pour lesquels la taille est trop petite pour leur âge et l'ensemble des enfants (le tout multiplié par 100).</p>
234	Prévalence de l'anémie nutritionnelle chez les enfants de 0 à 4 ans (pour 1000).	<p>Cet indicateur reflète la charge de travail et les conditions de vie de bon nombre de femmes.</p> <p>Rapport entre le nombre de d'enfants de 0-4 ans anémiés (voir annexe) et l'ensemble des enfants de 0-4 ans (le tout multiplié par 100).</p>
235	Proportion d'enfants de moins de 5 souffrant d'émaciation.	<p>Cet indicateur reflète la charge de travail et les conditions de vie de bon nombre de femmes.</p> <p>L'émaciation est une caractéristique des enfants dont le poids et la taille sont discordants, c'est-à-dire que la taille ne correspond pas au poids, ce qui est indicatif d'une certaine carence nutritionnelle. Rapport entre le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation et l'ensemble des enfants de moins de 5 ans.</p>
236	Prévalence d'anémie parmi les femmes.	<p>Cet indicateur reflète la charge de travail et les conditions de vie de bon nombre de femmes. L'anémie est une affection caractérisée par une réduction du nombre de globules rouges et un affaiblissement de la concentration de l'hémoglobine dans le sang.</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de femmes ayant eu au moins une anémie et l'ensemble des femmes (le tout multiplié par 100).</p>
237	Indice de masse corporelle des femmes (IMC) : Déficience énergétique chronique des femmes des femmes de 15-49 ans.	<p>Cet indicateur reflète la charge de travail et les conditions de vie de bon nombre de femmes.</p> <p>Il est calculé en divisant le poids en kilogramme par le carré de la taille en mètre (Kg/m²). Les femmes dont l'IMC est inférieur à 18,5 sont considérées comme atteintes de déficience énergétique chronique.</p>
238	Indice de masse corporelle des femmes (IMC) : Surpoids ou obésité.	<p>Cet indicateur reflète la charge de travail et les conditions de vie de bon nombre de femmes.</p> <p>Il est calculé en divisant le poids en kilogramme par le carré de la taille en mètre (Kg/m²). Les femmes dont l'IMC est supérieur à 25 sont considérées comme atteintes d'obésité.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
PARTIE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PAUVRETE		
CHAPITRE 1 : ACCES AUX COMMODITES		
239	Accès des ménages (%) à l'eau potable.	L'absence de l'eau potable dans un ménage constitue une charge supplémentaire pour la femme au foyer. Rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'eau potable et l'ensemble des ménages (le tout multiplié par 100).
240	Accès des ménages (%) à l'eau potable en milieu urbain.	L'absence de l'eau potable dans un ménage constitue une charge supplémentaire pour la femme au foyer. Rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'eau potable en milieu urbain et l'ensemble des ménages urbains (le tout multiplié par 100).
241	Accès des ménages (%) à l'eau potable en milieu rural.	L'absence de l'eau potable dans un ménage constitue une charge supplémentaire pour la femme au foyer. Rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'eau potable en milieu rural et l'ensemble des ménages du milieu rural (le tout multiplié par 100).
242	Accès des ménages dirigés par des hommes (%) à l'eau potable.	L'absence de l'eau potable dans un ménage constitue une charge supplémentaire pour la femme au foyer. L'accès à l'eau potable n'a pas forcément les mêmes importances pour les ménages dirigés par les femmes et celles dirigés par les hommes. Rapport entre le nombre de ménages dirigés par les hommes ayant accès à l'eau potable et l'ensemble des ménages (le tout multiplié par 100).
243	Accès des ménages dirigés par des femmes (%) à l'eau potable	L'absence de l'eau potable dans un ménage constitue une charge supplémentaire pour la femme au foyer. L'accès à l'eau potable n'a pas forcément les mêmes importances pour les ménages dirigés par les femmes et celles dirigés par les hommes. Rapport entre le nombre de ménages dirigés par les femmes ayant accès à l'eau potable et l'ensemble des ménages (le tout multiplié par 100).
244	Accès des femmes et des hommes (%) à l'eau potable (urbain).	L'absence de l'eau potable dans un ménage constitue une charge supplémentaire pour la femme au foyer. Rapport entre le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable en milieu urbain et l'ensemble de la population urbaine (le tout multiplié par 100).
245	Accès des femmes et des hommes (%) à l'eau potable (rural).	L'absence de l'eau potable dans un ménage constitue une charge supplémentaire pour la femme au foyer. Rapport entre le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable en milieu rural et l'ensemble de la population rurale (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
246	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité.	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'électricité et l'ensemble des ménages (le tout multiplié par 100).
247	Accès des femmes et des hommes (%) à l'énergie électrique (urbain).	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de personnes ayant accès à l'énergie électrique en milieu urbain et l'ensemble de la population urbaine (le tout multiplié par 100).
248	Accès des femmes et des hommes (%) à l'énergie électrique (rural).	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de personnes ayant accès à l'énergie électrique en milieu rural et l'ensemble de la population rurale (le tout multiplié par 100).
249	Accès des ménages à l'énergie électrique (urbain)	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'énergie électrique en milieu urbain et l'ensemble des ménages en milieu urbain (le tout multiplié par 100).
250	Accès des ménages (%) à l'énergie électrique (rural).	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'énergie électrique en milieu rural et l'ensemble des ménages en milieu rural (le tout multiplié par 100).
251	Proportion des ménages dirigés par des hommes ayant accès à l'électricité.	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages dirigés par des hommes ayant accès à l'électricité et l'ensemble des ménages (le tout multiplié par 100).
252	Proportion des ménages dirigés par des femmes ayant accès à l'électricité.	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages dirigés par des femmes ayant accès à l'électricité et l'ensemble des ménages (le tout multiplié par 100).
253	Proportion des ménages disposant de toilettes avec chasse d'eau.	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages disposant de toilettes et le nombre total de ménages.
254	Proportion des ménages dirigés par des hommes disposant de toilettes avec chasse d'eau.	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages dirigés par des hommes disposant de toilettes et le nombre total de ménages.
255	Proportion des ménages dirigés par des femmes disposant de toilettes avec chasse d'eau.	Cet indicateur permet d'évaluer les conditions de vie des ménages. Rapport entre le nombre de ménages dirigés par des femmes disposant de toilettes et le nombre total de ménages.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
CHAPITRE 2 : NTIC		
256	Ratio homme/femmes dans les instances de décision des NTIC (poste et télécommunications).	Mesure l'inégalité dans l'accès aux instances de décision des NTIC (poste et télécommunications). Rapport entre l'effectif des femmes dans les instances de décision des NTIC et l'effectif des hommes dans les instances de décision des NTIC (le tout multiplié par 100).
257	Ratio homme/femmes dans le personnel employé des sociétés de téléphonie mobile.	Mesure l'inégalité dans l'accès aux sociétés de téléphonie mobile en tant qu'employé. Rapport entre l'effectif des femmes dans le personnel employé des sociétés de téléphonie mobile et l'effectif des hommes dans le personnel employé des sociétés de téléphonie mobile (le tout multiplié par 100).
258	Ratio homme/femmes dans le personnel employé des sociétés de téléphonie fixe.	Mesure l'inégalité dans l'accès aux sociétés de téléphonie fixe en tant qu'employé. Rapport entre l'effectif des femmes dans le personnel employé des sociétés de téléphonie fixe et l'effectif des hommes dans le personnel employé des sociétés de téléphonie fixe (le tout multiplié par 100).
259	Ratio homme/femmes dans Le personnel employé des sociétés de service Internet.	Mesure l'inégalité dans l'accès aux sociétés de service Internet en tant qu'employé. Rapport entre l'effectif des femmes dans le personnel employé des sociétés de service Internet et l'effectif des hommes dans le personnel employé des sociétés de service Internet (le tout multiplié par 100).
260	Ratio homme/femmes dans les instances de décision des organisations de la société civile traitant des TIC.	Mesure l'inégalité dans l'accès aux instances de décision des organisations de la société civile traitant des TIC. Rapport entre l'effectif des femmes dans le personnel employé des sociétés de service Internet et l'effectif des hommes dans le personnel employé des sociétés de service Internet (le tout multiplié par 100).
261	Indice de prise en compte du genre dans les textes législatifs et réglementaires du secteur des TIC.	Cet indicateur permet de vérifier si des dispositions sont prises au niveau législatif pour favoriser l'équité et l'égalité basée sur le genre dans le secteur des TIC. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe des textes législatifs et réglementaires du secteur des TIC, et 0 si non.
262	Ratio femmes homme dans les instituts de formation des TIC (CFPI).	Mesure l'inégalité dans l'accès aux instituts de formation des TIC (CFPI). Rapport entre l'effectif des femmes dans les instituts de formation des TIC (CFPI) et l'effectif des hommes dans les instituts de formation des TIC (CFPI) (le tout multiplié par 100).
263	Nombre de Sites Web traitant exclusivement des questions du genre.	Mesure le niveau d'engagement dans la lutte contre les discriminations basées sur le genre. C'est le comptage de Sites Web traitant exclusivement des questions du genre.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
264	Pourcentage de femmes formatrices dans les instituts des TIC (CFPI).	Mesure l'inégalité dans l'accès aux instituts des TIC (CFPI) en tant que formatrices. Rapport entre l'effectif des femmes formatrices dans les instituts des TIC (CFPI) et l'effectif total des formateurs tout sexe confondu dans les instituts des TIC (CFPI), (le tout multiplié par 100).
265	Proportion de femmes ayant accès au téléphone Fixe	Mesure l'accès des femmes aux TIC. Rapport entre le nombre de femmes résidant dans un ménage possédant un téléphone fixe et l'ensemble des femmes, (le tout multiplié par 100).
266	Proportion des femmes ayant accès au téléphone mobile.	Mesure l'accès des femmes aux TIC. Rapport entre le nombre de femmes résidant dans un ménage possédant un téléphone mobile et l'ensemble des femmes, (le tout multiplié par 100).
267	Proportion de femmes ayant accès à l'Internet (%)	Mesure l'accès des femmes à Internet. Rapport entre le nombre de femmes résidant dans un ménage possédant une ligne internet et l'ensemble des femmes, (le tout multiplié par 100).
268	Proportion de femmes ayant accès à l'ordinateur (%)	Mesure l'accès des femmes à l'ordinateur. Rapport entre le nombre de femmes résidant dans un ménage possédant un ordinateur et l'ensemble des femmes, (le tout multiplié par 100).
269	Proportion de femmes ayant accès à l'Internet par rapport aux hommes (%).	Mesure les disparités dans l'accès à Internet. Rapport entre le nombre de femmes résidant dans un ménage possédant une ligne internet et le nombre d'hommes résidant dans un ménage possédant une ligne internet, (le tout multiplié par 100).
270	Proportion de femmes ayant accès à l'ordinateur par rapport aux hommes (%).	Mesure les disparités dans l'accès à l'ordinateur. Rapport entre le nombre de femmes résidant dans un ménage possédant un ordinateur et le nombre d'hommes résidant dans un ménage possédant un ordinateur, (le tout multiplié par 100).
CHAPITRE 3 : MEDIAS		
271	Ratio femmes journalistes par rapport aux hommes journaliste (TV, Radio).	Mesure l'inégalité dans l'accès à la presse. Rapport entre le nombre de femmes journalistes et le nombre d'hommes journaliste (TV, Radio), (le tout multiplié par 100).
272	Ratio femmes par rapport aux hommes dans la presse écrite.	Mesure l'inégalité dans l'accès à la presse. Rapport entre le nombre de femmes dans la presse écrite et le nombre d'hommes dans la presse écrite, (le tout multiplié par 100).
273	Ratio femme / hommes dans des postes de direction dans la presse.	Mesure l'inégalité dans l'accès à la presse. Rapport entre le nombre de femmes à des postes de direction dans la presse et le nombre d'hommes à des postes de direction dans la presse, (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
CHAPITRE 4 : STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT		
274	Proportion de chefs de ménages hommes et femmes propriétaires de leur logement.	Cet indicateur permet d'appréhender une sécurité sociale de la population et en particulier celle de la femme face au risque de se retrouver sans abri (logis). Rapport entre le nombre de chefs de ménages propriétaires de leur logement et l'ensemble des chefs de ménage, (le tout multiplié par 100).
275	Proportion de femmes chefs de ménages propriétaires de leur logement.	Cet indicateur permet d'appréhender une sécurité sociale de la population et en particulier celle de la femme face au risque de se retrouver sans abri (logis). Rapport entre le nombre de femmes chefs de ménages propriétaires de leur logement et l'ensemble des femmes chefs de ménages, (le tout multiplié par 100).
276	Proportion d'hommes chefs de ménages propriétaires de leur logement.	Cet indicateur permet d'appréhender une sécurité sociale de la population et en particulier celle de la femme face au risque de se retrouver sans abri (logis). Rapport entre le nombre d'hommes chefs de ménages propriétaires de leur logement et l'ensemble des hommes chefs de ménages, (le tout multiplié par 100).
277	Proportion de chefs de ménages hommes et femmes locataires de leur logement.	Cet indicateur permet d'appréhender une sécurité sociale de la population et en particulier celle de la femme face au risque de se retrouver sans abri (logis). Rapport entre le nombre de chefs de ménages locataires et l'ensemble des chefs de ménage, (le tout multiplié par 100).
278	Proportion de femmes chefs de ménages locataires de leur logement.	Cet indicateur permet d'appréhender une sécurité sociale de la population et en particulier celle de la femme face au risque de se retrouver sans abri (logis). Rapport entre le nombre de femmes chefs de ménages locataires et l'ensemble des femmes chefs de ménages, (le tout multiplié par 100).
279	Proportion d'hommes chefs de ménages locataires de leur logement.	Cet indicateur permet d'appréhender une sécurité sociale de la population et en particulier celle de la femme face au risque de se retrouver sans abri (logis). Rapport entre le nombre d'hommes chefs de ménages locataires et l'ensemble des hommes chefs de ménages, (le tout multiplié par 100).
CHAPITRE 5 : REVENU ET PAUVRETE		
280	Pauvreté dans les ménages dirigés par des femmes.	Permettent de mesurer l'état de la pauvreté au sein de la population féminine. Rapport entre le nombre de ménages dirigés par des femmes et ayant un niveau de vie très faible sur l'ensemble ménages dirigés par des femmes

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
281	Indicateur sexospécifique du Développement Humain (ISDH).	<p>C'est un indice statistique composite qui se rapproche de l'indice de développement humain.</p> <p>Il est composé des mêmes variables que l'IDH mais tient compte de l'inégalité entre hommes et femmes (Espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation et de scolarisation et le revenu du travail des populations féminines et masculines).</p>
282	Indice du Développement Humain (IDH).	<p>L'indice de développement humain ou IDH est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990, évaluant le niveau de développement humain des pays du monde. Le concept du développement humain est plus large que ce qu'en décrit l'IDH qui n'en est qu'un indicateur, créé par le PNUD pour évaluer ce qui n'était mesuré auparavant qu'avec imprécision. L'indicateur précédent utilisé, le PIB par habitant, ne donne pas d'information sur le bien-être individuel ou collectif, mais n'évalue que la production économique.</p> <p>L'IDH est un indicateur composite comportant trois éléments:</p> <ul style="list-style-type: none"> -la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, -le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus: primaire, secondaire et supérieur), -et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB réel par habitant (exprimé en parités de pouvoir d'achat PPA).
283	L'Indice de Participation des Femmes (IPF).	<p>L'IPF vise à mesurer la participation à la vie politique, économique et professionnelle.</p> <p>Compte tenu de la faible disponibilité des données dans ces domaines pour de nombreux pays, il est calculé sur la base de trois catégories de variables:</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour la participation à la vie politique, il s'agit de la proportion des femmes siégeant dans les Assemblées parlementaires; -pour la participation à la vie professionnelle, il s'agit de la proportion des femmes dans les professions libérales et techniques d'une part, dans les fonctions administratives et d'encadrement d'autre part, -pour la participation à la vie économique, il s'agit du PIB réel non corrigé* par habitant, à parité de pouvoir d'achat PPA. <p>Les pourcentages de chacune de ces variables sont calculés en équivalents également répartis selon la formule utilisée pour l'ISDH (la variable du revenu étant également mesurée comme dans le calcul de l'ISDH mais en utilisant le PIB non corrigé)</p> <p>L'IPF résulte de la moyenne simple des trois indicateurs calculés.</p>
284	L'indice de Pauvreté Humaine (IPH).	<p>Comme l'IDH, l'IPH est un indicateur composite qui comprend 3 éléments:</p> <ul style="list-style-type: none"> -le déficit en termes de longévité, mesuré par le pourcentage d'individus risquant de mourir avant l'âge de 40 ans, -le déficit en termes d'instruction, mesuré par le taux d'analphabétisme des adultes, -les déficits en termes de conditions de vie.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
285	L'Indice de Développement et d'Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA).	<p>L'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) est un outil qui permet de mesurer les inégalités de genre en Afrique et d'évaluer la performance des gouvernements pour les combler.</p> <p>Cet indice comporte deux parties, l'Indice de la condition de la femme (ICF) qui est une mesure quantitative et le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA) qui est qualitatif.</p>
286	L'Indice de la Condition de la Femme (ICF).	<p>L'Indice de la condition de la femme, constitue une mesure relative à l'égalité entre les sexes qui peut être quantifiée. L'Indice de la condition de la femme se fonde sur trois rubriques, le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique.</p> <p>L'ICF comprend 3 blocs et 7 composantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir social - Education - Santé - Pouvoir économique (opportunités) - Revenus - Emploi et emploi du temps - Accès aux ressources - Pouvoir politique (organisation/négociation) - Pouvoir exécutif, législatif et judiciaire - Société civile.
287	Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme Africaine (TBPFA)	<p>Ce Tableau permet de mesurer l'efficacité des politiques nationales de promotion et d'habilitation de la femme.</p> <p>Il permet de faire le suivi des progrès réalisés par les gouvernements en matière de ratification des conventions importantes telles la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, la CEDEF, et la Charte Africaine sur les Droits Humains et des Peuples (CADHP).</p> <p>Il permet également d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, conformément aux documents internationaux, sur les questions relatives à la violence contre les femmes, la mortalité maternelle, la contraception, le VIH/SIDA, le droit des femmes à la terre, le droit des femmes à un salaire égal et l'accès aux nouvelles technologies et aux services de vulgarisation agricoles.</p> <p>Enfin, il examine également les mesures que les gouvernements ont prises ou non concernant le pouvoir d'action politique des femmes.</p> <p>Sa méthodologie courante permet des comparaisons entre les pays.</p> <p>Le TBPFA comprend 4 blocs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits de la femme - Social - Economique - Politique.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
PARTIE 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI		
CHAPITRE 1 : ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE MARCHES		
288	Ratio femme/homme exerçant une activité économique rémunérée.	Cet indicateur permet d'appréhender le nombre de femmes exerçant une activité économique rémunérée pour 100 hommes. C'est le rapport entre le nombre de femmes exerçant une activité économique rémunérée et le nombre d'hommes exerçant une activité économique rémunérée (le tout multiplié par 100).
289	Proportion des jeunes de 15-34 ans exerçant une activité économique rémunérée.	Cet indicateur permet d'appréhender l'accès des jeunes aux activités économiques rémunérées (employeurs, indépendants et salariés employés). C'est le rapport entre le nombre de des jeunes de 15-34 ans exerçant une activité économique rémunérée et le nombre total de jeunes de 15-34 ans (le tout multiplié par 100).
290	Pourcentage de la population économiquement active (Taux net d'activité).	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi, toute chose pouvant mettre en exergue l'autonomie des femmes. Rapport entre le nombre d'individus de 15 à 64 ans occupés ou au chômage et l'ensemble de la population de 15 à 64 ans, (le tout multiplié par 100).
291	Pourcentage de la population féminine économiquement active (Taux net d'activité).	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi, toute chose pouvant mettre en exergue l'autonomie des femmes. Rapport entre le nombre de femmes de 15 à 64 ans occupés ou au chômage et l'ensemble de la population féminine de 15 à 64 ans, (le tout multiplié par 100).
292	Pourcentage de la population masculine économiquement active (Taux net d'activité).	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi, toute chose pouvant mettre en exergue l'autonomie des femmes. Rapport entre le nombre des hommes de 15 à 64 ans occupés ou au chômage et l'ensemble de la population masculine de 15 à 64 ans, (le tout multiplié par 100).
293	Pourcentage de la population économiquement active au chômage.	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre d'individus de 15 à 64 ans économiquement actifs au chômage et l'ensemble de la population économiquement active de 15 à 64 ans, (le tout multiplié par 100).
294	Pourcentage de la population féminine économiquement active au chômage (%).	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre de femmes de 15 à 64 ans au chômage et l'ensemble de la population féminine de 15 à 64 ans, (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
295	Pourcentage de la population masculine économiquement active au chômage (%).	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des hommes de 15 à 64 ans au chômage et l'ensemble de la population masculine de 15 à 64 ans, (le tout multiplié par 100).
296	Occupation de la population active des hommes (%) : Employeurs.	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des hommes de 15 à 64 ans employeurs et l'ensemble de la population masculine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
297	Occupation de la population active des hommes (%) : Travailleurs indépendants.	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des hommes de 15 à 64 ans travailleurs indépendants et l'ensemble de la population masculine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
298	Occupation de la population active des hommes (%) : Employés.	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des hommes de 15 à 64 ans employés et l'ensemble de la population masculine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
299	Occupation de la population active des hommes (%) : Travailleurs familiaux non rémunérés.	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des hommes de 15 à 64 ans travailleurs familiaux non rémunérés et l'ensemble de la population masculine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
300	Occupation de la population active des hommes (%) : Autre.	Cet indicateur décliné par sexe permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des hommes de 15 à 64 ans « autres occupés » et l'ensemble de la population masculine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
301	Occupation de la population active des femmes (%) : Employeurs.	Il permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des femmes de 15 à 64 ans employeurs et l'ensemble de la population féminine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
302	Occupation de la population active des femmes (%) : Travailleurs indépendants.	Il permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des femmes de 15 à 64 ans travailleurs indépendants et l'ensemble de la population féminine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
303	Occupation de la population active des femmes (%) : Employés.	Il permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des femmes de 15 à 64 ans employés et l'ensemble de la population féminine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
304	Occupation de la population active des femmes (%) : Travailleurs familiaux non rémunérés.	Il permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des femmes de 15 à 64 ans travailleurs familiaux non rémunérés et l'ensemble de la population féminine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
305	Occupation de la population active des femmes (%) : Autre.	Il permet d'apprécier la situation des femmes dans l'emploi. Rapport entre le nombre des femmes de 15 à 64 ans « autres occupés » et l'ensemble de la population féminine de 15 à 64 ans occupée, (le tout multiplié par 100).
306	Rémunération moyenne des travailleuses à plein temps par rapport à la rémunération moyenne des travailleurs à plein temps.	Cet indicateur compare le salaire moyen des femmes à celui des hommes. Rapport entre la rémunération moyenne des travailleuses à plein temps et la rémunération moyenne des hommes travailleurs à plein temps, (le tout multiplié par 100).
307	Main-d'œuvre agricole féminine en pourcentage de la main-d'œuvre agricole totale.	Il s'agit de la proportion de femmes au sein de la main-d'œuvre agricole. Cet indicateur s'apprécie en comparaison avec les autres secteurs de l'économie que sont l'industrie et les services. Rapport entre l'effectif de la main-d'œuvre agricole féminine et l'effectif total des travailleurs du secteur agricole, (le tout multiplié par 100).
308	Main-d'œuvre industrielle féminine en pourcentage de la main-d'œuvre industrielle totale.	Il s'agit de la proportion de femmes au sein de la main-d'œuvre industrielle. Cet indicateur s'apprécie en comparaison avec les autres secteurs de l'économie que sont l'agriculture et les services. Rapport entre l'effectif de la main-d'œuvre industrielle féminine et l'effectif total des travailleurs du secteur industriel, (le tout multiplié par 100).
309	Main-d'œuvre féminine dans les services en pourcentage de la main d'œuvre totale du secteur des services.	Il s'agit de la proportion de femmes au sein de la main-d'œuvre du secteur des services. Cet indicateur s'apprécie en comparaison avec les autres secteurs de l'économie que sont l'agriculture et l'industrie. Rapport entre l'effectif de la main-d'œuvre féminine dans le secteur des services et l'effectif total de la main d'œuvre du secteur des services, (le tout multiplié par 100).
310	Main-d'œuvre féminine dans le secteur informel en pourcentage de la main d'œuvre totale du secteur informel.	Il s'agit de la proportion de femmes au sein de la main-d'œuvre du secteur informel. Rapport entre l'effectif de la main-d'œuvre féminine dans le secteur informel et l'effectif total de la main d'œuvre dans l'informel, (le tout multiplié par 100).
311	Ratio femme/homme dans la main-d'œuvre agricole.	Cet indicateur permet d'évaluer l'importance relative de la présence des femmes dans le secteur agricole. Rapport entre l'effectif de la main-d'œuvre agricole féminine et l'effectif de la main-d'œuvre agricole masculine, (le tout multiplié par 100).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
312	Ratio femme/homme dans la main d'œuvre industrielle.	<p>Cet indicateur permet d'évaluer l'importance relative de la présence des femmes dans le secteur industriel.</p> <p>Rapport entre l'effectif de la main-d'œuvre industrielle féminine et l'effectif de la main d'œuvre industrielle masculine, (le tout multiplié par 100).</p>
313	Ratio femme/homme dans la main d'œuvre du secteur des services.	<p>Cet indicateur permet d'évaluer l'importance relative de la présence des femmes dans le secteur des services.</p> <p>Rapport entre l'effectif de la main-d'œuvre féminine dans les services et l'effectif de la main d'œuvre masculine dans le secteur des services, (le tout multiplié par 100).</p>
314	Contribution des femmes au PIB.	<p>Cet indicateur permet d'évaluer la contribution des femmes au développement économique du pays.</p> <p>C'est la part des femmes dans le Produit intérieur brut du pays en pourcentage.</p>
315	Proportion de salariés recevant des prestations sociales (selon les secteurs et sexe).	<p>Cet indicateur permet d'appréhender le niveau d'accès des salariés aux prestations sociales (allocation familiale, etc.).</p> <p>C'est le rapport entre le nombre de salariés recevant des prestations sociales et le nombre total de salariés (le tout multiplié par 100). (VOIR TABLEAU).</p>
CHAPITRE 2 : ECONOMIE DES MENAGES		
316	Proportion des ménages utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe comme principale source d'énergie.	<p>Il représente la part de la population qui a recours au bois de chauffe et au charbon de bois comme principale source d'énergie. Il permet de voir dans quelle proportion la population a recours à la nature pour la production d'énergie. Plus cet indicateur est élevé, plus la tâche domestique des femmes appartenant à ces ménages est pénible.</p> <p>Rapport entre le nombre de ménages utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe comme principale source d'énergie et l'ensemble des ménages, (le tout multiplié par 100).</p>
317	Proportion des ménages utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe comme principale source d'énergie en milieu urbain,	<p>Il représente la part de la population qui a recours au bois de chauffe et au charbon de bois comme principale source d'énergie en milieu urbain. Il permet de voir dans quelle proportion la population a recours à la nature pour la production d'énergie. Plus cet indicateur est élevé, plus la tâche domestique des femmes appartenant à ces ménages est pénible.</p> <p>Rapport entre le nombre de ménages utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe comme principale source d'énergie en milieu urbain et l'ensemble des ménages du milieu urbain (le tout multiplié par 100).</p>
318	Proportion des ménages utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe comme principale source d'énergie en milieu rural.	<p>Il représente la part de la population qui a recours au bois de chauffe et au charbon de bois comme principale source d'énergie en milieu rural. Il permet de voir dans quelle proportion la population a recours à la nature pour la production d'énergie. Plus cet indicateur est élevé, plus la tâche domestique des femmes appartenant à ces ménages est pénible.</p> <p>Rapport entre le nombre de ménages utilisant le charbon de bois ou le bois de chauffe comme principale source d'énergie en milieu rural et l'ensemble des ménages du milieu rural (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
319	Temps (en minutes) alloué à la confection des repas.	<p>Il mesure le temps que les femmes mettent journalièrement pour la confection des repas.</p> <p>C'est le Temps moyen alloué par jour à la confection des repas (minutes). Rapport entre la somme des temps (en minutes) mis pour la confection des repas dans chaque ménage et l'effectif total des ménages.</p>
320	Temps moyen (en minutes) consacré à l'approvisionnement en eau.	<p>Il mesure le manque à gagner du fait de l'absence d'eau courante.</p> <p>C'est la somme des produits temps (en minutes) mis par les ménages pour l'approvisionnement en eau et effectif de ménages rapportée à l'effectif total des ménages.</p>
321	Temps moyen (en minutes) consacré à l'approvisionnement en eau en milieu urbain.	<p>Il mesure le manque à gagner du fait de l'absence d'eau courante en milieu urbain.</p> <p>C'est la somme des produits temps (en minutes) mis par les ménages en milieu urbain pour l'approvisionnement en eau et l'effectif de ménages du milieu urbain rapportée à l'effectif total des ménages du milieu urbain.</p>
322	Temps moyen (en minutes) consacré à l'approvisionnement en eau en milieu rural.	<p>Il mesure le manque à gagner du fait de l'absence d'eau courante en milieu rural.</p> <p>C'est la somme des produits temps (en minutes) mis par les ménages en milieu rural pour l'approvisionnement en eau et l'effectif de ménages du milieu rural rapportée à l'effectif total des ménages du milieu rural.</p>
323	Temps alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres – faire le marché.	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue le temps que met la femme par jour dans les activités ménagères. Si ce temps est évalué sur le plan économique cela pourrait permettre de mieux apprécier l'apport des femmes dans l'économie du pays.</p> <p>Temps moyen alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres – faire le marché. Rapport entre la somme des temps (en minutes) mis pour l'approvisionnement du ménage en vivres (faire le marché) et l'effectif total des ménages.</p>
324	Temps (en minutes) alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres – faire le marché (urbain).	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue le temps que met la femme par jour dans les activités ménagères. Si ce temps est évalué sur le plan économique cela pourrait permettre de mieux apprécier l'apport des femmes dans l'économie du pays.</p> <p>Temps moyen alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres – faire le marché. Rapport entre la somme des temps (en minutes) mis en milieu urbain pour l'approvisionnement du ménage en vivres (faire le marché) et l'effectif total des ménages en milieu urbain.</p>
325	Temps (en minutes) alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres – faire le marché (rural).	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue le temps que met la femme par jour dans les activités ménagères. Si ce temps est évalué sur le plan économique cela pourrait permettre de mieux apprécier l'apport des femmes dans l'économie du pays.</p> <p>Temps moyen alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres – faire le marché. Rapport entre la somme des temps (en minutes) mis en milieu rural pour l'approvisionnement du ménage en vivres (faire le marché) et l'effectif total des ménages en milieu rural.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
326	Temps (en minutes) alloué à l'entretien du logement – nettoyer la maison.	<p>Cet indicateur permet de mettre en exergue le temps que met la femme par jour dans les activités ménagères. Si ce temps est évalué sur le plan économique cela pourrait permettre de mieux apprécier l'apport des femmes dans l'économie du pays.</p> <p>Temps moyen alloué à l'approvisionnement du ménage en vivres (faire le marché). Rapport entre la somme des temps (en minutes) mis pour l'entretien du logement – nettoyer la maison (minutes) et l'effectif total des ménages.</p>
CHAPITRE 3 : ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES		
327	Proportion de chefs de ménages femmes propriétaires de terres.	<p>Cet indicateur évalue l'accessibilité des femmes à la terre.</p> <p>Rapport entre le nombre de chefs de ménage femmes de 15-49 ans propriétaires de terres et l'ensemble des chefs de ménage de 15-49 ans propriétaires de terres, multiplié par 100.</p>
328	Ratio femme/homme chefs de ménages propriétaires de terres (%).	<p>Cet indicateur évalue l'accessibilité des hommes à la terre par rapport aux femmes.</p> <p>Rapport entre le nombre de chefs de ménage femmes de 15-49 ans propriétaires de terres et le nombre de chefs de ménage hommes de 15-49 ans propriétaires de terres, multiplié par 100.</p>
329	Proportions des chefs de ménages ayant accès au crédit bancaire.	<p>Cet indicateur évalue l'accessibilité des femmes au crédit bancaire.</p> <p>Rapport entre le nombre de chefs de ménage de 15-49 ans ayant obtenu un crédit bancaire et l'ensemble des personnes de 15-49 ans ayant sollicité un crédit bancaire, multiplié par 100.</p>
330	Accès des chefs de ménages femmes au crédit bancaire (%).	<p>Cet indicateur évalue l'accessibilité des femmes au crédit bancaire.</p> <p>Rapport entre le nombre de chefs de ménage femmes de 15-49 ans ayant obtenu un crédit bancaire et l'ensemble des femmes de 15-49 ans ayant sollicité un crédit bancaire, multiplié par 100.</p>
331	Ratio femme/hommes chefs de ménages dans l'accès au crédit bancaire (%).	<p>Cet indicateur évalue l'accessibilité des femmes au crédit bancaire par rapport aux hommes.</p> <p>Rapport entre le nombre de chefs de ménage femmes de 15-49 ans ayant obtenu un crédit bancaire et l'effectif de chefs de ménage hommes de 15-49 ans ayant obtenu un crédit bancaire, multiplié par 100.</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
PARTIE 5 : GOUVERNANCE		
CHAPITRE 1 : PARTICIPATION POLITIQUE		
332	Proportion de Femmes au cabinet présidentiel (%).	<p>Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Plus particulièrement, il mesure l'inégalité dans l'accès au cabinet présidentiel.</p> <p>Rapport entre l'effectif de femmes au cabinet présidentiel et l'effectif total des personnes au cabinet présidentiel, (le tout multiplié par 100).</p>
333	Proportion des sièges occupés par des Femmes au parlement national (%).	<p>Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Plus particulièrement, il mesure l'inégalité dans l'accès au parlement national.</p> <p>Rapport entre l'effectif de femmes occupant un siège au parlement national (députés) et l'effectif total des personnes occupant un siège au parlement national, (le tout multiplié par 100).</p>
334	Proportion des femmes candidates au poste de maires de commune ou arrondissement (%).	<p>Le but de cet indicateur est d'apprécier la participation et les chances des femmes qui se présentent à des postes de maires de commune ou arrondissement.</p> <p>Rapport entre l'effectif de femmes candidates au poste de maires de commune ou arrondissement et le nombre total de candidats (le tout multiplié par 100).</p>
335	Proportion des Femmes maires de commune ou arrondissement (%).	<p>Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Plus particulièrement, il mesure l'inégalité dans l'accès au poste de maire.</p> <p>Rapport entre l'effectif de femmes maires et l'effectif total des maires (le tout multiplié par 100).</p>
336	Proportion des portefeuilles ministériels occupés par des femmes (%).	<p>Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Plus particulièrement, il mesure l'inégalité dans l'accès aux portefeuilles ministériels.</p> <p>Rapport entre l'effectif de femmes occupant un poste ministériel et l'effectif total des portefeuilles ministériels, (le tout multiplié par 100).</p>
337	Proportion de Femmes parmi les leaders politique (%).	<p>Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Plus particulièrement, il mesure l'inégalité dans l'accès au poste de leader politique.</p> <p>Rapport entre l'effectif de femmes chefs de partis politiques et l'effectif total des chefs de partis politique, (le tout multiplié par 100).</p>
338	Proportion des électrices (%).	<p>Le but de cet indicateur est mesure l'implication des femmes aux élections.</p> <p>Rapport entre l'effectif de femmes en âge de voter (18 ans ou plus) et l'effectif total des électeurs tout sexe confondu, (le tout multiplié par 100).</p>

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
CHAPITRE 2 : POUVOIR DE DECISION DANS L'ADMINISTRATION ET DANS LES SYNDICATS		
339	Proportion de femmes dans l'administration centrale.	Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Rapport entre le nombre de femmes dans l'administration centrale et le nombre total d'individu de l'administration centrale, (le tout multiplié par 100).
340	Proportion de femmes dans l'administration centrale qui sont à des postes de responsabilité: Secrétaires Généraux de ministère.	Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Rapport entre le nombre de femmes secrétaires généraux de ministère et le nombre total des secrétaires généraux de ministère, (le tout multiplié par 100).
341	Proportion des femmes Directrices dans l'administration publique.	Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Rapport entre le nombre de femmes Directrices dans l'administration publique et le nombre total de directeurs dans l'administration publique, (le tout multiplié par 100).
342	Proportion des femmes Directrices dans les entreprises.	Le but de cet indicateur est de donner une meilleure image des positions auxquelles les femmes n'ont pas accès. Rapport entre le nombre de femmes Directrices dans l'administration privée et le nombre total de directeurs dans l'administration privée, (le tout multiplié par 100).
343	Proportion des femmes officielles élues dans les syndicats.	Cet indicateur permet d'appréhender la participation des femmes dans les activités syndicales. Rapport entre l'effectif des femmes officielles élues dans les syndicats et l'effectif total des officiels élus dans les syndicats.
344	Proportion des hommes officiels élus dans les syndicats.	Cet indicateur permet d'appréhender la participation des hommes dans les activités syndicales. Rapport entre l'effectif des hommes officiels élus dans les syndicats et l'effectif total des officiels élus dans les syndicats.
CHAPITRE 3 : POUVOIR DE DECISION AU SEIN DU MENAGE		
345	Proportion des femmes mariées ayant un pouvoir de décision en matière d'utilisation de leur revenu (%).	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie des femmes dans les ménages. Rapport entre l'effectif des femmes mariées qui décident elle-même de la manière d'utiliser leur revenu et l'effectif des femmes mariées ayant un revenu (le tout multiplié par 100).
346	Proportion des femmes mariées ayant un pouvoir de décision concernant leurs propres soins de santé (%).	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie des femmes dans les ménages. Rapport entre l'effectif des femmes qui décident elle-même ou avec leur conjoint concernant leurs propres soins de santé et l'effectif des femmes mariées (coutumièrement, à l'état civil ou religieusement).

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
347	Proportion des femmes mariées ayant un pouvoir de décision concernant les achats des choses importantes pour le ménage.	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie des femmes dans les ménages. Rapport entre l'effectif des femmes mariées qui décident elle-même ou avec leur conjoint concernant les achats des choses importantes pour le ménage et l'effectif des femmes mariées (coutumièrement, à l'état civil ou religieusement).
348	Proportion des femmes mariées ayant un pouvoir de décision concernant les achats pour les besoins quotidiens du ménage.	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie des femmes dans les ménages. Rapport entre l'effectif des femmes mariées qui décident elle-même ou avec leur conjoint concernant les achats pour les besoins quotidiens du ménage et l'effectif des femmes mariées (coutumièrement, à l'état civil ou religieusement).
349	Proportion des femmes mariées ayant un pouvoir de décision concernant les visites à la famille ou aux parents.	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie des femmes dans les ménages. Rapport entre l'effectif des femmes mariées qui décident elle-même ou avec leur conjoint concernant les visites à la famille ou aux parents et l'effectif des femmes mariées (coutumièrement, à l'état civil ou religieusement).
350	Proportion des femmes mariées ayant un pouvoir de décision concernant le choix du menu (cuisine) quotidien.	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie des femmes dans les ménages. Rapport entre l'effectif des femmes mariées qui décident elle-même ou avec leur conjoint concernant le choix du menu (cuisine) quotidien et l'effectif des femmes mariées (coutumièrement, à l'état civil ou religieusement).
PARTIE 6 : INEGALITES DE DROITS ET DE FAITS		
CHAPITRE 1 : INEGALITES DE DROITS		
351	Existence de textes juridiques discriminatoires à l'égard des femmes.	Permet de mesurer si la femme et l'homme ont les mêmes chances de réussite dans le pays. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe des textes discriminatoires en l'égard des femmes, et 0 si non.
352	Existence de loi contre les violences faites aux femmes.	Permet de mesurer les dispositions prises pour la protection des femmes. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe des lois contre les violences faites aux femmes, et 0 si non.
353	Existence de loi incitant à un accès égal à l'emploi.	Cet indicateur permet de vérifier si des dispositions sont prises pour favoriser l'accès des femmes à l'emploi. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe au moins une loi incitant à un accès égal à l'emploi, et 0 si non.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
354	Existence de loi incitant à une rémunération égale entre homme et femme pour le même emploi.	Cet indicateur permet de vérifier si des dispositions sont prises pour Accorder une rémunération égale entre homme et femme pour le même emploi. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe au moins une loi incitant à une rémunération égale entre homme et femme pour le même emploi, et 0 si non.
355	Existence de programme de promotion du potentiel de création de revenu pour les femmes.	Cet indicateur permet de vérifier s'il existe au moins un programme de promotion du potentiel de création de revenu pour les femmes. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe au moins un programme de promotion du potentiel de création de revenu pour les femmes, et 0 si non.
356	Proportion de l'héritage de la fille dans la législation nationale.	Cet indicateur permet de vérifier s'il existe une équité de droit en matière d'héritage dans le pays. C'est la part de la jeune fille dans l'héritage de son père ou de sa mère.
357	Proportion de l'héritage du garçon dans la législation nationale.	Cet indicateur permet de vérifier s'il existe une équité de droit en matière d'héritage dans le pays. C'est la part du jeune garçon dans l'héritage de son père ou de sa mère.
358	Existence d'une politique nationale genre.	Cet indicateur permet de vérifier si des dispositions sont prises pour faciliter la lutte contre la discrimination basée sur le genre. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe et 0 sinon.
359	Existence d'un plan d'action de la promotion de la femme.	Cet indicateur permet de vérifier si des dispositions sont prises pour favoriser la promotion de la femme. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe et 0 sinon.
360	Existence de système de prise en charge des femmes ayant subi des violences.	Cet indicateur permet d'appréhender les mesures prises par les autorités pour la prise en charge des femmes ayant subi des violences. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe un système de prise en charge des femmes ayant subi des violences et 0 sinon.
361	-Année d'élaboration du code de la personne et de la famille en vigueur. -Date d'application du droit de vote pour la femme. -Date d'application du droit d'être élu pour la femme. -Date de ratification de la CEDEF.	Cet indicateur permet de vérifier si des dispositions sont prises pour préserver la dignité de la femme. L'indicateur prend la valeur 1 s'il existe des de système de prise en charge des femmes ayant subi des violences et 0 sinon. VOIR TABLEAU.

N° D'ORDRE	CHAPITRES/ INDICATEURS	IMPORTANCE/ DEFINITION/ MODE DE CALCUL
CHAPITRE 2 : INEGALITES DE FAITS		
362	Proportion de femmes victimes de violence (violées, battues, séquestrées, injuriées) (pour 100 000).	Mesure la fréquence des violences à l'égard des femmes. Rapport entre le nombre de violences faites aux femmes de plus de 15 ans (y compris violences verbales) et le nombre total de femmes de plus de 15 ans, multiplié par 100 000.
363	Proportion de femmes victimes de viol (pour 100 000).	Mesure la fréquence des viols et permet de mesurer la vulnérabilité de la femme. Rapport entre le nombre de femmes de plus de 15 ans ayant eu des rapports sexuels sans consentement et le nombre de femmes de plus de 15 ans, multiplié par 100 000.
364	Proportion des femmes de 15- 24 ans vivant en union avec des partenaires âgés de plus de 10 ans de différence (10 ans y compris).	Il constitue un indicateur de vulnérabilité de la femme. Rapport entre le nombre de femmes de 15 - 24 ans vivant en union avec un partenaire âgé de plus de 10 ans de différence et le nombre total de femmes de 15-24 ans vivant en union (le tout multiplié par 100).
365	Age médian à la première union pour les hommes (ans).	L'âge en dessous duquel la moitié des hommes ont contracté leur première union. La moitié des hommes en union ont contracté leur union avant d'atteindre cet âge (en années révolues).
366	Age médian à la première union pour les femmes (ans).	L'âge en dessous duquel la moitié des femmes ont contracté leur première union. La moitié des femmes en union ont contracté leur union avant d'atteindre cet âge (en années révolues).
367	Proportion de femmes de 15-34 ans excisées (cas de mutilations génitales féminines).	Il constitue un indicateur de vulnérabilité de la femme. Rapport entre le nombre de femmes de 15-34 ans excisées et le nombre total de femmes de 15-34 ans, (le tout multiplié par 100).
368	Proportion de femmes de 15-49 ans excisées (cas de mutilations génitales féminines).	Il constitue un indicateur de vulnérabilité de la femme. Rapport entre le nombre de femmes de 15-49 ans excisées et le nombre total de femmes de 15-49 ans, (le tout multiplié par 100).

ANNEXE 2 : AUTRES DEFINITIONS UTILES

A.2.1. Population économiquement active.

La population économiquement active comprend les travailleurs et les chômeurs âgés de 15 ans à l'âge de la retraite. Lorsqu'il existe plusieurs âges pour la retraite, il est conseillé d'utiliser 15-64 ans.

A.2.1.1. Les travailleurs comprennent l'une des catégories suivantes :

(a) "salarié":

(a1) "Au travail": personne qui durant la période de référence accomplit un travail contre un salaire en numéraire ou en nature;

(a2) "Travailleur au repos": personne qui, a déjà travaillé, qui ne travaille pas pendant la période de référence mais qui a un attachement formel à son emploi.

(b) "travailleur indépendant":

(b1) "Au travail": personne qui pendant la période de référence possède un emploi pour compte propre ou familiale, rémunérée en numéraire ou en nature ;

(b2) "Possédant une entreprise mais ne travaillant pas": personne qui a une entreprise commerciale, une plantation ou un service qui ne travaille pas pendant la période de référence pour une raison ou une autre.

A.2.2. Chômeur.

A.2.2.1. Un chômeur est une personne qui remplit les conditions suivantes :

(a) "sans emploi", c'est-à-dire qui n'a pas un emploi rémunérée ou indépendant ;

(b) "disponible pour travailler", c'est-à-dire qui est disponible pour un emploi salarié ou indépendant;

(c) "cherche du travail".

A.2.3. Population active occupée.

La population active occupée est la différence entre la population économiquement active et la population économiquement active au chômage. On essaie ensuite de répartir la population occupée selon les modalités ci-dessus c'est-à-dire la situation dans l'emploi.

A.2.4. Anémie.

« ... L'anémie est une affection caractérisée par une réduction du nombre de globules rouges et un affaiblissement de la concentration de l'hémoglobine dans le sang. L'anémie est habituellement la conséquence d'une déficience alimentaire en fer, en vitamine B12 ou en d'autres nutriments. Bien que l'anémie puisse être causée par des parasitoses, des hémorragies, des affections congénitales ou des maladies chroniques, elle est due le plus souvent à une déficience alimentaire, dont à la base, un manque de fer (DeMaeyer et al., 1989 ; Yip, 1994).

(...) L'anémie peut être classée en trois niveaux selon la concentration de l'hémoglobine dans le sang; cette classification a été développée par des chercheurs de l'OMS (DeMaeyer et al., 1989). Ainsi, l'anémie est considérée comme sévère si la mesure d'hémoglobine par décilitre de sang est inférieure à 7,0 g/dl, elle est modérée si cette valeur se situe entre 7,0 et 9,9 g/dl et enfin, elle est qualifiée de légère si la mesure se situe entre 10,0 et 11,9 g/dl. » (EDSBF2003, P.159).

A.2.5. Indice de Masse Corporelle (IMC) ou encore Indice de Quételet.

Le faible poids d'une femme avant une grossesse est un facteur de risque important pour le déroulement et l'issue de la grossesse. Cependant, le poids étant très variable selon la taille, il est préférable d'utiliser un indicateur tenant compte de cette relation. L'indice de Masse Corporelle (IMC) ou encore Indice de Quételet, est le plus souvent utilisé pour exprimer la relation poids/taille⁴. Il permet de mettre en évidence le manque ou l'excès de poids en contrôlant la taille et, en outre, il présente l'avantage de ne pas nécessiter l'utilisation de tables de référence comme c'est le cas pour le poids-pour-taille. Les femmes dont l'IMC se situe à moins de 18,5 sont considérées comme atteintes de déficience énergétique chronique. À l'opposé, un IMC supérieur à 25 indique un surpoids.

A.2.6. Les Indices de Développement Humain.

L'Indice de Développement Humain (IDH).

L'Indice Sexo-Spécifique de Développement Humain (ISDH).

L'Indice de Participation des Femmes (IPF).

L'indice de Pauvreté Humaine (IPH).

L'Indice de Développement et d'Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA).

L'Indice de la Condition de la Femme (ICF).

Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme Africaine (TBPFA).

A.2.6.1. Indice de Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indicateur composite comportant trois éléments :

- la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance ;
- le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) et pour un tiers le taux brut de

- scolarisation combiné (tous niveaux confondus: primaire, secondaire et supérieur) ;
- et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB réel par habitant (exprimé en parités de pouvoir d'achat PPA)*.

Des valeurs minimales et maximales ont été fixées pour chacun de ces éléments :

- Espérance de vie : 25 -85 ans ;
- Alphabétisation des adultes: 0 -100% ;
- Taux de scolarisation: 0 -100% ;
- PIB réel par habitant (PPA): 100 PPA –40 000 PPA**.

❖ **Calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH)**

Tous les indicateurs qui entrent dans la composition de l'IDH se calculent selon la formule générale suivante :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur réelle } xi - \text{valeur minimale } xi}{\text{Valeur maximale } xi - \text{valeur minimale } xi}$$

Cependant le revenu (PIB par tête) fait l'objet d'un traitement spécifique: cet indicateur est sensé rendre compte de toutes les autres dimensions des conditions de vie qui ne sont pas la longévité, la santé et l'éducation. On considère de plus qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'un revenu très élevé pour avoir accès à un développement humain décent. Depuis 1990, date du premier rapport mondial, diverses méthodes ont été préconisées et utilisées pour tenir compte des rendements décroissants, au-delà d'un certain niveau, du revenu réel en termes de développement humain. On applique aujourd'hui la formule suivante:

$$W(y) = (\log y - \log y_{\min}) / (\log y_{\max} - \log y_{\min})$$

L'IDH est la moyenne arithmétique de ces 3 composantes.

A.2.6.2. Indice Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH)

L'ISDH utilise les mêmes variables que l'IDH et suit la même méthode de calcul, mais il corrige les niveaux moyens de ces variables de façon à refléter les disparités sociologiques entre sexes. Le coefficient de pondération choisi, de valeur 2, exprime une aversion modérée pour l'inégalité. Il correspond à la moyenne harmonique (c'est-à-dire l'inverse de la moyenne arithmétique) des variables masculines et féminines.

-l'espérance de vie à la naissance connaît des valeurs maximales et minimales différentes selon le sexe pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine:

- 87,5 ans et 27,5 ans pour les femmes ;
- 82,5 ans et 22,5 ans pour les hommes ;
- le niveau d'éducation se calcule de façon identique à celle de l'IDH, au coefficient de pondération près.

❖ **Calcul de l'Indice Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH).**

le calcul des parts du revenu du travail des femmes et du travail des hommes dans le PIB est un exercice plus complexe. Le rapport mondial propose de calculer cette composante de l'indice à partir du rapport des salaires féminins aux salaires masculins et de la proportion des femmes et des hommes dans la population active âgée de 15 ans et plus. En l'absence de données sur les salaires ou sur les revenus de l'activité d'une façon générale, il est suggéré d'utiliser une valeur de 75%, calculée sur la moyenne mondiale des pays où ces informations sont disponibles, ce qui revient à admettre que les salaires féminins sont inférieurs de 25% aux salaires masculins.

L'ISDH est la moyenne de ces 3 composantes.

A.2.6.3. L'Indice de Participation des Femmes (IPF)

L'IPF vise à mesurer la participation à la vie politique, économique et professionnelle. Compte tenu de la faible disponibilité des données dans ces domaines pour de nombreux pays, il est calculé sur la base de trois catégories de variables :

- pour la participation à la vie politique, il s'agit de la proportion des femmes siégeant dans les Assemblées parlementaires ;
- pour la participation à la vie professionnelle, il s'agit de la proportion des femmes dans les professions libérales et techniques d'une part, dans les fonctions administratives et d'encadrement d'autre part ;
- pour la participation à la vie économique, il s'agit du PIB réel non corrigé* par habitant, à parité de pouvoir d'achat PPA.

❖ **Calcul de l'Indice de Participation des Femmes (IPF)**

Les pourcentages de chacune de ces variables sont calculés en équivalents également répartis selon la formule utilisée pour l'ISDH (la variable du revenu étant également mesurée comme dans le calcul de l'ISDH mais en utilisant le PIB non corrigé).

L'IPF résulte de la moyenne simple des trois indicateurs calculés.

A.2.6.4. Indice de Pauvreté Humaine (IPH-1)

Comme l'IDH, l'IPH est un indicateur composite qui comprend 3 éléments :

- le déficit en termes de longévité, mesuré par le pourcentage d'individus risquant de mourir avant l'âge de 40 ans ;
- le déficit en termes d'instruction, mesuré par le taux d'analphabétisme des adultes ;

- les déficits en terme de conditions de vie, mesurés par :
 - * l'accès aux services de santé, c'est-à-dire la proportion de population qui peut atteindre ces services dans un délai maximal d'une heure (on notera que depuis 2001 on ne tient plus compte de cet indice en raison du manque de données récentes et fiables) ;
 - * l'accès à l'eau potable ;
 - * le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition (c'est-à-dire, en l'occurrence, présentant une insuffisance pondérale d'au moins 2 écarts-types par rapport au poids médian par âge de la population de référence).

Pour ces 3 derniers éléments, une moyenne simple est calculée.

❖ **Calcul de l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH-1)**

Contrairement à l'IDH, l'IPH nécessite une pondération spécifique de ses composantes car celles-ci sont partiellement substituables et pas simplement additives.

Un coefficient α égal à 3 a été déterminé qui correspond à une élasticité de substitution égale à 1/2, donnant ainsi un poids plus important aux domaines dans lesquels le dénuement est le plus accusé, tout en évitant de leur donner un poids trop écrasant.

De ce fait, l'IPH se calcule selon la formule :

$$- \text{IPH} = [1/3 (P_{13} + P_{23} + P_{33})]^{1/3}.$$

L'Indice de la Condition de la Femme (ICF)

Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme Africaine (TBPFA)

A.2.6.5. Indice de Développement et d'Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA)

Cet indicateur est composé de l'ICF et du TBPFA.

A.2.6.6. L'Indice de la Condition de la Femme (ICF)

L'ICF comprend 3 blocs et 7 composantes:

- Pouvoir social (capabilités ou capacités) ;
- Education ;
- Santé ;
- Pouvoir économique (opportunités) ;
- Revenus ;
- Emploi et emploi du temps ;
- Accès aux ressources ;
- Pouvoir politique (organisation/négociation) ;
- Pouvoir exécutif, législatif et judiciaire ;
- Société civile.

A.2.6.7. Le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme Africaine (TBPFA)

Le TBPFA comprend 4 blocs :

- Droits de la femme ;
- Social ;
- Economique ;
- Politique.

ANNEXE 3 : LOIS ET POLITIQUES RELATIVES AUX DROITS HUMAINS ET AUX INEGALITES DE GENRE

A.3.1. LES INSTRUMENTS JURIDIQUES DE PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME

En rappel, le Burkina Faso, à l'instar de nombreux pays, a ratifié beaucoup de textes juridiques internationaux qui prônent l'égalité entre l'homme et la femme, qui bannissent toute discrimination à l'égard de celle-ci, qui visent l'élimination de toute forme de violence à son égard.

Principaux instruments internationaux de défense des Droits de l'Homme ratifiés par le Burkina Faso

N°	TITRE	ANNEE DE PROMULGATION	ANNEE RATIFICATION PAR LE BURKINA
1	Convention Internationale pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide.	1948	1965
2	Convention Internationale pour l'Elimination de toutes Formes de Discrimination Raciale.	1965	1974
3	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.	1966	1999
4	Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.	1966	1999
5	Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes.	1979	1987
6	Convention contre la Torture et Autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants.	1984	1999
7	Convention relative aux Droits de l'Enfant.	1989	1990

La législation nationale

Elle est composée essentiellement de :

- La constitution de juin 1991 ;
- Le code des personnes et de la famille adoptée en 1989 et qui est entré en vigueur le 4 Août 1990 ;
- Le code pénal de 1996 ;
- La loi n°41/96 du 23 mai 1996 portant sur la réforme agraire et foncière qui confère à la femme le statut d'exploitant et de propriétaire terrien au même titre que l'homme ;
- Le statut de la fonction publique ;
- Le code du Travail ;
- Le code de sécurité sociale ;
- Le code électoral.

A.3.2. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME

A.3.2.1. Droits civils et politiques

Les droits civils

Les droits civils s'articulent autour des points suivant notamment :

- L'expression du libre consentement au mariage ;
- La gestion des biens ;
- La succession ;
- L'intégrité corporelle.

□ Le mariage

Le législateur a instauré l'union légale et lui rattache des effets juridiques au profit des époux. Le code des personnes et de la famille stipule en son article 233 qu'aucun effet juridique n'est attaché aux formes d'union autres que celles prévues par ledit code notamment les mariages coutumiers et les mariages religieux.

- Il consacre en outre la monogamie comme forme de droit commun du mariage. Compte tenu des pesanteurs socioculturelles persistantes, il a toléré la polygamie. Cependant, l'option de polygamie doit se faire avant le mariage.
- Le versement d'un dot en nature ou en espèce est interdit.
- Le mariage est fondé sur le libre consentement. Le code annonce qu'il n'y a point de mariage sans le consentement des futurs époux exprimé au moment la célébration du mariage.

Le consentement doit être libre et éclairé c'est pourquoi le mariage forcé et le mariage précoce sont interdits. Le code pénal prévoit des sanctions à l'égard des contrevenants.

Sanction civile

L'époux victime d'une violence physique ou morale ou d'une erreur sur la personne ou sur les qualités essentielles de la personne peut demander la nullité du mariage (article 284 du code).

Sanction pénale

La loi pénale en son article 378 punit de six mois à deux ans, quiconque contraint une personne au mariage.

- Le législateur pour protéger chaque époux contre lui-même et pour préserver la santé de l'épouse a imparté un âge minimum pour le mariage. Il ne peut être contracté qu'entre un homme âgé de plus de 20 ans et une femme de plus de 17 ans sauf dispense d'âge accordée pour des motifs graves par le tribunal.

En effet, il est établi que les grossesses à risque se retrouvent surtout au niveau des grossesses précoces.

- La bigamie est également réprimée : quiconque étant engagé dans les liens d'un mariage monogamique contracte un autre avant la dissolution de ce mariage monogamique est punie de 3 mois à 1 an et d'une amende de 50 000 à 300 000.
- La femme mariée conserve son nom. Toutefois, il n'est pas dérogé à l'usage en vertu duquel elle porte dans la vie courante le nom du mari. Par le divorce, elle perd l'usage de ce nom, cependant, elle pourra le conserver soit avec l'accord du mari, soit sur l'autorisation du juge si elle justifie d'un intérêt particulier qui s'y rattache pour elle-même ou pour les enfants (article 43).
- La femme mariée peut transmettre la nationalité à son mari.

□ **La gestion des biens et l'autorité parentale**

L'ancien code consacrait la suprématie de l'homme en le déclarant « chef de famille. ». Le code actuel en vue de responsabiliser les deux époux dans la gestion du ménage, les place sur le même pied d'égalité en ce qui concerne leurs droits et leurs devoirs (article 235). Il faut rappeler que du fait qu'il était « chef » les charges du ménage lui incombait à titre principal.

- Chacun acquiert par le mariage la capacité juridique.
- Le domicile conjugal est choisi de commun accord par les époux. En cas de dissension, le choix du mari prime. Cependant, la femme peut se voir autoriser par le juge à choisir une résidence séparée lorsque le choix du mari présente des inconvénients d'ordre moral et matériel pour la famille.
- La contribution aux charges du ménage incombe aux deux et chacun contribue proportionnellement à ses capacités.
- La loi prescrit que si un des époux manque gravement à ses devoirs et met les intérêts de la famille en péril, le tribunal peut prescrire toute mesure urgente que requièrent ses intérêts. Il peut notamment :
 - ✓ Autoriser un époux à vivre séparé ;
 - ✓ Interdire à cet époux de faire sans le consentement de l'autre des actes de disposition sur ses propres biens ou ceux de la communauté.
- Les époux ne peuvent l'un sans l'autre disposer des droits par lesquels est assuré le logement de la famille ni des meubles meublant dont il le garni. Celui des époux qui n'a pas donné son consentement à l'acte peut en demander l'annulation dans un délai d'un an à partir du jour où il en a eu connaissance (article 305) (c'est le cas par exemple des ventes de parcelles ou de concessions familiales à l'insu de la femme).

- Chaque époux peut sans le consentement de l'autre exercer une profession (article 295).
- Chacun des époux administre ses biens personnels et en perçoit les revenus. Il peut disposer librement de ses biens.
- Chaque époux peut ouvrir un compte bancaire sans le consentement de l'autre
- Passer seul un contrat en son propre nom et pour la famille à condition qu'il ne s'agisse pas de dépense excessive.
- La femme peut intenter une action en subsides pour subvenir aux besoins de son enfant dont la filiation paternelle n'est pas légalement établie.
- En cas de divorce contentieux
 - ✓ L'époux qui se trouve dans le besoin peut se voir allouer une pension alimentaire. Cette obligation d'entretien dure trois ans pour compter du jugement de divorce.
 - ✓ L'époux innocent peut se voir allouer des dommages et intérêts pour le préjudice que lui cause le divorce.
 - ✓ L'époux qui a la garde des enfants mineurs peut se voir attribuer la jouissance du domicile.
 - ✓ Dans le mariage polygamique chacune des épouses a droit d'exiger le droit d'être traitée à égalité avec les autres.
 - ✓ L'autorité parentale est exercée par les père et mère. En cas de décès, ce droit est dévolu au conjoint survivant. Cette règle est appliquée rigoureusement par les tribunaux. Elle ne connaît de dérogation que dans des cas limitativement énumérés par la loi.
 - ✓ La femme exerce l'administration des biens de son enfant mineur conjointement avec le père.

Le mariage comporte également des devoirs qui sont :

- Le devoir de fidélité ;
- Le devoir de cohabitation ;
- L'obligation de contribuer aux charges du ménage ;
- L'obligation de secours et d'assistance.

L'article 453 du code ne contient – il pas une mesure discriminatoire lorsqu'il stipule que « *en l'absence de désaveu la mère pourra contester la paternité du mari mais seulement aux fins*

de légitimation quand elle se sera, après dissolution du mariage, remariée avec le véritable père de l'enfant ».

□ **Le droit successoral de l'épouse**

Le code indique que le conjoint survivant est appelé à la succession dans l'ordre établi par la loi rompant ainsi avec les règles coutumières en la matière. Sa part varie en fonction de la qualité des successibles.

□ **L'intégrité Corporelle**

Violences sexuelles

La définition la plus large a été consacrée par la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes selon laquelle « la violence contre la femme désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer à la femme des dommages ou souffrances physiques sexuelles morales ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.)

De façon synthétisée on peut dire que c'est une brutalité faite à une femme par ce qu'elle est simplement femme pouvant entraîner ou qui entraîne une douleur corporelle, sexuelle, morale psychologique y compris les menaces de tels actes ou la privation de liberté.

Au Burkina Faso, le support textuel du droit pénal est le code pénal entré en vigueur depuis le 13 novembre 1996. La loi portant code pénal a édicté de nombreuses dispositions pour réprimer les atteintes à l'intégrité physique et morale de la femme.

On peut sans risque de se tromper dire que grâce à l'action conjuguée des ONG et l'Etat (Justice), de nombreux comportements répréhensibles même s'ils sont encore loin d'être éradiqués ont sensiblement diminué. C'est ainsi que l'on peut citer le mariage forcé et l'excision.

En ce qui concerne l'excision, l'article 380 du code pénal dispose qu'est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 150 000 francs à 900 000 francs » ou l'une de ces peines seulement, quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation total, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen.

- Cette répression est appropriée dans ce contexte de SIDA. La prise en compte de ces mutilations constitue un progrès dans la protection des droits de la femme, le code pénal précédent ne le prévoyant pas. Il existe un comité de lutte contre la pratique de l'excision.

Droits politiques

La Constitution dispose en son article 11 que « tout burkinabé jouit des droits civils et politiques dans les conditions prévues par la loi. » Il précise que tous les burkinabé ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles.

Le code électoral qui résulte de la loi no 033/97/ADP du 12 février 97 ne fait aucune discrimination fondée sur le sexe. Ainsi, l'article 2 stipule « que le code électoral se compose de tous les burkinabé des deux sexes âgés de 18 ans accomplis.

□ *Les droits sociaux économiques et culturels*

La liberté d'entreprise est garantie par la Constitution en son article 96.

Elle reconnaît l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, la santé, la protection de la maternité, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux comme étant des droits sociaux.

A.3.2.2. L'emploi

La Constitution indique en son article 19 « que le droit au travail est reconnu et est égal à tous.

Le code du travail et le code de sécurité sociale réaffirment l'égalité des sexes devant l'emploi et une égale rétribution. Il prévoit des dispositions visant à protéger la femme.

La CEDEF en son article 11 et les textes nationaux interdisent sous peine de sanction les licenciements pour cause de grossesse.

Elle a droit au repos qui est au minimum 11 h consécutives.

La femme enceinte a la possibilité d'une rupture du contrat si son état de grossesse est médicalement constaté sans qu'elle n'ait à payer une indemnité. Sa seule obligation étant d'informer l'employeur de son départ au moins 15 jours à l'avance.

– Le droit d'avoir 1 h 30 mn maximum par jour pour l'allaitement pendant une période de 15 mois pour compter de la reprise de travail.

L'arrêté 5254 IGLS du 19 juillet 1954 relatif au travail des femmes et des femmes enceintes prévoit entre autre :

- L'interdiction du travail de nuit des femmes sauf exception : la dérogation doit être temporaire.
- Interdiction d'employer les femmes à certaines tâches : exemple les travaux souterrains de mine.

Le code de sécurité sociale est régi par la loi no 13-72 AN du 28 décembre 1972 modifié par l'ordonnance 81-5 du 25 février 1981, la ZATU AN VI 37 du 7 avril 1989 et la loi 50-93 ADP du 16 décembre 1993.

Le statut général de la fonction publique est régi par la loi no 13/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et agents de la fonction publique.

Le personnel féminin de la fonction publique bénéficie d'un congé de maternité de 14 semaines au total commençant au plus tôt 6 semaines et au plus 4 semaines avant la date présumée de l'accouchement sur présentation d'un certificat médical délivré par un médecin agréé, une sage femme ou un maïeuticien (article 37).

La possibilité donnée à la mère de jouir consécutivement de son congé de maternité et de son congé annuel.

Durant quinze mois, elle a droit à un repos d'une heure et demi par jour pour l'allaitement de son enfant (article 40).

La femme en congé de maternité est considérée comme étant en position d'activité.

De nombreuses femmes et associations s'érigent contre le fait que les charges sont automatiquement imputées au mari ce qui a pour conséquence d'alourdir l'IUTS supportée par elle mais dans la pratique une solution peut être trouvée avec l'accord signé et légalisé du mari.

Le tribunal civil saisi sur requête, délivre à la femme une ordonnance de prise en charge et ainsi les charges pourront être reportées sur le salaire de la femme.

A.3.2.3. La santé

La Constitution en son article 26 reconnaît le droit à la santé et ajoute que l'Etat œuvre à le promouvoir.

La santé de la reproduction et la mortalité maternelle et infantile sont toujours des questions préoccupantes à l'heure actuelle. L'apparition du SIDA révèle des vides juridiques.

A.3.2.4. L'éducation

Le droit à l'éducation bien que prévu par la loi fondamentale ne constitue toujours pas une réalité surtout dans le milieu rural. Les femmes subissent des discriminations compte tenu des pesanteurs socioculturelles.

B. Création et renforcement des mécanismes institutionnels de protection

1. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

2. Ministère de la Promotion de la Femme.

3. Ministère de la Promotion des droits humains.

4. La Mise en place de points focaux dans les différents ministères.

- Chargés de veiller à l'application de la problématique de promotion de la femme dans leur département ministériel et à l'intégration harmonieuse et efficace de l'ensemble des actions conduites en faveur de la promotion de la femme à tous les niveaux
- Veiller à l'intégration de l'approche genre au niveau des analyses conduites dans leur secteur d'activités.
- Exercer une réelle influence sur la politique de leur département en matière de promotion de la femme.

5. La Commission Nationale pour la Promotion de la Femme.

La création par décret n° 98-381/PRES/PM/MPF du 16 septembre 1998 de la Commission Nationale pour la Promotion de la Femme (CNPFF) puis son remplacement en juillet 2003 par des organes d'orientation et de suivi du plan d'actions de Promotion de la Femme.

6. Commission nationale des droits humains

Les cadres de concertation Etat-ONG permettent aux ONG de participer à l'élaboration des politiques de promotion de la Femme d'influer sur les décisions et d'exécuter le programme.

7. L'Observatoire

Il a pour vocation d'observer, d'appréhender, d'analyser et de faire connaître la situation de la Femme

8. Le forum National

Il a favorisé une large concertation entre gouvernement-partenaires au développement et société civile.

9. La marche mondiale des Femmes.

10. La politique Nationale Genre.

Malgré l'existence de tout cet arsenal au niveau international, régional, et national les inégalités de genre perdurent encore partout dans le monde en matière de genre.

Entre le vote d'une loi est une chose, sa promulgation et son application en sont une autre chose.

Les inégalités de genre ne sont plus entérinées ou soutenues par une législation discriminatoire mais sont davantage des inégalités de fait liées à la non application conséquente des textes, ou l'acceptation du viol de la loi au détriment de la femme par la société comme un comportement normal, ou par des pratiques gouvernementales discriminatoires.

Les conditions de la femme influent également sur le non respect de ses droits (pauvreté, analphabétisme, vulnérabilité en matière de santé etc.) en d'autres termes les inégalités de genre dans d'autres secteurs et leurs conséquences sur la femme sont les principales causes de la violation des droits humains des femmes et aggravent par conséquent les inégalités de genre dans ce domaine.

Un des principes du droit dit que nul n'est censé ignorer la loi. Ce qui voudrait dire que la femme doit connaître ses droits avant de vouloir veiller à leur respect et en faire une analyse pour y identifier les inégalités de genre.

MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DE L'ETUDE

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE OU INSTITUTION
Bamory OUATTARA	Directeur Général/INSD
Aïssata SANE/CONGO	Directrice de la Coordination de la Formation et de la Recherche
Hamissou KANO	Directeur de la Démographie /INSD
Edith TAPSOBA/TAPSOBA	Direction de la Démographie /INSD
W. Maria Sidonie GOUEM	Direction de la Démographie /INSD
Siaka LOUGUE	Point Focal Genre /INSD
Hélène ZIDA/BANGRE	Point Focal Genre /INSD
Delphine BARRY	Secrétaire Permanent/ CONAPO
Mathieu OUEDRAOGO	CONAPO, Chef de Service au Département Etude et Recherche
Saïdou KABORE	UNFPA, NPA Population et Développement
Ali KONE	UNFPA, NPA Population et Développement
Édith OUEDRAOGO	UNFPA, NPO Genre, VIH et Droit Humains
Cécile Marie COMPAORE/ZOUNGRANA	UNFPA, Représentante Assistante
Dorthé RABEN	UNFPA, NPO Genre
Zakari CONGO	GTZ- PROSAD
Bonayi DABIRE	ISSP, Chef de l'Unité de Formation de Licence en Statistiques Sociales
Souleymane DOUSSA	DGEP
W. Appolinaire OUEDRAOGO	DGEP
Ousmane KORBEOGO	Directeur des Études et de la Planification /Ministère de la Promotion de la Femme
Paul KINDA	DEP/Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
Mô BORRO	DEP/Ministère de la Promotion des Droits Humains
Gisèle BERE	DEP/ Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi
Robert BONKOUNGOU	Expert Genre de l'Etude